



© I. DEPREZ - 2024

2024
2030

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES





Descriptif de l'oeuvre d'art en page couverture



Artiste : Isabelle Deprez

Titre de l'oeuvre : Cycle toujours.

Format : 18" x 24"

Médium : Illustration numérique vectorielle

Description :

Conformément au briefing initial, l'illustration représente la réduction de consommation (homme/pomme), la réutilisation (femme/friperie) et le recyclage (femme/compost - homme/bac de recyclage). Palette de couleurs chaudes et naturelles.



100 % de fibres recyclées
postconsommation



Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 22 février 2023.

À la suite des consultations publiques tenues les 24 et 25 avril 2023. Le document a été modifié et déposé au conseil de la MRC le 24 mai 2023.

Le Plan de gestion des matières résiduelles révisé a été édicté par le règlement 259 concernant l'adoption du PGMR et est entré en vigueur le 25 décembre 2023.

Réalisation

L'équipe de travail du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

À la rédaction et à la révision, monsieur Nicola Rivest et madame Natacha Gauthier, agent(e)s de développement en environnement.

À la correction et mise en page, mesdames Francine Chung et Karine Bisson, adjointes administratives.

À la mise en page finale, madame Marie-Ève Gingras-Gosselin, conseillère en communication.

Avec la collaboration de mesdames Julie Labelle, Marie-Claude Perron, Catherine St-Amour et monsieur Réjean Guay.

Collaboration

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été réalisé grâce à la collaboration des partenaires suivants :

 Les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le personnel administratif et technique des municipalités suivantes :

- Coteau-du-Lac
- Les Coteaux
- Pointe-Fortune
- Rigaud
- Rivière-Beaudette
- Saint-Clet
- Saint-Polycarpe
- Saint-Télesphore
- Saint-Zotique
- Sainte-Justine-de-Newton
- Sainte-Marthe
- Très-Saint-Rédempteur

Table des matières

Table des tableaux	6
Table des figures	7
Acronymes	8
Lexique	9
Mot du préfet	12
Mise en contexte	13
1. Portrait de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	14
1.1 Géographie	14
1.1.1 Description et étendue du territoire	14
1.1.2 Référence au schéma d'aménagement des MRC	15
1.1.3 Autres éléments géographiques significatifs	19
1.2 Démographie	20
1.2.1 Répartition de la population	20
1.2.2 Projection démographique	21
1.3 Caractéristiques socio-économiques	21
1.3.1 Structure socio-économique	21
2. Répartition des responsabilités	24
2.1 Liste des municipalités desservies par le Plan	24
2.1.1 Liste des municipalités visées et des municipalités environnantes	24
2.2 Ententes intermunicipales	26
2.3 Distribution des responsabilités	26
2.3.1 Distribution des compétences entre les municipalités locales et la municipalité régionale	26
2.3.2 Réglementation qui encadre la gestion des matières résiduelles	28
3. Services offerts	30
3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	30
3.2 Recensement des installations présentées sur le territoire ou le desservant	30
3.3 Modes de collecte	31
3.3.1 Élimination	31
3.3.2 Matières recyclables	32
3.3.3 Matières organiques	33
3.3.4 Résidus domestiques dangereux et autres matières	37
3.3.5 Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI)	44
3.3.6 Gestion des matières résiduelles issues de l'industrie de la CRD	45



4.	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire	46
4.1	Catégorie de matières résiduelles	46
4.1.1	Matières recyclables	46
4.1.2	Matières organiques	47
4.1.3	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	50
4.1.4	Résidus de transformation industrielle	50
4.1.5	Résidus domestiques dangereux (RDD)	50
4.1.6	Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières	51
4.1.7	Autres matières	52
4.1.8	Déchets éliminés	52
4.1.9	Matières générées par les secteurs des ICI et CRD	56
4.2	Description de la méthodologie utilisée et précision des données	57
4.2.1	Source des données, hypothèses utilisées, données manquantes, limites et incertitudes	58
4.2.2	Unité de mesure utilisée et facteur de conversion	59
4.2.3	Rejets et matières non traitées	59
4.2.4	Saisonnalité et réalité régionale	59
5.	Diagnostic territorial et description des mesures prévues	60
5.1	Bilan du PGMR 2016-2023	60
5.2	Énoncés des orientations et objectifs à atteindre	67
5.2.1	Compatibilité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action et la Stratégie de valorisation de la matière organique	69
5.3	Description des mesures prévues	70
5.3.1	Résumé des mesures	70
5.3.2	Présentation des mesures	71
6.	Le droit de regard	94
7.	Programme de surveillance et de suivi	95
Annexe 1	Liste des intervenants en GMR	96
Annexe 2	Liste des installations en GMR	102
Annexe 3	Tableau récapitulatif des mesures du PGMR	105
Annexe 4	Ligne du temps PGMR	110



Tableau 1 : Superficie totale et de la zone agricole des municipalités couvertes dans le PGMR	18
Tableau 2 : Population de la section PGMR de la MRCVS en 2020	20
Tableau 3 : Perspectives démographiques pour la section PGMR de la MRCVS	21
Tableau 4 : Nombre d'unités d'évaluation et répartition par type	22
Tableau 5 : Principaux indicateurs du marché du travail	22
Tableau 6 : Nombre d'ICI et d'entreprises du secteur CRD selon les codes SCIAN par nombre d'employés	23
Tableau 7 : Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire	26
Tableau 8 : Compétences en gestion des matières résiduelles	27
Tableau 9 : Règlements en vigueur dans les municipalités locales	29
Tableau 10 : Description du service porte-à-porte	32
Tableau 11 : Description du service porte-à-porte des matières recyclables en 2020	33
Tableau 12 : Description du service de gestion des matières organiques en 2020	34
Tableau 13 : Points de dépôt pour les matières du secteur agricole sur le territoire	44
Tableau 14 : Quantité de matières recyclables du secteur résidentiel	46
Tableau 15 : Quantité de matières organiques du secteur résidentiel	47
Tableau 16 : Volume potentiel des boues des stations d'épuration des eaux	48
Tableau 17 : Volume et tonnage estimés des boues de fosses septiques générées	49
Tableau 18 : Quantité de RDD du secteur résidentiel	51
Tableau 19 : Quantité estimée des autres matières	52
Tableau 20 : Projection de la génération de déchets jusqu'en 2030	53
Tableau 21 : Bilan de masse résidentielle 2020	54
Tableau 22 : Quantité estimée de matières résiduelles issues du secteur ICI en 2020	56
Tableau 23 : Quantité estimée de matières résiduelles provenant du secteur CRD en 2020	57
Tableau 24 : Choix méthodologique des données de quantité	58
Tableau 25 : Mesures incluses dans le PGMR 2016-2023	64
Tableau 26 : Objectifs spécifiques du PGMR 2023-2030	68
Tableau 27 : Orientations et objectifs du PGMR de la MRCVS	69
Tableau 28 : Résumé des coûts et objectifs du PGMR 2024-2030	71
Tableau 29 : Sources de revenus actuels et potentiels	71



Figure 1 : Localisation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la région administrative de la Montérégie et de la CMM	14
Figure 2 : Cartographie des unités d'occupation	15
Figure 3 : Les grandes affectations du territoire	16
Figure 4 : Carte du réseau routier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	19
Figure 5 : Carte du territoire de la révision du PGMR de la MRCVS	25
Figure 6 : Plan de localisation des écocentres de la MRC	38
Figure 7 : Liste des matières acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRCVS	39
Figure 8 : Schéma d'économie circulaire du polystyrène	40
Figure 9 : Heures d'ouverture du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges	40
Figure 10 : Achalandage du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges de 2018 à 2020	41
Figure 11 : Répartition des matières collectées du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges	42
Figure 12 : Pourcentage d'avancement des mesures du PGMR 2016-2023	60
Figure 13 : Pourcentage des mesures par type d'action	70
Figure 14 : Pourcentage des mesures par matière	70
Figure 15 : Nombre de mesures par secteur ciblé	70



3RV-E	Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination déchet ultime
AOMGMR	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
BAQ	Banques alimentaires du Québec
CA	Comité administratif
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation, démolition
DDD	Déchets domestiques dangereux
DEV	Développement Vaudreuil-Soulanges
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Matière organique
MR	Matière recyclable
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCVS	Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
N/A	Non applicable
ND	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
OGR	Organisme de gestion reconnu
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SGMRVS	Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges
SOMAE	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
UPA	Union des producteurs agricoles
VHU	Véhicule hors d'usage



3RV-E

Principe qui stipule que la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Bois

Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contreplaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'aggloméré, de la sciure, des copeaux, des résidus de meuble, de finition, d'armoire, branches, poteaux, etc.

Boues municipales

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières (CAN/BNQ 0413-400).

Boues de fosses septiques

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpée d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable. Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques.

Branches

Branches ramassées lors de collectes municipales spéciales lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Centre de tri

Un centre de tri reçoit, sépare et conditionne les résidus issus notamment de la collecte sélective qui sont par la suite acheminés vers un centre de recyclage.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède de porte-à-porte.

Compost

Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matières organiques et qui est issu du compostage.

Compostage

Processus de valorisation des matières organiques produisant du compost. Le compostage peut se faire de manière industrielle ou domestique.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Déchets

Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination. Synonyme d'ordures et de résidus ultimes.

Écocentre

Sites aménagés visant la récupération de matières provenant du secteur résidentiel et de petits ICIs dont les matières sont assimilables à ce secteur. Ils se distinguent en récupérant des matières recyclables ou valorisables, mais également des matières d'origine domestique, incluant les résidus domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur récupération.

Économie circulaire

Modèle économique cherchant à revoir les systèmes de production afin d'optimiser les ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien et de réduire son empreinte environnementale.

Élimination

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrants

Matières résiduelles non industrielles qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent pas être déposées dans un bac à ordures. Ces matières font généralement l'objet d'une collecte municipale séparée de celle des ordures ménagères ou peuvent être apportées dans un écocentre.

Enfouissement

Opération qui consiste à compacter les déchets dans des conditions contrôlées conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

Incinération

Élimination des déchets par combustion dans un équipement destiné principalement à cette fin.

Lieu d'élimination technique (LET)

Lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets.

Matières recyclables

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matières résiduelles ou résidus

Matières ou objets périmés, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.

Matières organiques

Fraction de matière vivante (végétale ou animale) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Municipalité régionale de comté

Entités administratives assurant la gestion régionale des collectivités locales qui sont regroupées en des communautés supralocales jouissant chacune d'un pouvoir de juridiction et réglementation dévolu par le gouvernement du Québec, sur un territoire désigné sous le nom de comté.

Plan de gestion des matières résiduelles

Document obligatoire en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et élaboré par les MRC qui vise à élaborer et à mettre en œuvre sur une durée de sept ans des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Politique qui s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et dont l'objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Elle est accompagnée d'un plan d'action quinquennal.

Poste de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible

Qui peut pourrir et se décomposer.

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet de centre de tri ou de traitement

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidus alimentaires

Catégorie de matières valorisables comprenant notamment les restes de table et résidus de préparation de repas générés par les ménages ou les ICI.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidus verts

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains, excluant les branches.

Résidus ultimes

Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centre de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Programme régi par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et qui couvre certaines catégories de produits, notamment les peintures, les huiles, les piles et batteries, les lampes au mercure, etc.

Ressourcerie

Aire aménagée et destinée à accueillir, de façon transitoire et sélective, les matières résiduelles qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentées aux collectes traditionnelles ou encore qui nécessitent un traitement particulier. Les matières ainsi récupérées sont alors destinées au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination sécuritaire.

Réutilisation

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

Stratégie de valorisation de la matière organique

Stratégie gouvernementale visant l'amélioration de la gestion de la matière organique et qui s'organise autour de 14 directions nécessaires pour l'atteinte du bannissement de l'élimination de ces matières.

Textiles

Produits sous forme de bobines de fil ou de rouleaux de tissu destinés à des applications diverses, dont la production de chaussures et de bagages, la fabrication de papier, de matériel de transport, de meubles et de fournitures médicales et la confection de vêtements.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valorisation

Toute opération visant (par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination) à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».



Mot du préfet



L'environnement et la lutte aux changements climatiques sont des enjeux internationaux qui exigent une réponse locale et individuelle. D'ailleurs, les municipalités ont été identifiées comme des acteurs clés à cet effet, la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne fait pas exception. Concrètement, faire une différence pour notre environnement c'est : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, limiter notre dépendance à l'exploitation de nouvelles ressources naturelles et diminuer le gaspillage, autant individuellement que collectivement.

Il est donc essentiel de se doter d'un plan et d'une vision régionale pour une gestion saine et responsable de nos matières résiduelles avec comme objectif principal d'éliminer que les résidus ultimes.

Dans ce contexte et en concordance avec les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la MRC a établi son plan d'action en concertation avec ses municipalités. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges vise à répondre au grand défi de réduire au maximum nos matières qui sont envoyées à l'élimination en plus de proposer des moyens concrets pour y arriver. Ce plan nous guidera dans la prise de décision, en concordance avec le principe des 3RV, quant à la gestion de nos matières résiduelles sur le territoire.

Dans la continuité du PGMR précédent, la MRC poursuivra ses efforts afin d'améliorer l'empreinte écologique de celle-ci et ainsi participer à l'effort collectif pour la lutte aux changements climatiques. C'est dans cet esprit que nous allons poursuivre nos démarches pour l'implantation d'une plateforme de compostage régionale.

Bonne lecture !

Patrick Bousez

Préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
Maire de la municipalité de Rivière-Beaudette





L'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* par le projet de loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. Cette modification de la LQE introduit le concept de planification territoriale par l'entremise du PGMR que les municipalités régionales devront désormais élaborer. À la suite d'une modification législative, les PGMR doivent être révisés et mis à jour tous les sept ans. Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Le 10 janvier 2006, le premier PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) entrait en vigueur, conformément à la loi.

En 2011, le gouvernement publiait sa troisième PQGMR qui faisait suite à la PQGMR 1998-2008 et la Politique de gestion intégrée des déchets solides de 1989. Cette plus récente politique reconnaît les enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

De cette politique découle le Plan d'Action 2019-2024 avec plusieurs objectifs mis à jour :

- **Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;**
- **Recycler 75 % des résidus du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduels;**
- **Recycler 60 % des résidus de la matière organique;**
- **Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.**

Les MRC et communautés métropolitaines du Québec doivent favoriser l'atteinte des objectifs compris dans ce Plan d'action par l'entremise de leur PGMR. De plus, la Stratégie de valorisation des matières organiques publiée en 2020 prévoit d'autres objectifs en gestion des matières résiduelles :

- **Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;**
- **Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;**
- **Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique d'ici 2030;**
- **Réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) de 270 000 tonnes équivalentes de CO₂ d'ici 2030.**

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme aux nouveaux objectifs de la PQGMR. Rappelons que le rôle de la MRC est avant tout un rôle de planificateur régional. Les municipalités locales sont, quant à elles, liées par le contenu, les objectifs et les orientations. Elles demeurent responsables de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions de ce plan, et ce, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de cette révision.





1.1 Géographie

Le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est situé à l'ouest de l'île de Montréal, dans la région administrative de la Montérégie, au confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent et à proximité des frontières ontarienne et américaine.

1.1.1 Description et étendue du territoire

D'une superficie de 855 km², la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités. Onze d'entre elles sont situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Dans le cadre du présent PGMR, le territoire de planification englobe les 12 municipalités hors CMM.

La MRC se situe entre la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'entre l'île de Montréal et la province de l'Ontario. Du côté sud, le Saint-Laurent (y compris les lacs Saint-François et Saint-Louis) sépare le territoire de la MRC de ceux de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Roussillon. Des côtés nord et est, la rivière des Outaouais (y compris le lac des Deux Montagnes) sépare la MRC de Vaudreuil-Soulanges de l'île de Montréal et des MRC de Deux-Montagnes et d'Argenteuil (figure 1).

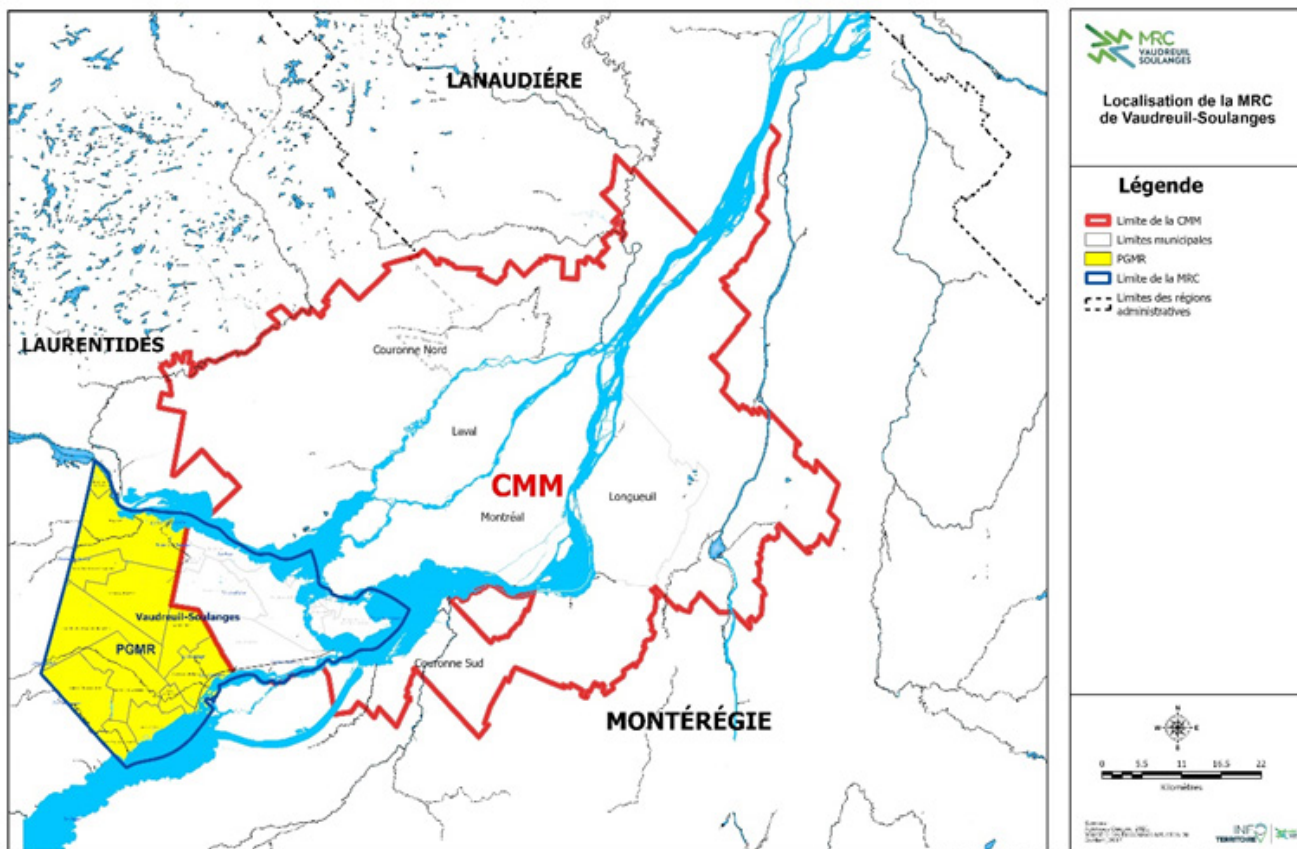
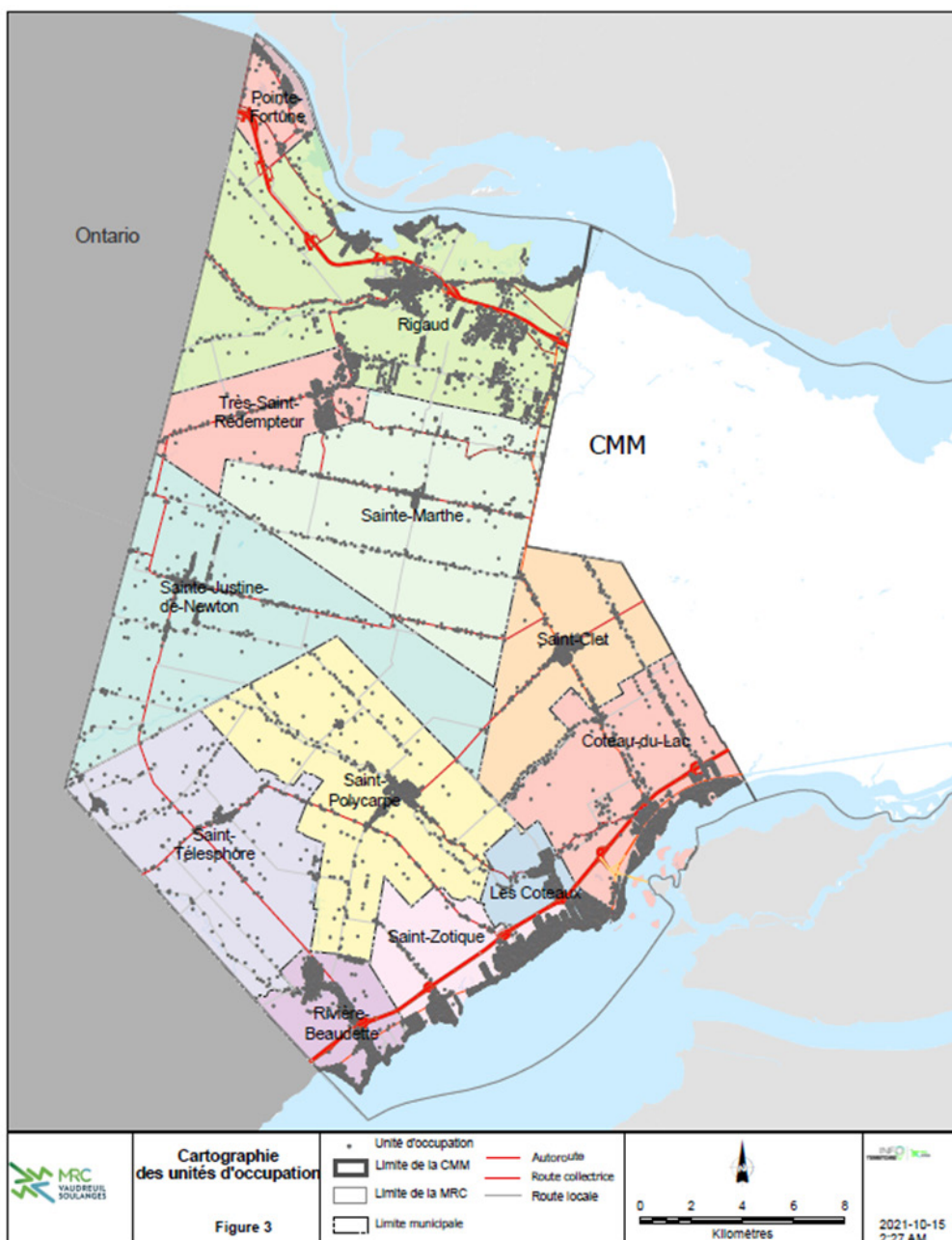


Figure 1 : Localisation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la région administrative de la Montérégie et de la CMM

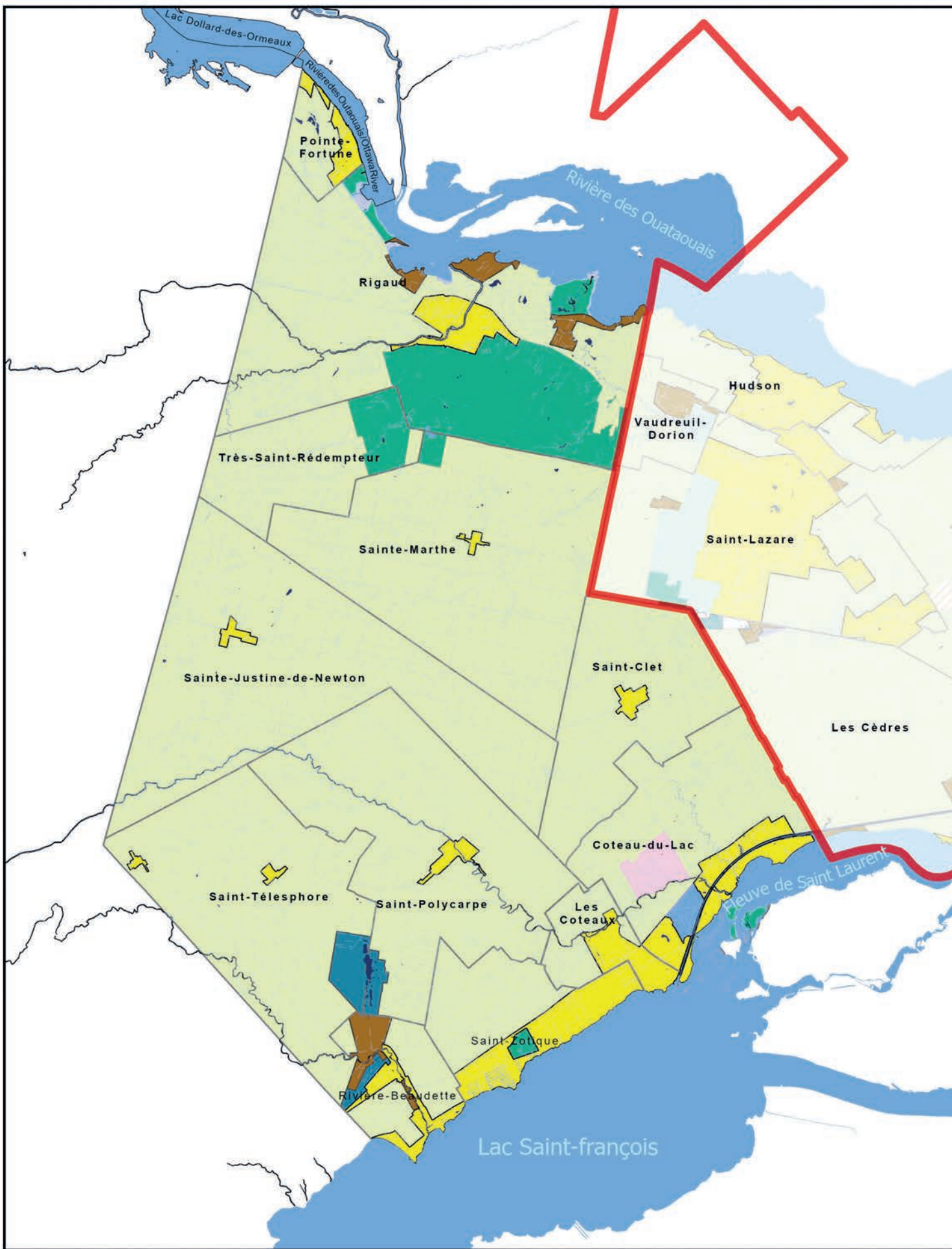
1.1.2 Référence au schéma d'aménagement des MRC

La MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est développée de façon généralement organisée et structurée, en fonction de noyaux villageois existants, mais aussi en fonction des axes routiers intermunicipaux ou régionaux et des cours d'eau. La population est concentrée dans les secteurs des anciens cœurs villageois ainsi que le long des routes importantes (figure 2). Ainsi, les aires d'affectation urbaine et para-urbaine regroupent la majorité de la population. Ces aires d'affectation n'occupent qu'une petite partie du territoire; c'est l'aire d'affectation agricole qui domine (figure 3). En effet, la section PGMR de la MRC est à 84 % composée de la zone agricole permanente¹. Même les municipalités à caractère urbain ou semi-urbain ont une majorité de leur territoire dans la zone agricole permanente (tableau 1). Enfin, le mont Rigaud est un élément important du paysage du territoire d'application. Les éléments récréotouristiques présents sont : un centre de ski alpin, un réseau de sentiers destiné à l'observation de la nature, à l'équitation, à la randonnée pédestre, au ski de fond, ainsi que des terrains privés de villégiature.



¹ Plan de développement de la zone agricole, MRC de Vaudreuil-Soulanges, 25 juin 2014

Figure 2 : Cartographie des unités d'occupation



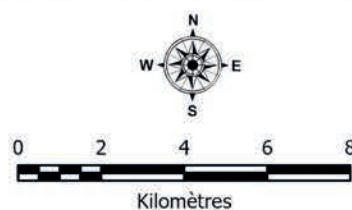
Les grandes affectations du territoire

Légende

-  Limite de la CMM
-  Limites municipales
-  Aire agricole
-  Aire commerciale
-  Aire de conservation
-  Aire de conservation du mont Rigaud
-  Aire de la plateforme logistique
-  Aire de villégiature
-  Aire des surlargeurs du canal de Soulanges
-  Aire mixte
-  Aire publique
-  Aire récréative
-  Aire résidentielle
-  Aire urbaine



Figure 3 : Les grandes affectations du territoire



Sources :
Adresses Québec, 2020;
Ministère des Ressources naturelles du
Québec, 2017.

Tableau 1 : Superficie totale et de la zone agricole des municipalités couvertes dans le PGMR

Municipalité	Superficie		Zone agricole	
	km ²	%	km ²	%
Coteau-du-Lac	47	8 %	8 %	72 %
Les Coteaux	12	2 %	2 %	64 %
Pointe-Fortune	9	1 %	1 %	73 %
Rigaud	97	17 %	17 %	58 %
Rivière-Beaudette	20	3 %	3 %	63 %
Saint-Clet	39	7 %	7 %	98 %
Sainte-Justine-de-Newton	84	15 %	15 %	99 %
Sainte-Marthe	80	14 %	14 %	98 %
Saint-Polycarpe	71	12 %	12 %	96 %
Saint-Télesphore	60	11 %	11 %	94 %
Saint-Zotique	24	4 %	4 %	60 %
Très-Saint-Rédempteur	25	5 %	5 %	79 %
Total	569	100 %	100 %	84 %

Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération, 21 juillet 2021

Champ agricole à Sainte-Justine-de-Newton, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

1.1.3 | Autres éléments géographiques significatifs

Malgré la géographie caractérisée par une forme de presqu'île, la MRC est traversée par un réseau autoroutier majeur, à savoir les autoroutes 20, 30 et 40, ainsi que de deux grandes lignes ferroviaires, en l'occurrence le Canadien Pacifique et le Canadien National (figure 4).

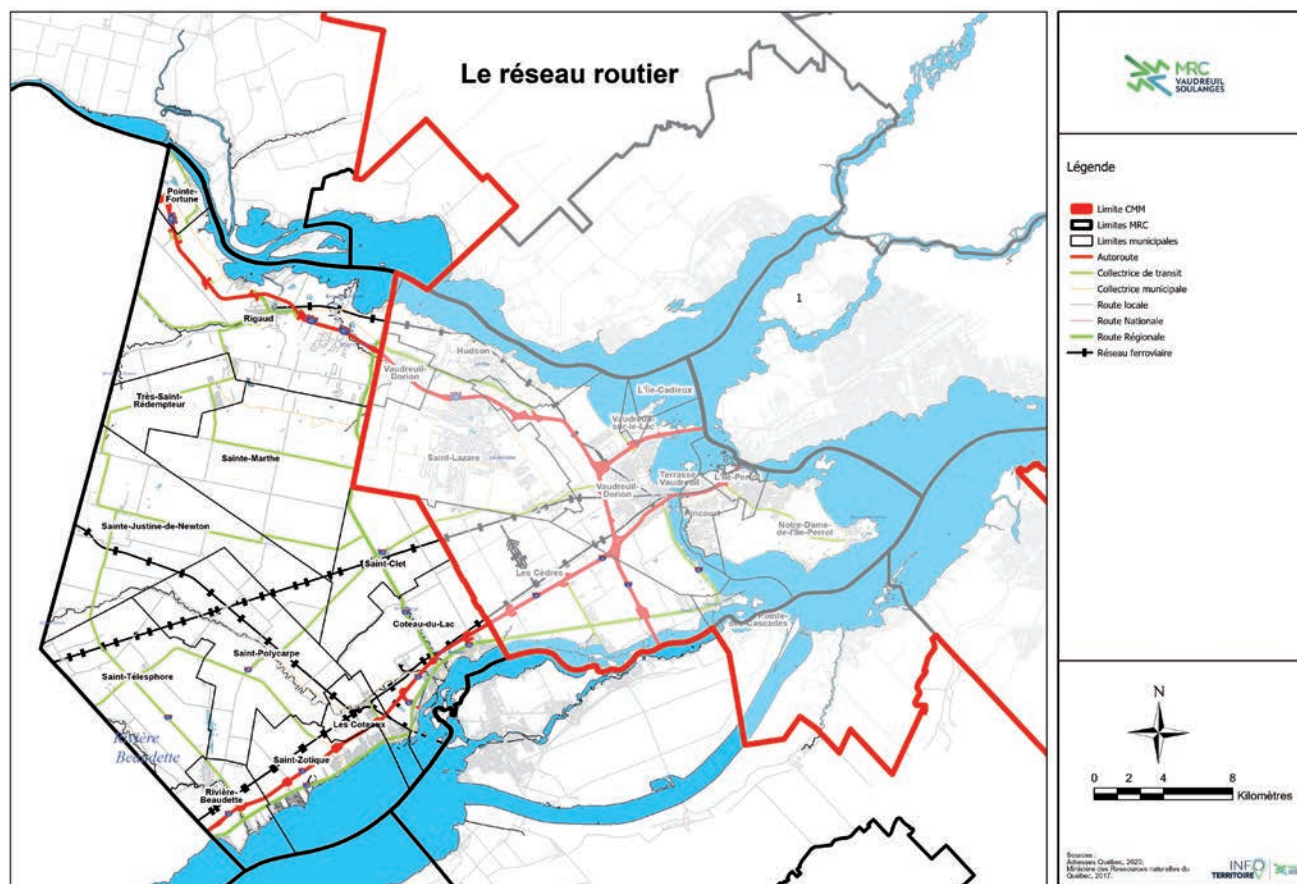


Figure 4 : Carte du réseau routier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

De ce fait, le caractère insulaire de la MRC n'amène pas de problématique majeure au niveau du transport des matières. Cependant, les distances relativement éloignées de la MRC peuvent engendrer des coûts plus importants.

On dénote tout de même un accès limité vers la Couronne Nord de la CMM et de la MRC d'Argenteuil, car aucune infrastructure permanente ne traverse la rivière des Outaouais dans la MRC. Un détour via l'Ontario ou par l'île de Montréal est nécessaire pour y arriver. Une infrastructure gazière majeure quadrille également le territoire.



1.2 Démographie

La population totale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de 157 763 habitants (1^{er} janvier 2020), alors que celle des municipalités visées par ce plan de gestion est de 40 462 habitants², représentant donc 26 % de la population de la MRC³ (tableau 2). La section PGMR de la MRC compte 15 565 ménages dont la taille moyenne des ménages est de 2,43 personnes.

1.2.1 Répartition de la population

Les municipalités de Coteau-du-Lac (18 %), Les Coteaux (14 %), Rigaud (20 %) et Saint-Zotique (22 %) comptent à elles seules près de 74 % de la population. Les 8 autres municipalités ont des populations qui oscillent entre 1 % et 6 % et demeurent sous la barre des 2 500 habitants.

Tableau 2 : Population de la section PGMR de la MRCVS en 2020

Municipalité	Population		Variation	Densité		Superficie	
	2015	2020	5 ans	hab/km ²	%	km ²	%
Coteau-du-Lac	7070	7221	2 %	155	18 %	47	8 %
Les Coteaux	5181	5477	6 %	463	13 %	12	2 %
Pointe-Fortune	544	582	7 %	64	1 %	9	2 %
Rigaud	7523	7970	6 %	82	19 %	97	17 %
Rivière-Beaudette	2073	2321	12 %	118	6 %	20	3 %
Saint-Clet	1688	1797	6 %	47	4 %	39	7 %
Sainte-Justine-de-Newton	956	971	2 %	12	2 %	84	15 %
Sainte-Marthe	1082	1030	-5 %	13	3 %	80	14 %
Saint-Polycarpe	2224	2388	7 %	34	6 %	71	12 %
Saint-Télesphore	763	783	3 %	13	2 %	60	11 %
Saint-Zotique	7708	8952	16 %	369	22 %	24	4 %
Très-Saint-Rédempteur	915	970	6 %	38	2 %	25	4 %
Total	37 727	40 462	7 %	121	100 %	569	100 %

Sources : Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret numéro 1060-2014 du 3 décembre 2014
Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 26 décembre 2019, décret numéro 1214-2019 du 11 décembre 2019

² Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 26 décembre 2019, décret numéro 1214-2019 du 11 décembre 2019

³ En vue des différentes estimations mentionnées dans le PGMR, le pourcentage de 26 % sera utilisé pour départager la part de la MRC couverte par le présent PGMR

1.2.2 Projection démographique

La croissance démographique de 16 % qu'a connue l'ensemble des municipalités de la MRC entre 2009 et 2014 se traduit pour la section PGMR par une croissance de 14 %. Elle est nettement supérieure à celle de la Montérégie (6 %) et celle du Québec (5 %) pour les années comparables. Le tableau 2 démontre que cette croissance a diminué entre 2015 et 2020, soit 7 %. La MRC de Vaudreuil-Soulanges dans son ensemble connaît un fort taux d'accroissement. Selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (tableau 3), la population estimée de la section PGMR devrait se situer à 47 240 habitants en 2030.

Tableau 3 : Perspectives démographiques pour la section PGMR de la MRCVS

	2015	2020	2030
Population	37 727	41 571	47 240
Variation de la population	-	10,2 %	13,6 %

Sources : ISQ, Population projetée selon le groupe d'âge, MRC du Québec, scénario Référence A2022

Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret numéro 1060-2014 du 3 décembre 2014

1.3 Caractéristiques socio-économiques

Plusieurs caractéristiques exercent une influence sur la gestion des matières résiduelles et la mise en place de services. Cette section dresse le portrait des caractéristiques socio-économiques telles que les types d'habitation, l'économie de la région, l'occupation de la zone agricole et le secteur des industries, commerces et institutions (ICI).

1.3.1 Structure socio-économique

Le taux de diplomation pour la section PGMR tout comme l'ensemble de la MRC est de 80 %, soit environ 2 % inférieur à l'ensemble du Québec⁴. L'âge médian de la population de Vaudreuil-Soulanges se situe à 41,8 ans comparativement à 43,1 ans pour la Montérégie et à 42,6 ans pour le Québec⁵. Cette donnée n'est pas disponible pour la section PGMR de la MRC.

La grande majorité du bâti résidentiel du territoire d'application se compose de résidences unifamiliales, soit 71 %. Les petits immeubles de 2 à 5 logements occupent une part de 13 %, alors que les autres types d'habitation se partagent le 16 % demeurant.

Le revenu total médian des familles de la section PGMR se situe à 66 754 \$. Cela est au-dessus de celui du Québec qui se situe à 59 822 \$, mais en deçà de l'ensemble de la MRC. Ce dernier dépasse largement la médiane québécoise et se situe à 78 913 \$⁶. En 2016, lors du dernier recensement, la section PGMR avait un taux de chômage de 5,4 % alors que celui du Québec était de 1,8 point supérieur, soit un taux de 7,2 %. Ainsi, les taux de chômage sont inférieurs dans la section PGMR comparativement à l'ensemble du Québec. En plus de présenter les taux de chômage par municipalité, le tableau 5 présente également les autres principaux indicateurs du marché du travail.

⁴ Statistique Canada. Recensement 2016, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2471&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Vaudreuil-Soulanges&SearchType=BeginSearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2471&TABID=1&type=0> (site consulté le 29 août 2022).

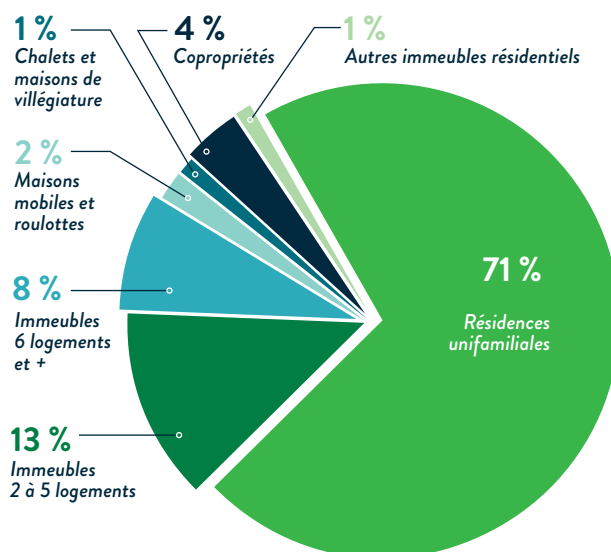
⁵ ISQ. Le bilan démographique du Québec – Édition 2020, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2020.pdf> (consulté le 29 août 2022).

⁶ Statistique Canada (2016). Recensement 2016, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2471&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Vaudreuil-Soulanges&SearchType=BeginSearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2471&TABID=1&type=0> (consulté le 29 août 2022).

Tableau 4 : Perspectives démographiques pour la section PGMR de la MRCVS

	Nombre	%
Résidences unifamiliales	7070	71 %
Immeubles 2 à 5 logements	5181	13 %
Immeubles 6 logements et +	544	8 %
Maisons mobiles et roulottes	7523	2 %
Chalets et maisons de villégiature	2073	1 %
Copropriétés	1688	4 %
Autres immeubles résidentiels	956	1 %
Total	17 289	100 %

Source : Rôle d'évaluation foncière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2020



L'économie de la région est surtout marquée par le transport et la distribution ainsi que par l'agriculture et les services. Ce dernier secteur connaît une forte croissance, principalement attribuable à l'accroissement important de la population.

Considérant que la section PGMR de la MRC possède 84 % de son territoire en zone agricole permanente, l'agriculture joue un rôle de premier plan au niveau de l'occupation du territoire, mais aussi en matière d'économie. Les grandes cultures constituent la principale activité agricole, l'élevage venant au second rang. Les services vétérinaires occupent également une place importante.

Tableau 5 : Principaux indicateurs du marché du travail

Municipalité	Population active	Population en emploi	Chômeurs	Taux (%) d'activité	Taux (%) d'emploi	Taux (%) de chômage
Coteau-du-Lac	3885	3710	175	71.5	68.3	4.5
Les Coteaux	3050	2885	170	73.1	69.1	5.6
Pointe-Fortune	330	315	20	70.2	67.0	6.1
Rigaud	4165	3880	285	66.1	61.5	6.8
Rivière-Beaudette	1135	1075	55	64.7	61.3	4.8
Saint-Clet	1075	1030	45	74.4	71.3	4.2
Sainte-Justine-de-Newton	500	465	35	64.5	60.0	7.0
Sainte-Marthe	660	615	45	69.1	64.4	6.8
Saint-Polycarpe	1195	1135	55	69.7	66.2	4.6
Saint-Télesphore	390	380	10	65.5	63.9	2.6
Saint-Zotique	4455	4205	250	70.6	66.6	5.6
Très-Saint-Rédempteur	560	545	15	72.7	70.8	2.7
Section PGMR	21 400	20 240	1 160	69.7	65.9	5.4
MRC de Vaudreuil-Soulanges	83 980	79 450	4 530	71.1	67.3	5.4
Montérégie	80 2340	75 4960	47 380	66.0	62.1	5.9

Source : Statistique Canada. 2016. Profil du recensement, Recensement de 2016, Ottawa, Ontario

On dénombre 3189 institutions, commerces et industries (ICI) ainsi que 563 entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). De ces nombres, 87 % des ICI et 85 % des CRD se catégorisent comme ayant moins de 5 employés. Sur l'ensemble des municipalités du PGMR, il y a 11 zones industrielles. Parallèlement, on y dénombre 504 entreprises du secteur industriel. Celles-ci sont de taille relativement petite, puisque 95 % comptent moins de 20 employés. Les données complètes présentées par secteur et par nombre d'employés sont présentées au tableau 6.

Le gisement de matières résiduelles que produisent les ICI du territoire reste encore méconnu, tant au niveau de la quantité qu'en termes du type de matières générées. D'ailleurs, seules des estimations de quantité seront présentées pour ces deux secteurs dans les prochains chapitres.

Tableau 6 : Principaux indicateurs du marché du travail

Municipalité	Nombre d'employés																			
	0-4				5-19				20-49				50-99				100 et +			
	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD
Coteau-du-Lac	54	371	96	73	10	36	12	12	6	14	4	1	3	1	3		2	1		
Les Coteaux	6	265	50	56	3	28	9	7		6	1		2	1	1					
Pointe-Fortune	4	24	6	16	2	4	1	1												
Rigaud	65	442	76	92	6	45	6	16	1	14	4	2		5			1	2	3	
Rivière-Beaudette	9	103	14	55	3	13	3	9	1	1		1								
Saint-Clet	38	82	12	31	4	19	2	3	1	1		1		1						
Sainte-Justine-de-Newton	40	54	5	9	4	4	2	2												
Sainte-Marthe	67	76	3	24	7	10		4			1	1		1			1			
Saint-Polycarpe	67	112	16	13	5	14	4	3	3	3	1							1		
Saint-Télesphore	42	40	7	7	4	2	1	2					1							
Saint-Zotique	27	387	69	96	2	25	10	13		3	2	2	1	2	1		1	1	1	
Très-Saint-Rédempteur	13	37	2	8	1	2	1	3												
Section PGMR	432	1993	356	480	51	202	51	75	12	42	13	8	7	10	6	0	2	6	6	0

Source : Liste d'ICI par nombre d'employés pour l'année 2020 fournie par Développement Vaudreuil-Soulanges



2.1 Liste des municipalités desservies par le plan

La MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités. Dans le contexte de la planification et de la gestion des matières résiduelles, le territoire de la MRC a été scindé en deux territoires de gestion lors de la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (figure 5).

2.1.1 Liste des municipalités visées et des municipalités environnantes

Tout comme lors de son premier et deuxième PGMR, le territoire de planification englobe les 12 municipalités hors CMM, soit les municipalités suivantes :

- Coteau-du-Lac
- Les Coteaux
- Pointe-Fortune
- Rigaud
- Rivière-Beaudette
- Saint-Clet
- Saint-Polycarpe
- Saint-Télesphore
- Saint-Zotique
- Sainte-Justine-de-Newton
- Sainte-Marthe
- Très-Saint-Rédempteur

Les autres municipalités de la MRC étant couvertes par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM :

- Hudson
- Les Cèdres
- L'Île-Cadieux
- L'Île-Perrot
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- Pincourt
- Pointe-des-Cascades
- Saint-Lazare
- Terrasse-Vaudreuil
- Vaudreuil-Dorion
- Vaudreuil-sur-le-Lac

Les 12 municipalités visées par l'élaboration de ce PGMR constituent le secteur ouest de la MRC. Cela représente actuellement 26 % de la population et 66 % du territoire, soit 569 km².



Vue aérienne de la municipalité de Sainte-Marthe, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

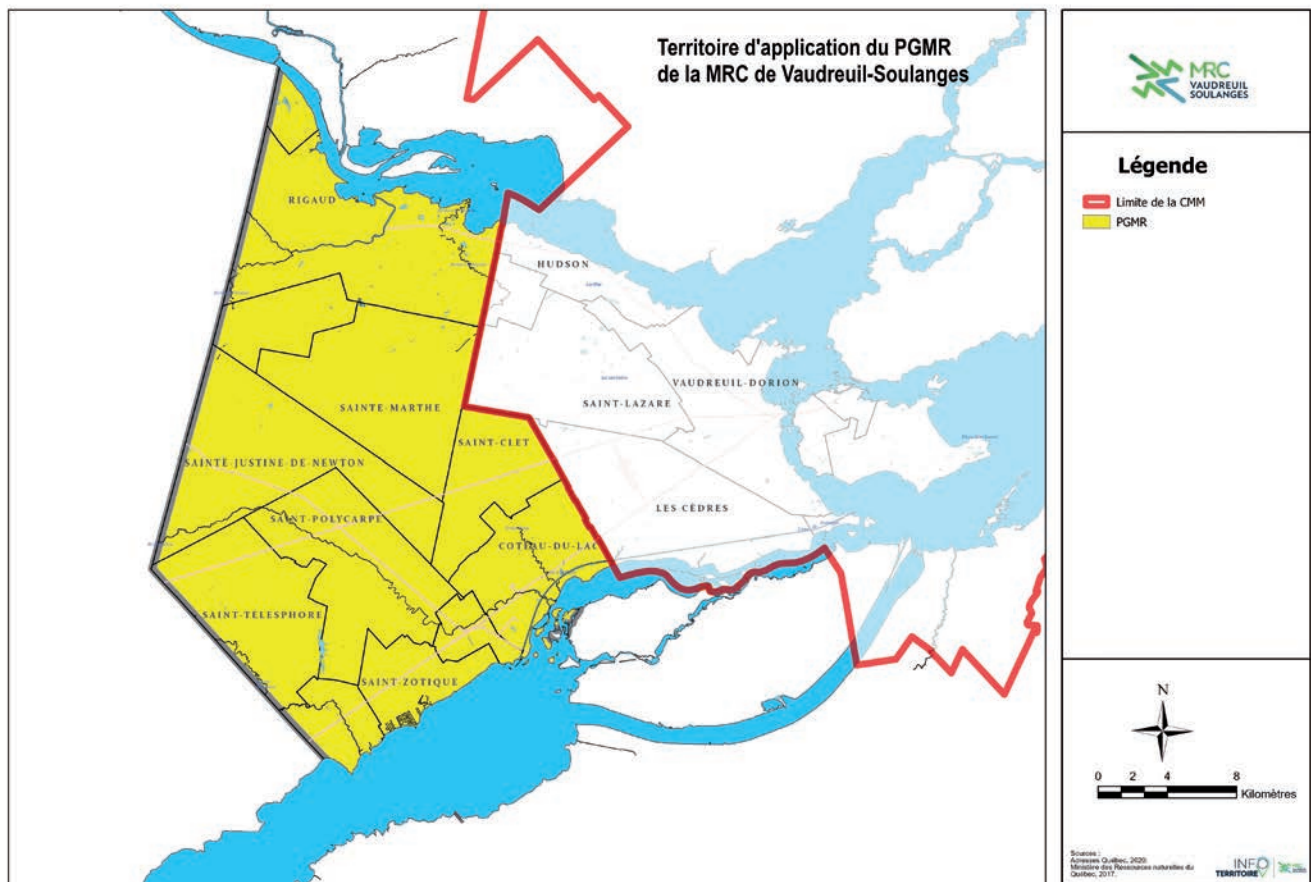


Figure 5 : Carte du territoire de la révision du PGMR de la MRCVS

2.2 Ententes intermunicipales

Le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend quatre écocentres situés stratégiquement afin d'offrir un service de proximité à l'ensemble des citoyens du territoire. En 2013, la MRC a inauguré son premier écocentre situé à Vaudreuil-Dorion. En 2015, deux écocentres ont vu le jour, un dans la ville de Pincourt et l'autre dans la municipalité de Saint-Zotique. Finalement, le dernier écocentre a été implanté en 2016 dans la ville de Rigaud. Bien que les écocentres à Vaudreuil-Dorion et à Pincourt soient situés à l'extérieur du territoire du présent PGMR, les 4 écocentres forment un réseau régional accessible à tous les résidents de la MRC.

Pour la bonne gestion de ces sites, la MRC a conclu des ententes avec les municipalités où sont situées ces infrastructures. Le tableau 7 présente les ententes en vigueur.

Tableau 7 : Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire

Municipalités concernées	Objet de l'entente	Durée	Échéance
Ville de Rigaud	Entretien du site et des infrastructures, ainsi que la compaction de la matière dans les conteneurs	5 ans	2027
Ville de Pincourt	Entretien du site et des infrastructures	5 ans	2023
Municipalité de Saint-Zotique	Entretien du site et des infrastructures	5 ans	2027

Le Réseau des écocentres est détaillé plus amplement dans la section 3 du présent plan.

2.3 Distribution des responsabilités

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la MRC assure la planification régionale de la gestion des matières résiduelles par l'entremise de son PGMR⁷. Elle a la responsabilité d'élaborer, d'adopter et de maintenir le PGMR conformément avec les orientations de la PQGMR, de son plan d'action 2019-2024 et des stratégies qui en découlent. La MRC doit également assurer le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR.

Au regard du PGMR, selon l'article 53.24 de la LQE, les municipalités locales liées par le PGMR sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. De plus, elles sont tenues, dans les douze mois qui suivent l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan.

2.3.1 | Distribution des compétences entre les municipalités locales et la municipalité régionale

La MRC a déclaré sa compétence relative à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles, mise à part la compétence relative à la collecte, au transport et l'élimination des déchets domestiques, ainsi qu'à la collecte et au transport des matières organiques pour 9 municipalités. Les règlements 188, 188-1, 188-2, 188-3, 188-4, 188-5 et 188-6 précisent ces déclarations et délégations de compétences entre la MRC et les municipalités (tableau 8). Dans tous les cas, la fourniture de services est assurée par l'octroi de contrats à des entreprises privées ou à des organismes à but non lucratif (OBNL).

⁷ *Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), article 53.7*

En ce qui concerne les ICI et le secteur CRD, la MRC prend en compte dans sa planification les matières générées par l'ensemble des générateurs de son territoire. Toutefois, les services de collecte, de transport et de traitement des matières de ces secteurs sont assurés par ces derniers, à l'exception de certaines collectes ou services plus amplement détaillés dans les sections suivantes. La répartition des compétences est présentée dans le tableau 8.

En mai 2015, la MRC a créé la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS). Cet OBNL appartenant à la MRC avait comme but premier d'évaluer des technologies alternatives pour le traitement de la matière organique du territoire et de procéder à un projet pilote.

Depuis, les rôles et responsabilités de la SGMRVS se sont élargis et cet OBNL pérenne a comme mandat :

- De prendre position sur les dossiers liés à la gestion des matières résiduelles et au plan de réduction des gaz à effet de serre et de faire des recommandations au conseil de la MRC;
- De gérer des dossiers spécifiques qui lui sont confiés en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR) et GES, tels que localiser, acquérir et mettre en place des installations en GMR, procéder à des études et analyses, assurer l'acceptabilité sociale de projets, etc.

La SGMRVS est composée des 23 maires des municipalités membres de la MRC. Le conseil d'administration est autonome et est composé de cinq administrateurs élus parmi les membres.

* Les municipalités du PGMR concernées sont Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Rivière-Beaudette

Tableau 8 : Compétences en gestion des matières résiduelles

	MRC	Municipalités locales
Collecte des déchets		
Planification	x	
Collecte et transport		x
Élimination / Traitement		x
Collecte des matières recyclables		
Planification	x	
Collecte et transport	x	
Élimination / Traitement	x	
Collecte des résidus alimentaire		
Planification	x	
Collecte et transport	x *	x
Élimination / Traitement	x	
Collecte des résidus verts		
Planification	x	
Collecte et transport	x *	x
Élimination / Traitement	x	
Collecte des feuilles d'automne		
Planification	x	
Collecte et transport	x *	x
Élimination / Traitement	x *	x
Apport volontaire de résidus domestiques dangereux		
Planification	x	
Collecte et transport	x	
Élimination / Traitement	x	
Collecte et apport volontaire des résidus encombrants et CRD		
Planification	x	
Collecte et transport	x	x
Élimination / Traitement	x	x
Gestion des boues de fosses septiques		
Planification	x	
Collecte et transport		x
Élimination / Traitement		x
Gestion des boues municipales (station d'épuration)		
Planification	x	x
Collecte et transport		x
Élimination / Traitement		x



2.3.2 | Réglementation qui encadre la gestion des matières résiduelles

La MRC et les municipalités peuvent adopter des règlements dans les domaines relevant de leurs compétences en gestion des matières résiduelles.

2.3.2.1 Réglementation régionale

Le Règlement 188 et ses modifications 188-1, 188-2, 188-3, 188-4, 188-5 et 188-6 précisent les déclarations et délégations de compétences entre la MRC et les municipalités, tel que présenté dans le tableau 8. Le règlement cessera d'avoir effet le 31 décembre 2026. Ce règlement reconnaît également la compétence de la MRC pour la planification et la réglementation entourant la gestion des matières résiduelles.

Le schéma d'aménagement de la MRC et les règlements de zonage des municipalités ne prévoient pas l'implantation d'infrastructures d'élimination ou d'enfouissement des matières résiduelles. De même, les cimetières d'automobiles, les cours de ferraille, les centres de transfert de résidus dangereux et les usines de recyclage de papier sont des usages prohibés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Les municipalités locales ont également adopté le Règlement municipal harmonisé numéro 450 sur les nuisances en 2019. Ce règlement, rédigé par la MRC et entériné par les municipalités, inclut certains éléments relatifs à la gestion des matières résiduelles, comme les dépôts sauvages de déchets, les rebuts et les débris.

2.3.2.2 Réglementation municipale locale

Afin d'atteindre les objectifs du PGMR, certaines municipalités locales ont adopté des règlements pour interdire ou encadrer la disposition de certaines matières (tableau 9).

Tableau 9 : Règlements en vigueur dans les municipalités locales

Nom du règlement	Objet	Adoption	Municipalité
Gestion des matières résiduelles			
Règlement no 386-2021 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus alimentaires, les résidus volumineux et les déchets domestiques dangereux	Modalités relatives aux matières résiduelles, type de bacs permis, interdiction et pénalités	2021	Pointe-Fortune
Règlement no 357-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus verts, les résidus alimentaires, les arbres de Noël naturels, les résidus volumineux et les déchets domestiques dangereux (DDD)	Réglementation des modalités entourant la collecte sélective	2018	Rigaud
Règlement no 2019-05 sur les matières résiduelles	La gestion des matières résiduelles au niveau du tri, de l'entreposage et de la collecte des matières résiduelles provenant notamment de bacs roulants, de conteneurs, de sacs, ainsi que de la collecte en vrac.	2019	Rivière-Beaudette
Urbanisme			
Règlement no 529 de zonage	Obligation de trier à la source les matériaux lors de travaux.	2021	Saint-Zotique
Règlement no 532 de gestion des règlements d'urbanisme	Sur demande, la Municipalité peut exiger une preuve que les résidus CRD soient triés à la source.	2021	Saint-Zotique
Gestion des boues des fosses septiques			
Règlement no 358-2018 relatif à la vidange des fosses septiques	Établir le service comprenant la vidange des boues de fosses septiques et de rétention vers un site de disposition autorisé.	2018	Rigaud
Règlement no 689 relatif à la vidange des fosses septiques	Obligation de vidange de la fosse septique par l'entrepreneur de la municipalité tous les deux ans pour les résidences principales et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.	2017	Saint-Zotique
Règlement no 358 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	Obligation de vidange de la fosse septique par l'entrepreneur de la municipalité tous les deux ans pour les résidences principales et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.	2020	Sainte-Justine-de-Newton
Règlement no 221-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Obligation de vidange de la fosse septique par l'entrepreneur de la municipalité tous les deux ans pour les résidences principales et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.	2017	Très-Saint-Rédempteur



Services offerts



3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Les intervenants en gestion des matières résiduelles sont nombreux. Sur le territoire d'application du PGMR, 14 intervenants ont été identifiés, incluant des commerces de détail offrant des services de récupération comme les pharmacies ou les quincailleries ainsi qu'un OBNL qui offre la récupération de vêtements et d'objets variés. Finalement, la municipalité de Sainte-Marthe offre la possibilité à ses citoyens de disposer de plusieurs matières à des fins de récupération comme les vêtements et les produits électroniques à son dépôt municipal. Il y a plusieurs autres intervenants dans les autres municipalités de la MRC et dans les municipalités avoisinantes qui offrent également des services aux citoyens. Ces derniers seront également répertoriés.

Afin d'aider les citoyens et les ICI du territoire à trouver les divers services en GMR et lieux pour disposer adéquatement leurs matières, la MRC a produit un outil d'aide au tri qui regroupe l'ensemble des intervenants en GMR sur le territoire ou desservant le territoire. L'outil en ligne « Tricycle » permet ainsi de trouver les points de services par matière à l'aide d'une carte interactive. Chaque point de services inclut les coordonnées, l'itinéraire pour se rendre et les matières acceptées. L'Annexe 1 dresse la liste des différents intervenants en gestion des matières résiduelles que l'on retrouve dans l'outil « Tricycle ». Cette liste inclut les organismes et entreprises sur le territoire d'application du PGMR et aussi les organismes et entreprises des municipalités avoisinantes pouvant desservir les citoyens et ICI du territoire d'application.



3.2 Recensement des installations présentées sur le territoire ou le desservant

Le territoire couvert par ce PGMR possède que très peu d'installations reliées à la GMR. On y retrouve notamment un centre de transfert de déchets dangereux, CRI Environnement inc. situé à Coteau-du-Lac, un recycleur de métal, Coteau Métal inc., situé à Rivière-Beaudette, ainsi que des usines de traitement des eaux usées dans certaines municipalités. Sans être des installations de gestion des matières résiduelles, certaines fermes ou agriculteurs locaux du territoire reçoivent et valorisent les feuilles d'automne provenant de la collecte résidentielle porte-à-porte.

La section de la MRC de Vaudreuil-Soulanges non incluse dans le PGMR possède sur son territoire quelques installations, soit un centre de transfert des déchets, Les Entreprises Raylobec inc., situé à Vaudreuil-Dorion et deux entreprises valorisant certains résidus de CRD, soit Les Pavages Vaudreuil Ltée et Groupe Bauval inc. Tous les déchets qui transitent par le centre de transfert Raylobec sont éliminés au lieu d'enfouissement technique (LET) du Complexe Enviro Connexions situé à Terrebonne dans la MRC Les Moulins.

Comme mentionné dans la section 3.3.4.2, les citoyens ont accès aux quatre écocentres de la MRC, dont deux sont situés à l'extérieur du secteur de la MRC couvert par ce PGMR.

D'autres installations de gestion des matières résiduelles situées à l'extérieur de la MRC recueillent des matières générées sur le territoire de planification. L'Annexe 2 contient la liste des installations de matières résiduelles situées sur le territoire MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'en Montérégie, à Montréal, Laval, les Basses-Laurentides et Lanaudière qui reçoivent ou qui seraient susceptibles de recevoir les matières résiduelles venant des municipalités du PGMR, du secteur résidentiel, ICI ou CRD.



3.3 Modes de collecte

Les sous-sections suivantes détaillent les modes de collecte et leur fréquence pour les différentes matières produites sur le territoire.

3.3.1 Élimination

Le service de collecte des déchets est présent dans toutes les municipalités pour l'ensemble du secteur résidentiel depuis plusieurs années. Chaque municipalité est autonome dans l'octroi de son contrat de collecte, transport et élimination des déchets. Le tableau 10 dresse l'état du service porte-à-porte de gestion des déchets en 2020 et les différentes modalités des collectes des douze municipalités visées par ce plan de gestion.

Avec l'introduction de la collecte de la matière organique en 2018, certaines municipalités ont revu leur fréquence de collecte des déchets à la baisse. En 2020, trois municipalités offraient un service de collecte aux deux semaines, sept municipalités offraient une collecte aux deux semaines durant la période hivernale et hebdomadaire pendant la période estivale. Deux municipalités offraient toujours la collecte hebdomadaire. Ainsi, le nombre de collectes de déchets varie de 26 à 52 par année. La municipalité de Sainte-Marthe, pour sa part, a maintenu sa collecte hebdomadaire des déchets, mais a introduit le principe d'utilisateur-payeur dans le cadre d'un projet pilote de collecte intelligente. Ainsi, leurs citoyens sont facturés selon la présentation de leur bac de collecte.

En se basant sur les données des sommaires d'évaluation foncière, on constate qu'à peine 1 % des unités d'occupation sont des résidences saisonnières. De ce fait, ces unités sont assimilées aux résidences permanentes tant sur le plan du niveau de service offert que sur le plan des quantités.

Dans toutes les municipalités, des ICI dont la quantité de matière générée est comparable au secteur résidentiel sont inclus aux collectes municipales. Le secteur privé dessert les ICI dont les quantités sont plus importantes. De plus, il importe de mentionner qu'un grand nombre d'entreprises sont identifiées au rôle d'évaluation foncière comme étant des unités résidentielles bien qu'elles aient une vocation partiellement commerciale. Cette situation s'applique, par exemple, à de petits salons de coiffure, à des travailleurs à domicile, à certains ateliers d'artisanat, etc. Généralement, ces entreprises sont incluses aux collectes municipales sans qu'il soit possible de les distinguer d'une unité résidentielle. Il n'est pas possible, à ce jour, de connaître le taux d'ICI desservi par les collectes municipales.

Le lieu d'enfouissement technique (LET) utilisé par les municipalités, le Complexe Enviro Connexions, est situé dans la MRC des Moulins. Tous les déchets collectés transigent d'abord par un centre de transbordement avant d'atteindre leur destination finale, soit celui de Les Entreprises Raylobec inc. situé à Vaudreuil-Dorion.

Tableau 10 : Description du service porte-à-porte

Municipalité	Contenants permis	Nombre de collectes de déchets par année	Entreprise de collecte	Lieu de transbordement	Lieu d'élimination	Nombre de collectes d'encombrants par année
Coteau-du-Lac	240 L	26	Robert Daooust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Les Coteaux	240 L et 360 L	39				12
Pointe-Fortune	360 L	36				12
Rigaud	240 L et 360 L	37				14
Rivière-Beaudette	360 L, sacs libres et poubelles standards	52				12
Saint-Clet	240 L et quelques 360 L	40				12
Sainte-Justine-de-Newton	360 L	26				12
Sainte-Marthe	360 L	52				4
Saint-Polycarpe	360 L	40				12
Saint-Télesphore	360 L	26				12
Saint-Zotique	240 L et 360 L	39				12
Très-Saint-Rédempteur	240 L	36				12

3.3.2 | Matières recyclables

La MRC a déclaré sa compétence pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables, et ce, depuis 1992. En 2008, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a implanté un service de collecte mécanisée porte-à-porte par bac roulant de 360 litres pour l'ensemble de son territoire. La collecte porte-à-porte des matières recyclables est offerte sur une base hebdomadaire. Depuis 2016, le contrat de collecte des matières recyclables prévoit deux collectes spéciales de carton, les semaines suivant chaque année le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet, dans le but de récupérer les grandes quantités de carton suivant le temps des Fêtes et la période des déménagements. Ainsi, les surplus de carton sont collectés à l'extérieur du bac le jour même de la collecte régulière du recyclage. Les citoyens peuvent également apporter le carton dans le Réseau des écocentres de la MRC à tout moment de l'année.

Tout comme pour les déchets, le très faible nombre de résidences saisonnières fait en sorte que ces unités sont assimilées aux résidences permanentes tant au niveau du service offert qu'au niveau des quantités.

La MRC dessert par bacs roulants les ICI de son territoire dont la quantité de matières générées est comparable au secteur résidentiel, pour un maximum d'environ quatre bacs roulants de 360 litres. La MRC dessert également les multilogements et ICI du territoire ayant des conteneurs semi-enfouis à chargement à grues de matières recyclables depuis 2012. En 2020, aucun conteneur semi-enfoui de recyclage n'était présent sur le territoire d'application du PGMR.

En 2018, la MRC a introduit la collecte des conteneurs à chargement avant pour les ICI et les multilogements ayant une capacité de plus de quatre bacs roulants de 360 litres. Des cohortes d'agents de sensibilisation, embauchés en période estivale, ont parcouru le territoire pendant trois étés pour faire l'inventaire des matières recyclables dans les ICI et multilogements du territoire afin d'améliorer et augmenter les services de collecte grâce à des conteneurs. Le service de collecte par conteneur à chargement avant offre la location de conteneurs de 4, 6 ou 8 verges cubes et une fréquence de collecte pouvant aller jusqu'à deux fois par semaine. En 2020, ce sont 90 ICI et multilogements dans les municipalités incluses dans ce PGMR qui étaient desservis par ce service. Ce nouveau service a permis d'augmenter la quantité de matières recyclables collectées sur le territoire et ainsi éviter que ces dernières trouvent le chemin de l'élimination. Les cohortes d'agents de sensibilisation ont effectué un travail exceptionnel pour assurer la qualité des matières mises dans les conteneurs. Le centre de tri recevant les matières recyclables de la MRC et qui avait soulevé certaines inquiétudes nous a finalement félicités pour la qualité des matières reçues. Il est à noter que plusieurs ICI sont également desservis par une entreprise privée pour leurs collectes des matières recyclables. Le nombre exact est présentement inconnu.

Le traitement des matières recyclables de la MRC est assuré par une entente avec la Coopérative Tricentris pour laquelle la MRC est membre. Avec ce statut, la MRC bénéficie de plusieurs avantages et services, dont le premier est de prendre part aux orientations et décisions de l'organisation, ayant un siège sur le conseil d'administration. Tricentris reconnaît que la quantité et la qualité des matières reçues sont dépendantes des efforts que les municipalités font pour sensibiliser leurs citoyens. Ainsi, Tricentris a créé un programme de performance qui redonne 0,50 \$ par habitant pour les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation faits par la MRC. Ce programme a permis de financer plusieurs initiatives depuis 2016, soit la patrouille de sensibilisation pour l'introduction de la collecte par conteneur dans les ICI, l'outil d'aide au tri en ligne « Tricycle », les vidéos « Les trucs du trieur », des chartes de matières et plusieurs autres projets.

Tableau 11 : Description du service porte-à-porte des matières recyclables en 2020

Municipalité	Contenants permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte (bacs)	Nombre de conteneurs hors-sol	Entreprise de collecte (conteneurs)	Lieu de traitement
Coteau-du-Lac	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	20	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Les Coteaux	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	9		
Pointe-Fortune	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	1		
Rigaud	360 L	52		21		
Rivière-Beaudette	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	2		
Saint-Clet	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	5		
Sainte-Justine-de-Newton	360 L	52		3		
Sainte-Marthe	360 L	52		5		
Saint-Polycarpe	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	9		
Saint-Télesphore	360 L	52		2		
Saint-Zotique	360 L	52		13		
Très-Saint-Rédempteur	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	0		

3.3.3 | Matières organiques

Une des mesures du PGMR 2016-2023 était d’implanter une collecte porte-à-porte des matières organiques sur l’ensemble du territoire. La grande majorité des municipalités ont donc débuté cette collecte en 2018. La MRC a délégué temporairement la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques afin que les municipalités introduisent ce nouveau service auprès de leurs citoyens. Les municipalités avaient donc la responsabilité d’octroyer le contrat de collecte et de transport, de faire l’achat et la livraison des bacs et d’assurer les communications auprès de leurs citoyens. La MRC a pour sa part octroyé un contrat pour le traitement des matières organiques et préparé une trousse de communication que les municipalités pouvaient adapter et distribuer à leurs citoyens. À partir de 2024, la MRC va reprendre la compétence de collecte et de transport des matières organiques pour trois municipalités, soit Rivière-Beaudette, Saint-Clet et Saint-Polycarpe. La MRC sera donc en mesure d’adapter les services pour ces municipalités afin d’augmenter les quantités de matières organiques collectées. La MRC encadrera par le présent PGMR l’optimisation de la collecte des matières organiques pour les neuf autres municipalités.

Lors de l’implantation de la collecte porte-à-porte, la MRC évaluait une technologie de traitement pour les résidus alimentaires. Ainsi des bacs de 45 litres ont été favorisés pour collecter les résidus alimentaires séparément des résidus verts. Certaines municipalités ont donc uniquement offert les services de collecte des résidus alimentaires. D’autres ont offert une collecte des résidus verts en sacs de papier ou contenants ouverts variante en fréquence, comme identifiée au tableau 12.

En ce qui a trait aux feuilles d’automne, le traitement local sur des fermes agricoles a toujours été privilégié dans la région puisque cette matière amène un apport important en nutriment aux sols agricoles. Depuis 2014, ce sont les municipalités qui assurent les contrats de collecte, de transport et de traitement des feuilles d’automne. Les fermes et collecteurs n’étant pas équipés de balance, il est très difficile d’avoir des données précises sur les quantités de feuilles collectées. La grande majorité des municipalités collectent également les branches tandis que huit municipalités collectent les sapins de Noël. Pour la plupart, la collecte est effectuée avec une déchiqueteuse et le bois est transformé en paillis. Ce dernier est redistribué aux résidents qui en font la demande ou utilisé dans les aménagements paysagers des municipalités. Le déchiquetage et la redistribution ont souvent lieu simultanément et puisque les municipalités ne sont pas équipées de balance, il est impossible de connaître les quantités. Le tableau 12 dresse un portrait sommaire des services de collecte des matières organiques.

Tableau 12 : Description du service de gestion des matières organiques en 2020

Municipalité	Type de collecte	Matière	Contenant permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte	Lieu et méthode de traitement
Coteau-du-Lac	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	4	Municipalité	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	4	Municipalité	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	3	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Municipalité	Décoration hivernale ou déchiquetage

Municipalité	Type de collecte	Matière	Contenant permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte	Lieu et méthode de traitement
Les Coteaux	Porte à porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Résidus verts	Sacs en papier	4	Robert Daoust et fils inc.	Agriculteurs locaux
	Porte à porte	Feuilles	Sacs en papier	13	Robert Daoust et fils inc.	Agriculteurs locaux
	Porte à porte	Branches	Vrac	9	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte à porte	Sapins	Vrac	2	Municipalité	Sapins déchiquetés et copeaux offerts aux citoyens
Pointe-Fortune	Porte à porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Résidus verts	Sacs en papier	2	Robert Daoust et fils inc.	Agriculteurs locaux
	Porte à porte	Feuilles	Vrac	1	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
Rigaud	Porte à porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Résidus verts	Sacs en papier et/ou vrac	14	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Feuilles	Sacs en papier et/ou vrac	7	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Branches	Vrac	7	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte à porte	Sapins	Vrac	2	Municipalité	Ateliers municipaux
Rivière-Beaudette	Porte à porte	Résidus alimentaires	Bac 240 L	38	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Feuilles	Sacs en papier	4	Robert Daoust et fils inc.	Émondage et Abbatage Dionne inc.
	Porte à porte	Branches	Vrac	8	Émondage et Abbatage Dionne inc.	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte à porte	Sapins	Vrac	ND	Municipalité	ND

Municipalité	Type de collecte	Matière	Contenant permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte	Lieu et méthode de traitement
Saint-Clet	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	2	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	2	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	2	Municipalité	Décoration hivernale ou déchiquetage
Sainte-Justine-de-Newton	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	3	Municipalité	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Robert Daoust et fils inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)
Sainte-Marthe	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	26	Municipalité	Municipalité
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	26	Municipalité	Municipalité
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	26	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	3	Municipalité	Municipalité
Saint-Polycarpe	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	3	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	4	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)

Municipalité	Type de collecte	Matière	Contenant permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte	Lieu et méthode de traitement
Saint-Télesphore	Porte à porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Résidus verts	Sacs en papier	2	Municipalité	Agriculteurs locaux
	Porte à porte	Feuilles	Sacs en papier	21	Municipalité	Municipalité
	Porte à porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
Saint-Zotique	Porte à porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte à porte	Résidus verts	Sacs en papier	3	Transport Rolland Chaperon inc.	Agriculteurs locaux
	Porte à porte	Feuilles	Sacs en papier	3	Municipalité	Agriculteurs locaux
	Porte à porte	Branches	Vrac	8	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
Très-Saint-Rédempteur	Porte à porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)

3.3.4 | Résidus domestiques dangereux et autres matières

Plusieurs infrastructures et services sont disponibles sur le territoire de la MRC afin de permettre à la population et aux ICI de disposer de façon écoresponsable de leurs matières, notamment les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD), les plastiques agricoles, etc.

3.3.4.1 Collecte des encombrants

La majorité des municipalités du PGMR offrent à leurs citoyens des collectes d'encombrants mensuellement pour un total de douze collectes d'encombrants par année, comme le montre le tableau 10. La municipalité de Sainte-Marthe offre la collecte quatre fois par année alors que la ville de Rigaud offre la collecte quatorze fois par année. Le nombre de collectes et le type de matières acceptées, ainsi que les points de dépôt d'apport volontaire ont largement diminué depuis l'implantation du Réseau d'écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le territoire.

Ces matières qui étaient autrefois éliminées se retrouvent maintenant valorisées à travers le réseau. Il reste cependant des efforts à faire pour que tout encombrant valorisable soit bel et bien acheminé au Réseau des écocentres puisque les encombrants récupérés lors des collectes municipales sont envoyés à l'élimination.

3.3.4.2 Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend quatre écocentres, soit à Vaudreuil-Dorion, Pincourt, Saint-Zotique et Rigaud, accessibles à l'ensemble des citoyens du territoire.

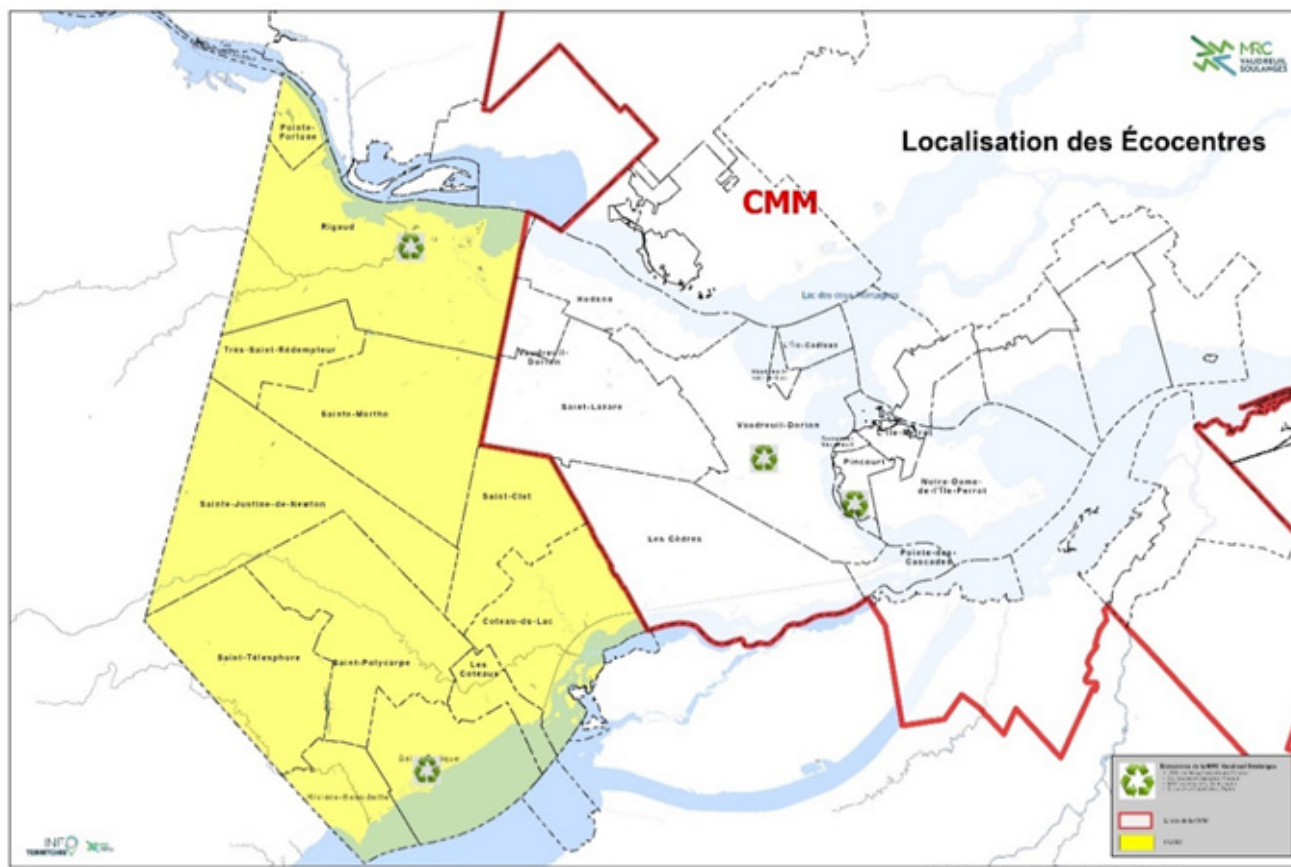


Figure 6 : Plan de localisation des écocentres de la MRC

L'objectif principal du Réseau des écocentres est d'offrir un service complémentaire aux collectes municipales et de permettre aux citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de se départir de matières normalement destinées à l'élimination. Les résidus de construction, rénovation et démolition, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les produits de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), ainsi que plusieurs autres matières sont acceptées dans le réseau afin d'en assurer leur valorisation (figure 7).

Depuis 2018, les écocentres situés à Vaudreuil-Dorion et à Rigaud, étant de plus grandes tailles, acceptent également les matières en provenance des ICI du territoire.

Matières acceptées

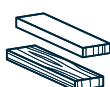
 : Écocentre à Vaudreuil-Dorion  : Écocentre à Rigaud  : Écocentre à Saint-Zotique  : Écocentre à Pincourt



Bardeaux d'asphalte



Bicyclettes ou vélos usagés



Bois traité et contreplaqué



bois d'œuvre / meubles en bois / palettes / mélamine / bois de construction / moulures / plancher de bois



Carton * Boîtes pliées.



Encombrants non métalliques et non réutilisables



meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastique / matériaux isolants / textiles / plastique / fibre de verre / etc.

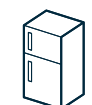


Encombrants métalliques et métaux



* Vidés de tout fluide s'il y a lieu.
** Appareils non fonctionnels.

cuisinières / lave-vaisselle / laveuses / sécheuses / chauffe-eau ou réservoir à huile / BBQ / hotte de cuisine / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / articles de métal / etc.



Halocarbures



* Appareils non fonctionnels.

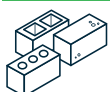
réfrigérateurs / congélateurs / airs climatisés / déshumidificateurs / refroidisseur à eau / celliers



Matériaux de construction secs



céramique / gypse / verre / fenêtres / vitre / toilettes / etc.



Matériaux d'excavation



asphalte / béton / briques / pierres / ciment / sable et gravier / roches uniquement



Masques jetables



* Déposer dans les boîtes pêle-mêle ou dans des sacs de plastique transparents.

Masques de procédure / masques respirateur / masques à fenêtre



Peinture, ampoules, batteries



(Produits de la responsabilité élargie des producteurs)

résidus de peinture et leur contenant : apprêt, primer, teinture, vernis, peinture en aérosol / lampes au mercure : ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, ampoules à décharge à haute intensité / batteries et piles : rechargeables ou à usage unique de 5 kg et moins



Plastiques agricoles issus de balles de foin



pellicules de plastiques, les bâches et sacs silos pour ensilage et les ficelles



Pneus avec ou sans jante



* Sans les sacs de plastique.



Pneus hors dimension



Polystyrène (styromousse et plastique



alimentaire, des emballages ou de construction



Produits électroniques



téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc.



Résidus domestiques dangereux



* Seuls les contenants **fermés, identifiés** de 20 litres (5 gallons) ou moins sont acceptés.



adhésifs / aérosols / bonbonnes de carburant pour le camping / bonbonnes et cylindres de gaz comprimé / décapants / époxydes / extincteurs portatifs résidentiels / filtres à huile / huiles / liquides de refroidissement / pesticides / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / térébenthine / varsol / essence / diluants / etc.

Figure 7 : Liste des matières acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRCVS

Dans un souci d’optimisation, la MRC évalue constamment la possibilité d’accepter d’autres types de matières en fonction de l’évolution des innovations en valorisation des matières résiduelles.

Par exemple, le polystyrène (plastique numéro 6) est accepté à travers le Réseau des écocentres depuis décembre 2019 et les masques de procédure à usage unique depuis mai 2021. En 2021, il y a 16 catégories de matières acceptées à travers le réseau.



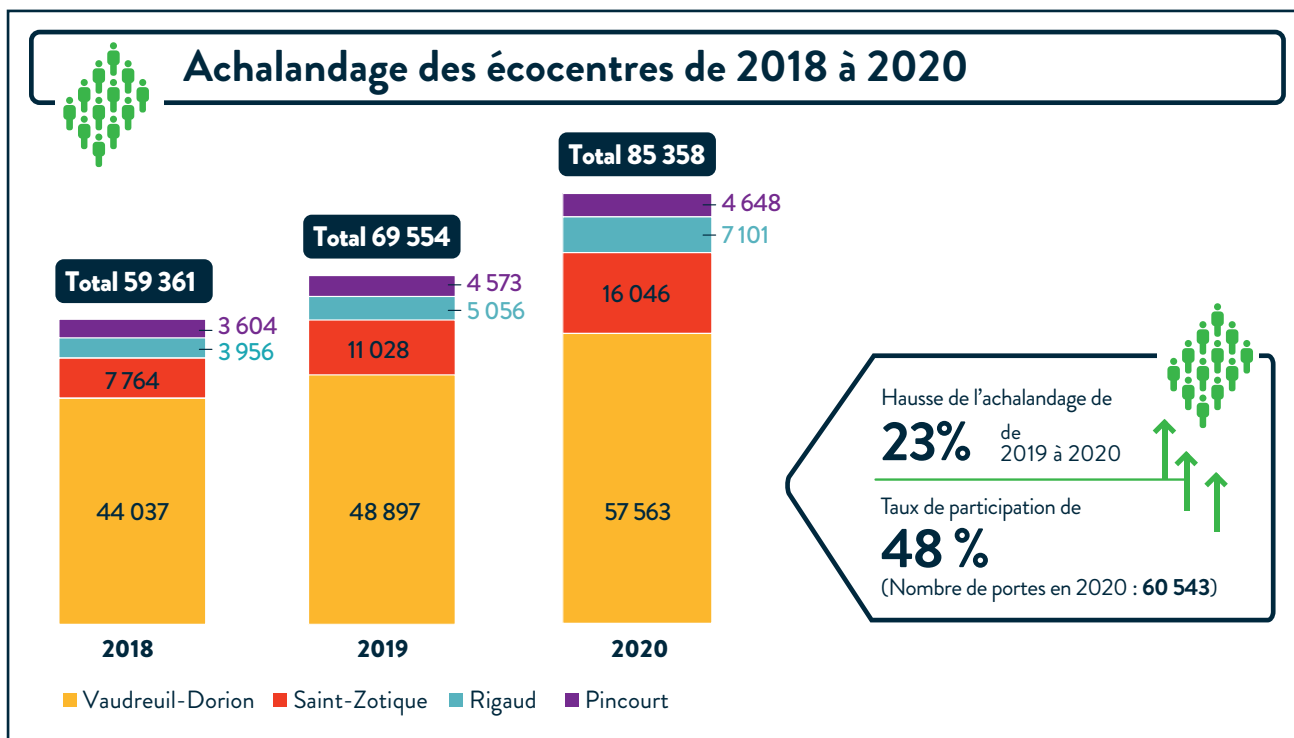
Figure 8 : Schéma d’économie circulaire du polystyrène

Le Réseau des écocentres est un service offert à l’année dont l’horaire a été bonifié au fil des années en fonction de la participation citoyenne. Pendant l’horaire d’été, qui s’échelonne du 1^{er} avril au 30 novembre, minimalement un écocentre est ouvert tous les jours de la semaine. Pendant l’horaire d’hiver, du 1^{er} décembre au 31 mars, l’achalandage étant moins important, les écocentres sont ouverts du vendredi au dimanche uniquement.

	Vaudreuil-Dorion	Rigaud
	☀ LUN : FERMÉ MAR - DIM : 8 H - 17 H 🌨 LUN - JEU : FERMÉ VEN : 8 H - 16 H SAM - DIM : 9 H - 16 H	☀ LUN, JEU, VEN : 12 H - 17 H MAR - MER : FERMÉ SAM - DIM : 9 H - 16 H 🌨 LUN - VEN : FERMÉ SAM - DIM : 9 H - 16 H
	📍 Localisation 2800, rue Henry-Ford Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0V8	📍 Localisation 32, rue de la Coopérative Rigaud (Québec) J0P 1P0
	Saint-Zotique	Pincourt
	☀ LUN : FERMÉ MAR - VEN : 8 H - 17 H SAM - DIM : 9 H - 16 H 🌨 LUN - JEU : FERMÉ VEN : 8 H - 17 H SAM - DIM : 9 H - 16 H	☀ 🌨 LUN - JEU : FERMÉ VEN : 8 H - 16 H SAM : 9 H - 16 H DIM : FERMÉ
	📍 Localisation 2050, rue Principale Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0	📍 Localisation 750, boulevard Olympique Pincourt (Québec) J7W 7C8

Figure 9 : Heures d’ouverture du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges

Les citoyens se sont rapidement appropriés ces infrastructures et le Réseau des écocentres connaît un franc succès et une augmentation constante de l'achalandage depuis son implantation.



Note : Inclut les visiteurs en provenance des 23 municipalités de la MRC

Figure 10 : Achalandage du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges de 2018 à 2020

Les écocentres sont des points de dépôt pour différents produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP), soit :

- Les produits électroniques;
- Les piles et les batteries;
- Les lampes au mercure;
- Les résidus de peintures et leurs contenants;
- Les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables;
- Les appareils contenant des halocarbures.

L'élargissement progressif de la REP, comme prévu au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r.40.1), permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de diminuer sa responsabilité financière pour le traitement ou l'élimination sécuritaire de plusieurs types de matières apportées à l'écocentre par les citoyens.

Répartition des matières collectées en 2020

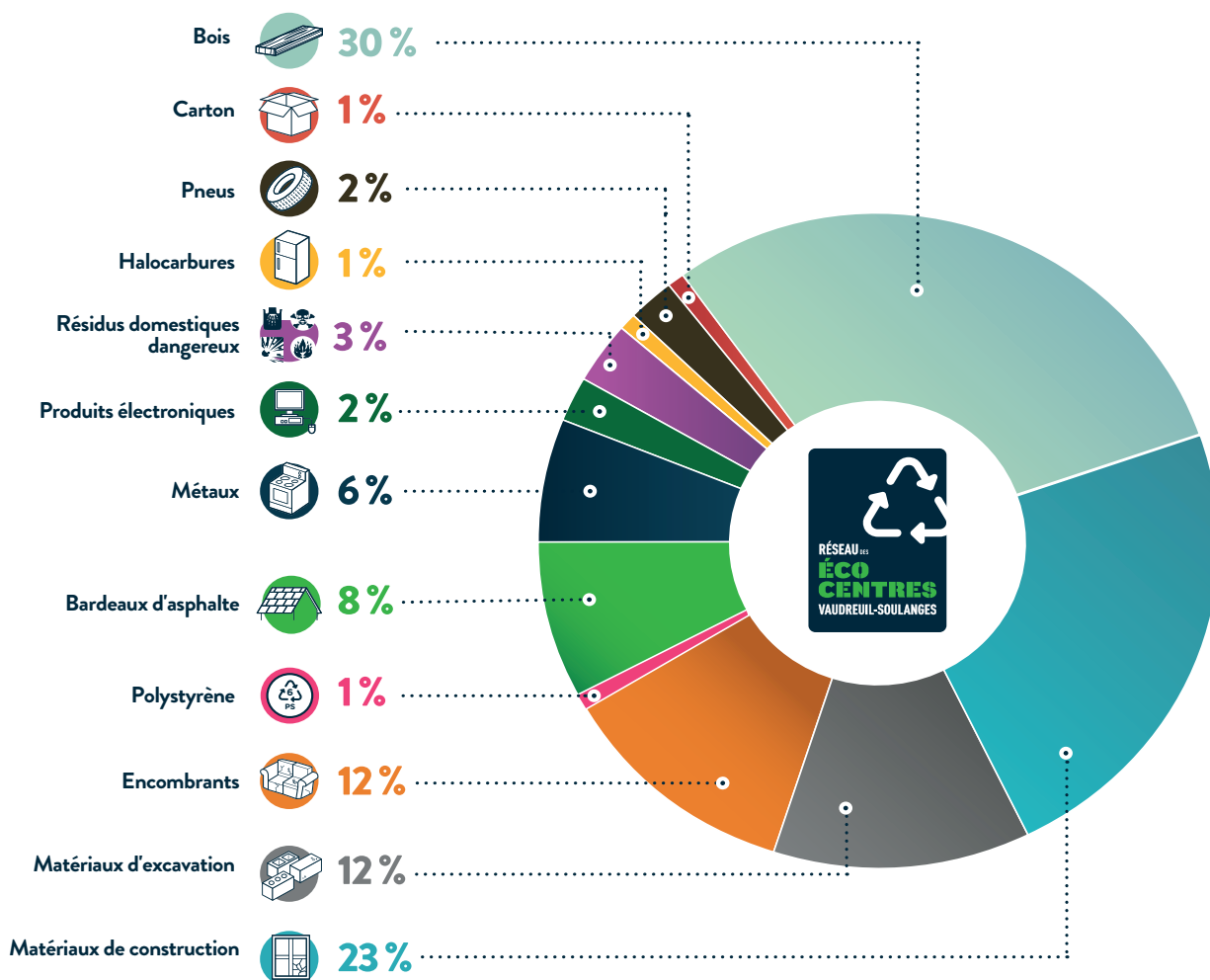


Figure 11 : Répartition des matières collectées du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges

3.3.4.3 Autres points de dépôt disponibles sur le territoire

Dans le cadre du programme sur la REP, plusieurs autres lieux de dépôt sont présents sur le territoire. Il s'agit souvent de partenariats entre des entreprises existantes et les organismes chargés de mettre en œuvre la REP. Les points de dépôt sur le territoire représentent des opportunités supplémentaires pour les citoyens et les ICI d'appliquer une saine gestion des matières résiduelles en assurant la récupération de produits ou d'appareils qui se retrouveraient autrement à l'élimination. Plusieurs de ces points de dépôts se retrouvent à l'Annexe 1.

Les points de dépôt des matières gérées par RECYC-QUÉBEC sont nombreux sur le territoire et facilement accessibles aux citoyens. Tant pour les contenants consignés que pour les pneus, les endroits prévus sont ceux déjà fréquentés par la population. Pour ce qui est des véhicules hors d'usage, l'on répertorie une entreprise située à Rivière-Beaudette, soit Coteau Métal inc., qui les reçoit pour assurer leur recyclage.

Il existe également quelques ressourceries et cloches de dépôt pour la récupération des textiles où les gens peuvent déposer leurs vêtements et autres textiles usagés lorsqu'ils ont épuisé les échanges dans leur réseau familial ou social. Certains de ces points de dépôt sont identifiés dans le recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles présenté à l'Annexe 1.

L'outil de recherche en ligne « Tricycle », permet de trouver tous les lieux de disposition sur le territoire de la MRC pour un grand nombre de matières et même, dans certains cas, dans les MRC avoisinantes. Selon la matière à disposer et le lieu de résidence, Tricycle présente sur une carte ou sous forme de liste tous les lieux de disposition possibles, incluant les différents services de collecte des municipalités. Tricycle est un outil intelligent et facile à utiliser qui permet à tous les citoyens de la MRC de faire une gestion responsable de leurs matières résiduelles (<https://tricycle-mrcvs.ca/>).

3.3.4.4 Boues de fosses septiques

Toutes les municipalités ont des fosses septiques sur leur territoire. Pour les municipalités de Pointe-Fortune, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur, les fosses septiques sont le seul mode de gestion des boues; on n'y retrouve aucun système d'égouts municipaux. La majorité des municipalités n'ont pas de réglementation entourant la vidange des fosses septiques. Ce sont les propriétaires qui ont la responsabilité de la vidange de leur installation septique et des coûts qui y sont associés. La ville de Rigaud et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Très-Saint-Rédempteur et de Saint-Zotique ont un règlement visant la vidange des fosses septiques, c'est-à-dire que la municipalité procède à la vidange des installations septiques aux deux ans ou aux quatre ans pour les résidences secondaires lorsque les propriétaires se prévalent de cette disposition. Les coûts associés à la vidange sont ensuite transférés aux propriétaires concernés.

Les boues de fosses septiques collectées sur le territoire le sont par des entreprises privées qui traitent leurs boues dans différentes installations. Celles qui desservent les installations septiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges valorisent par compostage la plus grande part des boues collectées. Il est difficile de savoir exactement vers quelles installations, parmi celles utilisées par ces entreprises, sont dirigées les boues du territoire, ni de connaître les quantités.

3.3.4.5 Boues d'épuration des usines de traitement des eaux usées

Il y a huit municipalités qui ont recours à des stations d'épuration des eaux usées pour le traitement de boues municipales. Les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux partagent une installation à travers la Régie d'assainissement des Coteaux, alors que Saint-Télesphore possède deux installations. Les autres municipalités qui ont recours à des usines ont une seule installation et elles en assurent la gestion de façon autonome. La presque totalité des usines de traitement utilise la technique des étangs aérés.

Dans plusieurs cas, il existe peu de données disponibles sur les quantités de boues. Une seule usine d'épuration est dédiée uniquement aux ICI, soit celle du parc industriel de Coteau-du-Lac. D'abord construite par la Société Dupont aux environs des années 1970, elle a été mise hors service un certain temps avant d'être acquise par la municipalité et remise en service en 1990. Cette usine, qui traite les boues avec la technique des boues activées, reçoit les eaux usées d'une douzaine d'immeubles du parc industriel.

3.3.5 | Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI)

Dans les douze municipalités couvertes par le présent PGMR, les matières résiduelles générées par les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, sont intégrées dans les services de collecte des municipalités. Pour la collecte des matières recyclables, cette limite est établie à environ quatre bacs de 360 L par semaine. Si un ICI génère une quantité supérieure de matières recyclables, elle peut bénéficier d'un conteneur à chargement avant offert par la MRC, tel que décrit à la section 3.3.2. En se basant sur les données des sommaires d'évaluation foncière, l'on constate qu'à peine 2 % des unités d'occupation sont des fermes. De ce fait, ces unités sont assimilées aux ICI tant au niveau des services offerts que sur le plan des quantités.

Plus spécifiquement, les fermes génèrent des matières résiduelles spécifiques au secteur agricole, telles que des pellicules plastiques, des contenants de pesticides, des sacs de semences et de pesticides, des tubulures, etc. Selon RECYC-QUÉBEC, le secteur agricole génère annuellement environ 11 000 tonnes de plastique⁸. Sur le territoire d'application du PGMR, l'organisme AgriRECUP a mis en place des points de dépôt volontaire en partenariat avec des détaillants agricoles pour certaines matières, dans le cadre des programmes de collecte et de récupération déployés dans certaines provinces du Canada. Du reste, AgriRECUP a démarré un projet pilote de collecte des plastiques agricoles en Montérégie en 2019. Un premier point de dépôt des plastiques agricoles utilisés pour l'ensilage a vu le jour à l'été 2021 à Saint-Polycarpe, à la Coopérative Agrizone Uniag. Le tableau 13 présente les trois points de dépôt pour le territoire d'application du présent PGMR. Ces points de dépôt sont sans frais pour les agriculteurs. D'autre part, AgriRECUP travaille également sur la récupération des tubulures acéricoles sur le territoire de la MRC en 2021.

Tableau 13 : Points de dépôt pour les matières du secteur agricole sur le territoire

Point de dépôt	Contenants de pesticides et de fertilisants	Sacs de semences, de pesticides et fertilisants	Corde, enrobage de balles, pellicule pour ensilage
Agrizone Saint Polycarpe - Uniag Coopérative 68, boulevard Cité-des-Jeunes Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0 450-265-3142	x	x	x
William-Houde Ltée St-Polycarpe 2050, chemin Sainte-Marie Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0 450-265-1166	x	x	
Synagri St-Clet 5, rue du Moulin Saint-Clet (Québec) J0P 1S0 450-456-1112	x	x	

Source : informations fournies par AgriRecup en février 2023

⁸ RECYC-QUÉBEC (2019). Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec, <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-plastiques-agricoles-rapport.pdf> (consulté le 25 janvier 2023)

Pour les grands générateurs, les ICI doivent faire appel aux entreprises offrant un service de collecte et de traitement des matières résiduelles et en défrayer les coûts associés. Aucune réglementation municipale n'encadre la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au-delà de celles incluses dans les collectes municipales.

Malgré l'absence de réglementation contraignante, quelques ICI ont emboîté le pas vers une meilleure gestion des matières résiduelles. La Pharmacie Benoit Morand, Éric Péladeau, Marc-André Sauvé, Sandrine Vinet et Michel Vinet a obtenu la certification ICI on recycle + (niveau Performance +).

De plus, quatre ICI du territoire d'application du PGMR ont obtenu la distinction Champion du Recyclage décerné par la MRC, soit le Camping Choisy et le Collège Bourget à Rigaud, Technostrobe à Coteau-du-Lac et le Métro Plus Fordham à Saint-Zotique.

Le Garage Réjean Trottier inc. situé à Rigaud et Carrossier ProColor situé à Saint-Clet ont tous deux obtenu la certification « Clé verte ». Plusieurs autres programmes de certification visant une meilleure gestion des matières résiduelles sont disponibles pour les ICI, mais aucun autre n'a été répertorié pour les ICI du territoire.

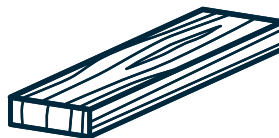
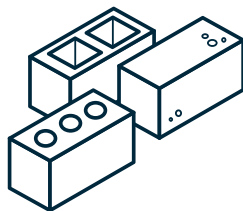
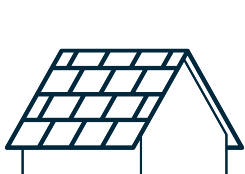
Les cinq supermarchés du territoire appartiennent tous à des bannières qui ont actuellement en place des objectifs et des mesures visant la réduction de l'élimination des matières résiduelles, incluant les matières organiques⁹.

3.3.6 | Gestion des matières résiduelles issues de l'industrie de la CRD

Il n'y a aucune réglementation municipale qui encadre la gestion des matières résiduelles du secteur CRD. De plus, on ne retrouve aucun centre de traitement ou d'élimination des matériaux CRD sur le territoire.

D'ailleurs, aucune des municipalités n'offre de services à ce secteur, à part les quantités qui pourraient être générées par les bureaux administratifs du secteur et qui pourraient être assimilées au service de collecte résidentiel porte-à-porte, au même titre que le sont les ICI mentionnés ci-dessus.

Depuis 2018, les écocentres situés à Vaudreuil-Dorion et à Rigaud acceptent les matières en provenance des petits ICI du territoire moyennant certains frais.



⁹ Les bannières présentes sur le territoire sont : IGA, Métro et Provigo. IGA émet en collaboration avec le Jour de la Terre une certification Action Réduction aux succursales qui mettent en place un programme de gestion des matières résiduelles alors que Provigo et Métro ont un volet réduction des matières résiduelles dans leur programme de responsabilité d'entreprise. Les deux approches visent à mettre de l'avant la réduction de l'élimination et le recyclage des matières organiques.



Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire



4.1 Catégorie de matières résiduelles

Cette section vise à connaître la quantité de chaque catégorie de matières résiduelles générées sur le territoire d'application pour le secteur résidentiel, des ICI et de la CRD. L'année de référence pour les quantités de matières résiduelles présentées ci-dessous est l'année 2020.

4.1.1 Matières recyclables

La MRC de Vaudreuil-Soulanges gère le programme de collecte sélective porte-à-porte depuis 1992 sur l'ensemble de son territoire. Comme l'indique la section 3.3.2, la MRC collecte les matières recyclables par bacs de 360 litres, par conteneur semi-enfoui à chargement à grue ou par conteneur à chargement avant. Dans les douze municipalités couvertes par le présent PGMR, les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel et qui utilisent des bacs de 360 litres, sont inclus dans la collecte par bacs roulants et leurs quantités sont assimilées à ceux du secteur résidentiel. Pour les ICI et les multilogements qui génèrent une quantité de matières recyclables plus importante, le service de collecte par conteneur leur est offert.

Le tableau 21 présente le résultat des quantités de matières récupérées par cette collecte. Les taux de rejet pour la collecte des matières recyclables sont estimés à 10,5 % pour le papier et carton, 2,8 % pour le verre, 2,2 % pour le métal et 8,1 % pour le plastique¹⁰. Le tonnage des rejets a été inclus aux quantités éliminées (déchets). Le tableau 14 présente les quantités de matières recyclables, récupérées, éliminées et générées.

Tableau 14 : Quantité annuelle de matières recyclables du secteur résidentiel

Matières recyclables	Quantité récupérée ⁽¹⁾ (t/an)	Quantité éliminée (t/an)	Quantité générée (t/an)
Papier et carton	2907	654 ⁽²⁾	3561
Verre	1062	176 ⁽²⁾	1238
Métal	217	767 ⁽²⁾	984
Plastique	642	216 ⁽²⁾	858
Rejets	0	392 ⁽¹⁾	392
Total	4828	2205	7033

1. Source : voir tableau 21

2. Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

¹⁰ RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

4.1.2 | Matières organiques

Pour cette sous-section, les matières organiques regroupent les résidus alimentaires, les résidus verts (incluant les feuilles d'automne, les branches et les sapins de Noël) et les boues provenant des stations d'épuration des eaux usées municipales et des fosses septiques résidentielles.



4.1.2.1 Résidus alimentaires et résidus verts

Comme mentionné à la section 3.3.3, depuis l'implantation de la collecte des résidus alimentaires en 2018, les municipalités sont responsables des contrats de collecte et de transport tandis que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable du traitement de la matière.

En ce qui concerne les feuilles d'automne, les sapins de Noël, les branches et les résidus verts, ces collectes sont sous la responsabilité des municipalités. Les feuilles sont envoyées soit chez des agriculteurs locaux ou à une plateforme de compostage où elles sont recyclées en compost. Cette matière est collectée dans des sacs en papier, aussi compostés, et il n'y a aucun rejet connu. Les quantités collectées en 2020 sont présentées au tableau 21.

La grande majorité des municipalités offrent une collecte de branches et huit municipalités offrent la collecte des sapins de Noël. Les quantités amassées lors de ces collectes ne sont pas toutes disponibles puisque, pour les branches, les collectes sont généralement effectuées par les municipalités qui déchiquettent la matière collectée et redistribuent les copeaux de bois aux citoyens qui en désirent.

Le tableau 15 présente les quantités de matières organiques récupérées, éliminées et générées.

Tableau 15 : Quantité annuelle de matières organiques du secteur résidentiel

Matières organiques	Quantité récupérée ⁽¹⁾ (t/an)	Quantité éliminée (t/an) ⁽²⁾	Quantité générée (t/an)
Résidus alimentaires et verts	1594	1909	3503
Feuilles d'automne, branches et autres résidus organiques	605	4075	4680
Total	2199	5984	8183

1. Source : voir tableau 21

2. Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

4.1.2.2 Boues

Les neuf stations de traitement des eaux usées situées sur le territoire desservent environ 66 % de la population. La fréquence de vidange est très variable et pour les stations ayant été vidangées, les données ne sont pas disponibles ou uniformes et elles sont difficilement convertibles en tonnes. La première source des données utilisées provient des municipalités. Lorsque certaines données étaient non disponibles de leur côté, les données du Système du Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE) ont servi de référence, soit pour l'année 2020 ou 2021 en fonction des disponibilités. Pour deux municipalités, soit Rigaud et Saint-Clet, la quantité vidangée n'étant pas disponible malgré ses deux sources d'information, la quantité a été estimée à partir d'une comptabilisation des quantités annuelles moyennes correspondant à la dernière quantité de boues recyclées divisée par le nombre d'années entre la dernière vidange et la mise en opération de l'installation. Pour les installations de la municipalité de Saint-Télesphore, celles-ci n'ont jamais été vidangées depuis leur mise en opération. Ainsi, les tonnages n'ont pas pu être estimés ainsi que la date prévue de la première vidange. Le tableau 16 présente les volumes de boues potentiellement générées de ces stations.

Tableau 16 : Volume annuel potentiel des boues des stations d'épuration des eaux

	Type de station	Débit moyen de conception (m ³ /j)	Dernière vidange ou fréquence prévue	Quantité vidangée ou estimée (T)	Taux de siccité	Valorisée ou éliminée	Mode de traitement	Lieu (si connu)	Date de mise en opération
Coteau-du-Lac	Étangs aérés	4 386	2021	4 160	22.8%	Valorisée	Épandage agricole	Hawkesbury (Ontario)	1996
Les Coteaux									
Coteau-du-Lac (parc industriel)	Boues activées	166	Annuelle (2020)	208* 292*	1.4% 1.5%	Valorisée	Épandage Agricole et/ou Compostage	Station d'épuration des eaux usées de Salaberry-de-Valleyfield	1990
Rigaud	Étangs aérés	2 650	2019	808	ND	Stockée	Sac géotextile**	ND	1986
Rivière- Beaudette	Filtre granulaire intermittent à recirculation	77	Annuelle (2020)	3.03* 91*	ND ND	Valorisée	Épandage Agricole et/ou Compostage	Station d'épuration des eaux usées de Salaberry-de-Valleyfield	2003
Saint-Clet	Étangs aérés	745	ND	2 528	ND	Stockée et valorisée	Sac géotextile et épandage agricole	ND	1976
Saint-Polycarpe	Étangs aérés	538	2020	299	ND	Valorisée	Épandage agricole	Saint-Polycarpe	2001
Saint-Télesphore (Village)	Étangs aérés à parois verticales	46	ND	SO	SO	SO	SO	SO	2011
Saint-Télesphore (Dalhousie)	Étangs aérés à parois verticales	50	ND	SO	SO	SO	SO	SO	2006
Saint-Zotique	Étangs aérés	4 312	2020	250 1500	19% 24%	Valorisée	Épandage agricole	Saint-Polycarpe	2006

Légende : m³/j : Mètre cube par jour

* Estimation basée sur une masse volumique de 1, 01t/m³, AOMGMR (2001)

Source : RECYC-QUÉBEC, Données de suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU), <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 11 août 2023)

**La destination finale des boues stockées en sac géotextile est actuellement indéterminée.

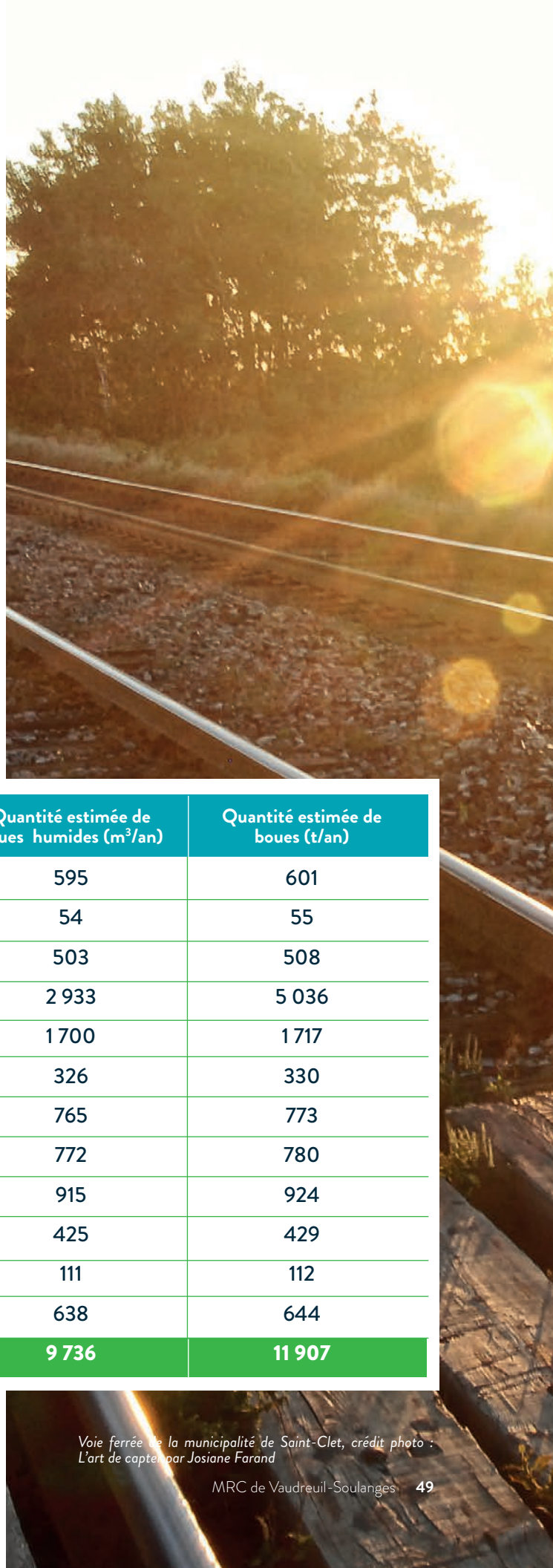
Toutes les municipalités ont des fosses septiques sur leur territoire. Celles-ci desservent environ 34 % de la population. Pour certaines, comme les municipalités de Pointe-Fortune, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur, c'est le seul mode de gestion des eaux usées. Il est estimé que les 5 727 fosses du territoire génèrent annuellement 9 736 mètres cubes de boues. Considérant une siccité théorique de 3,4 %¹¹, cela équivaut à une génération annuelle de 11 907 tonnes humides¹². Ces données sont ventilées par municipalité au tableau 17. Ces quantités sont entièrement traitées à l'extérieur du territoire par des entreprises privées. Les municipalités ayant pris en charge la vidange des fosses septiques sur leur territoire, notamment Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton et Très-Saint-Rédempteur acheminent les boues collectées au Centre de traitement du Sud-Ouest situé à Saint-Stanislas-de-Kostka, dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, où elles sont recyclées en compost. En ce qui a trait aux autres municipalités, les modes de traitement peuvent différer selon l'entreprise avec laquelle le citoyen décide de faire affaires.

Tableau 17 : Volume et tonnage estimés des boues de fosses septiques générées

Municipalités	Nombre de fosses	Quantité estimée de boues humides (m ³ /an)	Quantité estimée de boues (t/an)
Coteau-du-Lac	350	595	601
Les Coteaux	32	54	55
Pointe-Fortune	296	503	508
Rigaud	1 725	2 933	5 036
Rivière- Beaudette	1 000	1 700	1 717
Saint-Clet	192	326	330
Sainte-Justine-de-Newton	450	765	773
Sainte-Marthe	454	772	780
Saint-Polycarpe	538	915	924
Saint-Télesphore	250	425	429
Saint-Zotique	65	111	112
Très-Saint-Rédempteur	375	638	644
Total	5 727	9 736	11 907

¹¹ Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) (2001)

¹² Estimation basée sur une masse volumique de 1, 01t/m³, AOMGMR (2001)



Voie ferrée de la municipalité de Saint-Clet, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

4.1.3 | Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Les quantités de CRD récupérées proviennent des données recueillies à travers le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Seules les quantités détournées de l'élimination sont comptabilisées dans les quantités attribuées aux résidus de CRD. Les quantités éliminées sont incluses aux déchets. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Les quantités collectées en 2020 sont présentées au tableau 21.

4.1.4 | Résidus de transformation industrielle

Pour le secteur de la transformation industrielle, incluant les résidus du secteur primaire, il est à noter que les quantités et le type de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées ne sont pas connus.

La seule information disponible concerne les boues industrielles du parc industriel de la Ville de Coteau-du-Lac. Selon les notes disponibles dans le Système du Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE), 496 m³ de boues liquides ont été générées en 2020.

4.1.5 | Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les quantités de RDD récupérées, incluant ceux couverts par la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui sont indiquées au tableau 21 proviennent des données recueillies à travers le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Le tableau 18 présente les quantités de RDD du secteur résidentiel. Cependant, ces quantités ne dressent pas le portrait réel, car elles ne tiennent pas compte des quantités déposées volontairement par les citoyens aux différents points de dépôt mis en place par les organismes de gestion reconnus (OGR) par RECYC-QUÉBEC sur le territoire du PGMR, ou encore de la MRC. Pour ces points de dépôt, les quantités attribuables à la population des municipalités du PGMR ne sont pas disponibles et toute forme d'estimation ne permettrait pas de tenir compte des distorsions géographiques.

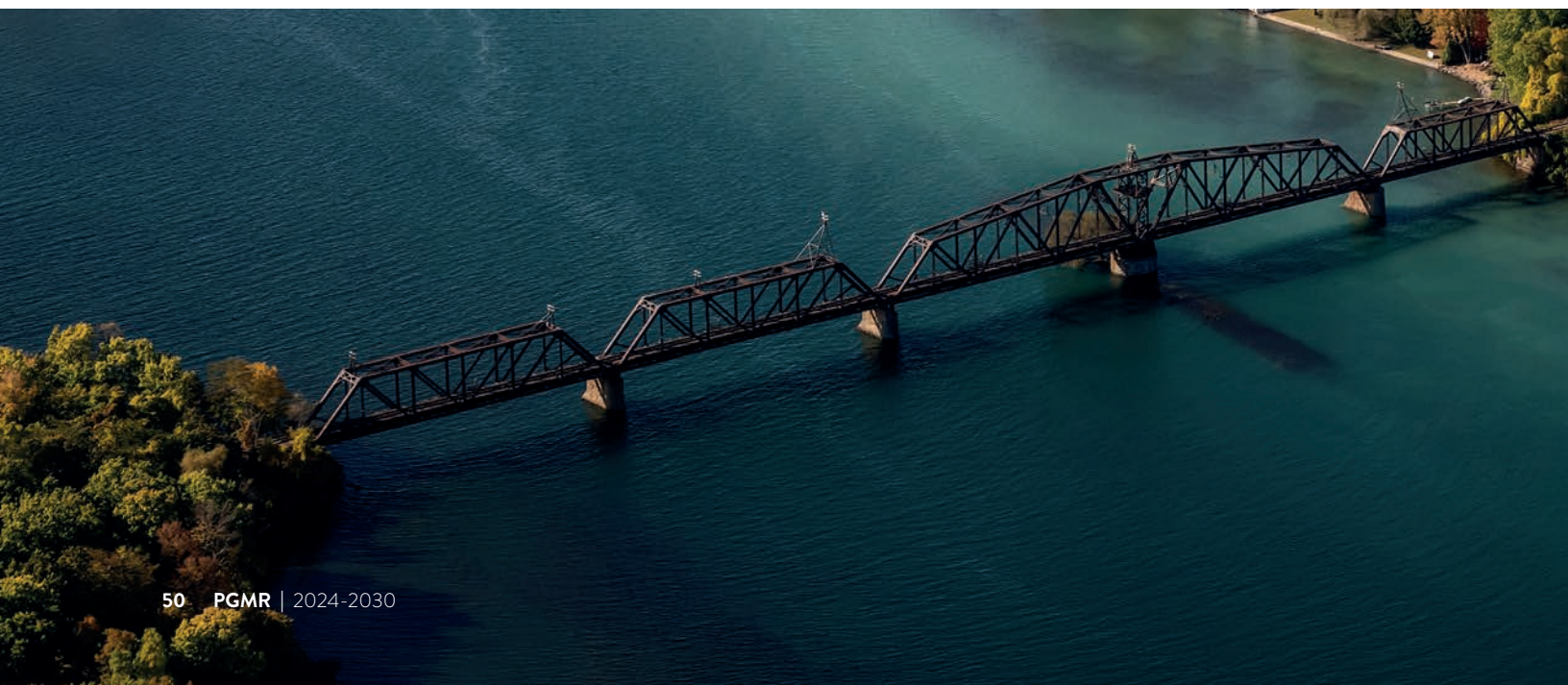


Tableau 18 : Quantité annuelle de RDD du secteur résidentiel

RDD	Quantité récupérée ⁽¹⁾ (t/an)	Quantité éliminée ⁽²⁾ (t/an)	Quantité générée (t/an)
RDD sous REP (MRC)	201	NA	201
RDD sous REP (PGMR)	57	NA	57
Tous RDD (MRC)	403	81	484
Tous RDD (PGMR)	107	21	128

1. Source : voir tableau 21

2. Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

4.1.6 Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières

Les quantités d'encombrants récupérées proviennent des données recueillies à travers le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Seules les quantités détournées de l'élimination sont comptabilisées dans les quantités attribuées aux encombrants. Les quantités éliminées sont incluses aux déchets. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Les quantités collectées en 2020 sont présentées au tableau 21.

Le secteur agricole génère des matières résiduelles, telles que des pellicules plastiques, des contenants de pesticides, des sacs de semences et de pesticides, etc. Plus de 120 agriculteurs ont été identifiés comme étant susceptibles de produire des plastiques spécifiques au secteur agricole sur l'ensemble du territoire de la MRC. Tel que mentionné précédemment, une portion de la quantité de ces matières assimilables est intégrée au secteur résidentiel. Les quantités de contenants en plastique de pesticides et de fertilisants et des sacs en papier de semences et de pesticides ne sont pas disponibles auprès d'AgriRÉCUP. Enfin, les quantités spécifiques des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par le secteur agricole, ne sont pas disponibles.



Vue aérienne de la municipalité de Les Coteaux, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

4.1.7 | Autres matières

La gestion des contenants consignés ainsi que des pneus sont sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC. Les données fournies pour ces matières, pour les véhicules hors d'usage et les textiles, proviennent d'estimations réalisées à partir des outils de calcul de RECYC-QUÉBEC (tableau 19) et mis à la disposition des MRC pour la réalisation de leur inventaire de matières résiduelles. Ces outils utilisent les données pour l'ensemble du Québec en appliquant un ratio selon la population du territoire du PGMR.

Tableau 19 : Quantité annuelle estimée des autres matières

Autres matières	Quantité récupérée (t/an)	Quantité éliminée (t/an)	Quantité générée (t/an)
Contenants consignés*	205	114	319
Aluminium	85	36	121
Plastique	21	12	33
Verre	98	68	166
Véhicules hors d'usage	1894	890	ND
Pneus	607	ND	ND
Textiles	134	441	575

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur contenants consignés, Calculateur pneus, Calculateur textiles, Calculateur véhicule hors d'usage (VHU), <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

* Les données sur les contenants consignés, récupérés et vendus sont fournies par RECYC-QUÉBEC.

4.1.8 | Déchets éliminés

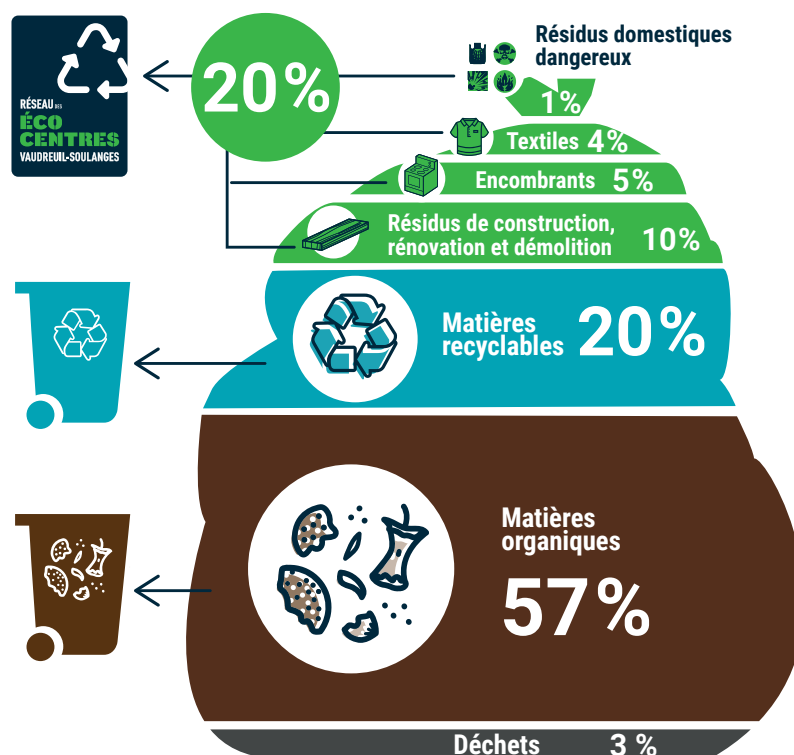
Pour l'année 2020, le tableau 21 nous indique les quantités de matières éliminées par les municipalités assujetties à ce PGMR, soit 10 645 tonnes. Cela représente une moyenne de 265 kg/habitant. Cette quantité est légèrement au-dessus de la moyenne québécoise de 249 kg/habitant/an établie en 2020. Ces quantités incluent les quantités issues de la collecte du secteur résidentiel, incluant les déchets des petits ICI, les ICI opérant leurs activités à même un immeuble résidentiel, les rejets du centre de tri des matières recyclables ainsi que les quantités de déchets qui transigent par l'écocentre. Il est impossible de dissocier les quantités de déchets du secteur résidentiel versus la part attribuable aux petits ICI.

Suivant l'augmentation de la population du territoire jusqu'en 2030, une projection de la quantité de déchets éliminés est présentée au tableau 20. L'objectif de ce tableau est d'évaluer les besoins en élimination pour les dix prochaines années. Les déchets sont éliminés principalement au Complexe Enviro Connexions, dans la MRC des Moulins, qui a encore de la capacité à recevoir des matières résiduelles jusqu'en 2029. La projection de génération de déchets jusqu'en 2030 se base sur les quantités éliminées par personne en 2020 et l'accroissement de la population selon l'Institut de la statistique du Québec. L'augmentation prévue des quantités éliminées dans le temps ne devrait pas accroître la pression de manière significative sur le lieu d'enfouissement présentement utilisé par les municipalités du PGMR. Cela étant dit, ce lieu d'enfouissement arrivera à capacité avant la fin du présent PGMR. L'Annexe 2 présente d'autres lieux d'enfouissement qui pourraient être envisagés comme sites alternatifs. Il est cependant attendu que les mesures proposées dans le PGMR devraient réduire la quantité de déchets éliminés par personne, particulièrement les mesures touchant la réduction à la source et le réemploi, ainsi que l'augmentation de la valorisation des matières organiques.

Tableau 20 : Projection de la génération de déchets jusqu'en 2030

Municipalités	Quantité de déchets (tonnes/année) éliminés			
	2016 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾	2025	2030
Coteau-du-Lac	2 026	1497	1660	1785
Les Coteaux	1 579	1300	1326	1339
Pointe-Fortune	192	190	207	219
Rigaud	2 237	2054	2298	2478
Rivière- Beaudette	846	781	837	879
Saint-Clet	593	595	614	625
Sainte-Justine-de-Newton	444	340	351	356
Sainte-Marthe	369	314	331	343
Saint-Polycarpe	514	695	774	835
Saint-Télesphore	417	259	267	271
Saint-Zotique	2 360	2381	2439	2478
Très-Saint-Rédempteur	266	239	244	246
Total	11 842	10 645	11 349	11 854

1. Source : Quantités réelles provenant des données d'élimination du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)



Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec.

Tableau 21 : Bilan de masse résidentielle 2020

Municipalité	Quantité de déchets (tonnes/année) éliminés								Matières organiques (tonnes)	Encombrants et CRD (tonnes)
	Papier et carton	Verre	Métal	Plastique	Sous-total (excluant les rejets)	Rejets	Total (incluant rejets)	kg/hab. (incluant rejets)		
Coteau-du-Lac	526	192	39	116	874	71	945	131	273	485
Les Coteaux	370	135	28	82	615	50	665	121	384	414
Pointe-Fortune	43	16	3	9	71	6	77	132	48	52
Rigaud	612	223	46	135	1 016	82	1 098	138	649	816
Rivière- Beaudette	166	61	12	37	276	22	299	129	200	303
Saint-Clet	132	48	10	29	219	18	237	132	69	90
Sainte-Justine-de-Newton	56	21	4	12	93	8	101	104	30	34
Sainte-Marthe	83	30	6	18	137	11	148	144	56	73
Saint-Polycarpe	184	67	14	41	305	25	330	138	91	131
Saint-Télesphore	39	14	3	9	65	5	71	90	95	52
Saint-Zotique	628	230	47	139	1 044	85	1 128	126	280	1186
Très-Saint-Rédempteur	68	25	5	15	113	9	122	126	22	73
Total	2 907	1 062	217	642	4 829	392	5 220	129	2 199	3 709

Note : Tous les chiffres ont été arrondis.

Vue aérienne de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

RECYC-QUÉBEC (tonnes)				Textiles (tonnes)			RDD écocentres (tonnes)			Déchets			
Pneus	VHU	Consigne (2019)		Récupéré	Éliminé	Généré	RDD sous REP	RDD autres	Total RDD (REP et autres)	Total (tonnes)	kg/hab.	Total de matières générées	Halocarburés (unités)
36	338	37	13	24	79	103	7	6	14	1 497	212	3 740	38
29	256	28	10	18	60	78	6	4	10	1 300	241	3 174	7
4	27	3	1	2	6	8	1	1	2	190	335	413	1
53	373	40	14	26	87	113	14	17	31	2 054	264	5 242	18
21	109	11	4	8	25	33	4	3	7	781	325	1 767	3
7	84	9	3	6	20	26	2	2	3	595	336	1 124	19
3	45	5	2	3	11	14	1	1	1	340	361	576	4
5	48	5	2	3	11	15	1	1	3	314	309	669	8
10	112	12	4	8	26	34	2	2	3	695	292	1 422	7
4	37	4	1	3	9	11	1	1	1	259	336	535	2
84	419	45	16	30	98	127	16	11	28	2 381	265	5 694	9
4	45	5	2	3	11	14	1	1	3	239	247	529	2
260	1 894	205	72	134	441	575	57	50	107	10 645	265	24 884	119



4.1.9 | Matières générées par les secteurs des ICI et CRD

Il existe très peu de données disponibles concernant les matières résiduelles du secteur ICI. Les matières résiduelles générées par les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, sont intégrées dans les services de collecte des municipalités. Une estimation des matières générées par le secteur ICI a été effectuée en utilisant l'outil de calcul d'inventaire rendu disponible par RECYC-QUÉBEC¹³ (tableau 22). Certaines quantités sont comptabilisées en double, puisque l'outil de calcul inclut, dans son volet ICI, tous les ICI du territoire, même ceux assimilables au secteur résidentiel. La donnée de base pour produire l'estimation se fait à partir du nombre d'emplois par catégorie selon le classement des codes SCIAN pour l'ensemble de la Montérégie¹⁴ et de la population du territoire d'application du PGMR. Selon cette estimation, le secteur ICI aurait un taux de mise en valeur de ces matières de 46 %.

Tableau 22 : Quantité annuelle estimée de matières résiduelles issues du secteur ICI en 2020

Totalité des résidus du secteur ICI	Récupéré (t/an)	Éliminé (t/an)	Généré (t/an)
Papier et Carton	3 697	2 924	6 621
Métal	334	400	734
Plastique	324	1 512	1 836
Verre	175	428	603
Industrie de transformation agroalimentaire	4 932	110	5 041
Résidus verts	0	382	382
Résidus alimentaires	0	2 660	2 660
Autres résidus organiques	0	553	553
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	667	677
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	1 352	1 352
Résidus ultimes	0	343	343
Total estimé	9 461	10 997	20 459

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

Il existe également très peu de données disponibles concernant les matières résiduelles du secteur CRD. Une estimation des matières générées par le secteur CRD a été effectuée en utilisant l'outil de calcul d'inventaire rendu disponible par RECYC-QUÉBEC¹⁵ (tableau 23).

¹³ RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

¹⁴ Emploi Québec, Information sur le marché du travail, http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.a?p?lang=FRAN&Porte=4 (consulté le 9 septembre 2021)

¹⁵ RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr> (consulté le 9 septembre 2021)

La donnée de base pour produire l'estimation se fait à partir de la valeur totale des permis de construction de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2020, soit 481 408 000 \$¹⁶. Considérant que le territoire d'application du présent PGMR représente 26 % de la population de la MRC, ce même ratio a été appliqué pour déterminer la valeur totale des permis attribuables à cette section de la MRC, soit 125 166 000 \$.

Tableau 23 : Quantité annuelle estimée de matières résiduelles provenant du secteur CRD en 2020

Totalité des résidus de type CRD	Récupéré (t/an)	Éliminé (t/an)	Généré (t/an)
Agrégat	25 346	1 565	26 911
Gypse	57	1 524	1 581
Bardeaux d'asphalte	155	1 277	1 432
Autres	0	1 318	1 318
Bois de construction	6 008	3 329	9 337
Résidus de bois de transformation industrielle*	ND	ND	ND
Total estimé	31 566	9 013	40 579

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmrp> (consulté le 9 septembre 2021)

*L'outil de calcul ne permet pas de produire une estimation pour les résidus de bois de transformation industrielle et aucune donnée réelle n'est disponible pour ce secteur.

4.2 Description de la méthodologie utilisée et précision des données

Les données que possède la MRC sur le secteur résidentiel ainsi que celles fournies par RECYC-QUÉBEC nous permettent de dresser un portrait assez juste des matières résiduelles générées par ce secteur. Les résidences temporaires sont assimilées aux unités permanentes, vu leur faible nombre. Ainsi, la saisonnalité n'a pas d'impact sur la génération des matières.

En ce qui a trait aux quantités de boues municipales, le niveau des connaissances est inégal entre municipalités et les informations sont souvent fragmentaires. Il n'y a pas d'information sur les quantités et la nature des résidus d'activités municipales. Outre cela, le principal défi de cet inventaire est de connaître la quantité de matières résiduelles générées par les secteurs ICI et CRD. Les données disponibles dans les différentes études de caractérisation des matières résiduelles sont fragmentaires et ne documentent que quelques secteurs d'activités. Certains outils mis à la disposition du monde municipal par RECYC-QUÉBEC permettent d'estimer des ordres de grandeur, mais ne sont pas des données vérifiées sur le terrain. Néanmoins, ce seront ces estimations qui seront utilisées. À moins d'indications contraires, toutes les données de quantité ont 2020 comme année de référence. Les sources exactes des données se retrouvent au tableau 24. Les informations sur les quantités de matières collectées ainsi que sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2020 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent d'une part de la compilation des questionnaires qui ont été adressés à l'ensemble des municipalités du territoire de planification et, d'autre part, par la MRC qui exerce sa compétence pour les matières recyclables et qui possède les données à l'interne.

¹⁶ Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), Compilation de données provenant des municipalités pour l'année 2020

4.2.1 Source des données, hypothèses utilisées, données manquantes, limites et incertitudes

Le tableau 24 présente la méthodologie utilisée pour l'inventaire des données recueillies dans la présente section.

Tableau 24 : Choix méthodologique des données quantitatives

	Type	Source	Fiabilité	Choix
Données résidentielles				
Quantité déchets	Réel	Les quantités proviennent des données d'élimination des matières résiduelles au Québec du MELCCFP.	Élevée	Les données sont fiables, mais n'incluent pas les rejets des centres de tri.
Quantité recyclage	Réel	Les quantités proviennent des rapports mensuels de l'entreprise de collecte, réalisés avec les bons de pesée.	Élevée	Mise en garde : la quantité totale est fiable, mais les quantités attribuées à chacune des municipalités peuvent être débalancées
Quantité matières organiques (feuilles)	Estimé	Questionnaires complétés par les municipalités qui estiment elles-mêmes les quantités collectées soit à l'interne ou par l'entreprise de collecte.	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles et chaque municipalité utilise sa propre méthode de calcul.
Quantité écocentre	Réel	Les quantités proviennent des rapports mensuels de l'entrepreneur, réalisés avec les bons de pesée ou par unité pour les matières qui ne sont pas pesées.	Élevée	Les quantités sont attribuées aux douze municipalités du PGMR au prorata de l'achalandage.
ICI				
Quantité déchets	Estimé	RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 9 septembre 2021)	Moyenne	Les données réelles ne sont pas disponibles. L'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC permet de fournir des estimés admissibles à grande échelle. Aucune validation terrain n'est faite avec les estimés produits.
Quantité recyclage				
Quantité matières organiques				
CRD				
Quantité déchets	Estimé	RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outil.asp (consulté le 9 septembre 2021)	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles. L'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC permet de fournir des estimés admissibles à grande échelle. Aucune validation terrain n'est faite avec les estimés produits.
Quantité recyclage				
Quantité matières organiques				

	Type	Source	Fiabilité	Choix
Boues				
Quantité issue des usines de traitement des eaux usées	Réel	Une partie seulement des quantités réelles est connue des municipalités. La capacité maximale de traitement des usines provient des informations fournies par les municipalités. RECYC-QUÉBEC met également à disposition des données à l'aide du Système du Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE)	Moyenne	Les quantités réelles fournies par les municipalités proviennent des plans de construction ou des contrats d'entretien des installations. Ces données ont été complétées par les données du SOMAE et par estimation à l'aide des données des dernières vidanges et de la date de mise en opération des installations.
Quantité issue des fosses septiques	Estimé	La quantité annuelle de boues provenant des fosses septiques provient d'un estimé de génération annuelle par fosse septique. Le nombre de fosses septiques provient des questionnaires complétés par les municipalités. Certaines municipalités ont un inventaire précis des quantités de fosses, d'autres ont fourni un estimé.	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles. La méthodologie utilisée pour produire l'estimé est largement utilisée au Québec et provient de l'AOMGMR.

4.2.2 | Unité de mesure utilisée et facteur de conversion

Les quantités sont exprimées en tonnes métriques. Pour les matières en provenance des écocentres, un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage.

Afin d'estimer les quantités de boues générées par les fosses septiques du territoire, un taux de siccité théorique de 3,4 % a été appliqué ainsi qu'une estimation de masse volumique de 1,01 tonne par mètre cube.

4.2.3 | Rejets et matières non traitées

Les quantités de rejets sont connues uniquement pour les matières recyclables grâce aux données fournies par le centre de tri. Un ratio a été attribué à chaque catégorie selon sa proportion dans le tonnage total des matières récupérées. Pour les autres matières, la quantité de rejet n'est pas disponible.

4.2.4 | Saisonnalité et réalité régionale

Selon le rôle d'évaluation foncière de la MRC pour l'année 2020, seulement 1 % des unités d'évaluation de l'ensemble du territoire sont des chalets et des maisons de villégiature. Ainsi, les résidences temporaires sont assimilées aux unités permanentes, vu leur faible nombre. La saisonnalité n'a donc pas d'impact sur la génération des matières pour ce PGMR.



Diagnostic territorial et description des mesures prévues



5.1 Bilan du PGMR 2016-2023

Le deuxième PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a permis la réalisation de plusieurs mesures qui ont eu des retombées positives sur la valorisation et le recyclage des matières résiduelles. Le plan comportait 26 mesures regroupées sous 8 grandes orientations. 7 mesures sur 26 ont été complétées par l'ensemble des municipalités, alors que les 19 autres mesures ont des degrés d'avancement variables selon les municipalités. D'une manière générale, presque 50 % des mesures ont été complétées, alors que 18 % sont en cours d'élaboration et 32 % n'ont pas été amorcées. Certaines de ces mesures sont reportées dans le présent PGMR.

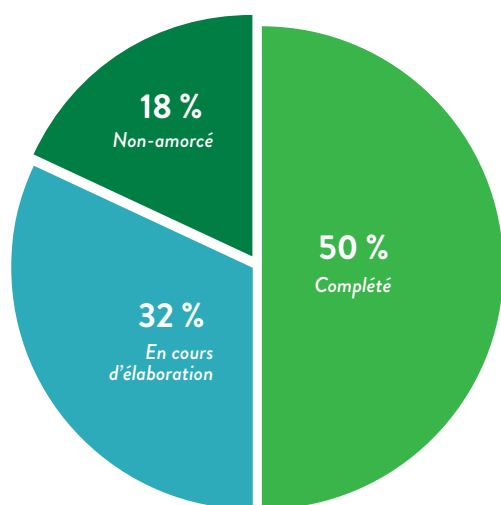


Figure 12 : Pourcentage d'avancement des mesures du PGMR 2016-2023

Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E

L'adhésion et la promotion des divers services en gestion des matières résiduelles touchent principalement des actions d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Plusieurs accomplissements ont été réalisés dans ce domaine, soit la création de l'outil d'aide au tri « Tricycle » qui regroupe une panoplie d'informations sur les divers services de collecte sur le territoire ainsi que l'ensemble des lieux de disposition du territoire selon le type de matière. Ce site en ligne permet également d'accéder à tous les outils de sensibilisation créés dans le cadre des diverses campagnes, soit les vidéos, les listes de matières acceptées dans les diverses collectes, la gestion des bacs, les foires aux questions, etc.

Des trousse de communication ont également été créées pour les municipalités de la MRC afin d'aider la diffusion de l'information auprès des citoyens. De surcroît, des communiqués de presse, des annonces dans les journaux locaux et les médias en ligne ont permis de promouvoir les nombreuses réalisations de la MRC et des municipalités locales en GMR. Le principe des 3RV-E se doit d'être appliqué au niveau municipal afin de montrer l'exemple. Plusieurs municipalités sont en train d'évaluer la possibilité d'adopter une politique d'approvisionnement (acquisition des biens) qui respecte la hiérarchie des 3RV-E. En matière de réduction à la source et de réemploi, des initiatives ont eu lieu dans la plupart des municipalités, soit par des subventions afin de favoriser l'achat de couches lavables, de composteurs domestiques, de lames déchiqueteuses pour les tondeuses ou en organisant des ventes de garage ou en faisant la promotion des organismes de réemploi sur le territoire.

Viser une quantité éliminée (kg/citoyen) équivalente ou moindre à la moyenne québécoise

Afin de diminuer la quantité de matières éliminées, plusieurs municipalités ont réduit le nombre de collectes d'encombrants ou limité le type de matières acceptées. Ayant un réseau d'écocentres bien établi, les matières acceptées et valorisées à travers le Réseau des écocentres sont maintenant interdites dans les collectes des encombrants de la plupart des municipalités. Des efforts restent toutefois à faire afin d'assurer la bonne participation des citoyens et des entreprises de collecte. Un

projet pilote de collecte sur appel pour la collecte des matières pouvant être disposées dans le Réseau des écocentres a vu le jour. Une procédure a ainsi été élaborée pour amener d'autres municipalités à y participer. Certaines municipalités ont privilégié des collectes d'encombrants qui dirigeaient les matières directement vers un site de valorisation plutôt qu'un site d'élimination. Cette option devrait être privilégiée et est une bonne voie à suivre.

Une des mesures établies sous cette orientation était d'implanter une ressourcerie régionale afin d'augmenter le réemploi sur le territoire et du coup réduire les quantités éliminées. En 2016, une tournée des divers modèles de ressourceries régionales a été effectuée, en plus d'une visite de tous les organismes de réemploi présents sur le territoire. Cette tournée a permis de faire ressortir que le territoire était bien desservi au niveau des organismes de réemploi. Il en ressort que, plutôt que d'implanter une ressourcerie régionale, la promotion des services offerts par ces organismes permettrait de favoriser davantage le réemploi et d'aider ces organismes, dont le revenu tiré de la vente des dons permet de financer d'autres activités à caractère social. La pandémie de 2020 a toutefois changé les besoins de ces organismes ayant perdu des revenus dû à la fermeture des boutiques et des marchés de revente, mais également dû à la diminution de la main-d'œuvre, souvent constituée de bénévoles.

Une autre mesure du plan était d'établir un inventaire des offres et des demandes des matières résiduelles des ICI du territoire afin de développer une symbiose industrielle. Le Comité 21 Québec, organisme du territoire oeuvrant en développement durable, a mis en oeuvre ce projet dans la région. La création d'une symbiose industrielle et des synergies entre des entreprises, pour permettre l'échange de matière et ainsi réduire la quantité éliminée, est un processus long qui demande de l'accompagnement constant afin d'amener les ICI à revoir leur façon de faire et de viser une économie circulaire. Le projet a connu trois phases et a recruté 75 entreprises du territoire dans une démarche de symbiose industrielle. La dernière phase de ce projet, qui est toujours en cours, se concentre plus particulièrement sur le secteur des textiles. Étant une problématique globale, le secteur du textile touche également les organismes de réemploi du territoire. Une étude plus approfondie des problématiques entourant le secteur du réemploi et du recyclage des textiles permettra de ressortir des solutions pour ce secteur, et ceci afin d'en assurer la pérennité dans une approche d'économie circulaire.

Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %)

En 2016, la MRC est devenue membre du centre de tri des matières recyclables Tricentris. Cette coopérative qui dessert plus de 200 municipalités au Québec offre plus que le tri et la revente des matières recyclables. Elle accompagne les municipalités afin d'améliorer la qualité et la quantité des matières auprès des citoyens. Ainsi, leur programme de performance de la collecte des matières recyclables a permis dans les dernières années de développer de nombreux outils de communications dont, l'outil d'aide au tri « Tricycle », la charte des matières recyclables distribuée à l'ensemble des citoyens du territoire, les vidéos « les Trucs du trieur ». Ce même programme a permis de subventionner des agents de sensibilisation dans le but d'introduire la collecte des matières recyclables par conteneur dans les ICI du territoire et de créer un projet de médiation culturelle dans les écoles secondaires de la région afin de sensibiliser les jeunes au bon tri des matières. Toutes ces campagnes de communication et les efforts déployés en vue d'augmenter la desserte de la collecte des matières recyclables dans les ICI du territoire ont permis d'augmenter la quantité et la qualité des matières envoyées au centre de tri, frôlant de près l'objectif gouvernemental de valoriser 70 % des matières recyclables.

Le territoire du PGMR de la MRC étant composé de 84 % de terres agricoles, une mesure du plan était d'évaluer les différents scénarios de gestion des plastiques agricoles. Malgré les bonnes volontés de vouloir offrir des solutions pour les plastiques agricoles, les petites quantités de matières produites suscitaient très peu l'industrie du recyclage. En favorisant une approche globale, mené par AgriRECUP, organisme voué à la responsabilité environnementale dans le secteur agricole, un projet de récupération des plastiques agricoles à travers la Montérégie a vu le jour. Il permet d'offrir le service de collecte à un point de dépôt sur le territoire. Ce projet est voué à prendre de l'ampleur, le gouvernement ayant annoncé que le plastique agricole deviendrait un produit de la REP en 2023.

Respecter le bannissement : carton/papier, bois et matières organiques

La première mesure reliée à cette orientation était d'interdire l'élimination des matières organiques et recyclables. Quelques municipalités ont adopté des règlements dans ce sens sur le territoire de la MRC. Un des défis principaux à cet égard reste la mise en application de la réglementation, ce qui crée de l'inertie par rapport à cette action.

L'autre mesure était d'implanter un réseau d'écocentres afin de desservir l'ensemble des citoyens du territoire et d'offrir le service au ICI du territoire. En 2016, le Réseau des écocentres de la MRC a été complété avec l'inauguration du dernier écocentre, soit celui de Rigaud. Ainsi, la MRC complétait son réseau de quatre écocentres de manière à offrir un service de proximité à l'ensemble des citoyens du territoire. En 2018, la MRC a ouvert l'écocentre de Vaudreuil-Dorion et Rigaud au ICI du territoire qui produisaient des quantités similaires au résidentiel, permettant ainsi de compléter cette mesure. Depuis, le réseau des écocentres ne cesse d'augmenter en popularité tant au niveau du nombre de visites annuelles que des types de matières acceptées.

Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %)

La valorisation des matières organiques est nettement le secteur dans lequel il y a eu la plus grande amélioration en termes de service et d'augmentation de la performance. Bien que l'objectif gouvernemental n'ait pas été atteint en 2020, 27 % des matières organiques générées sur le territoire étaient valorisées comparativement à 5 % en 2014.

Un projet pilote d'une technologie de traitement des résidus alimentaires a été effectué au niveau régional, mais n'a malheureusement pas été retenu dû au procédé trop énergivore. La MRC s'est donc tournée vers un procédé plus connu, soit le traitement de la matière organique par compostage. En 2020, la MRC adoptait une résolution dans ce sens afin d'acquiescer un site pour implanter une plateforme de compostage. La démarche de sélection d'un site pour la plateforme régional est encore en cours.

En 2018, l'ensemble des municipalités de la MRC ont débuté la collecte porte-à-porte des matières organiques, permettant de retirer des milliers de tonnes de matières de l'élimination et réduisant du coup ses émissions de GES. Les efforts doivent se poursuivre afin d'augmenter le taux de participation, optimiser les services et inclure l'ensemble des générateurs.

Quelques municipalités ont mis en place un programme de vidange des fosses septiques et favorisent le recyclage des boues des stations de traitement des eaux usées permettant d'éviter que cette matière se retrouve dans les lieux d'élimination. Il reste encore des efforts à faire à cet égard dans le but de valoriser cette matière organique.

Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD

Malgré les mesures mises en place au niveau régional et municipal, soit l'intégration de clauses de récupération des CRD dans les contrats municipaux ou l'obligation du tri des CRD pour toute demande de permis de construction et rénovation, il reste difficile de faire bouger le secteur des ICI et CRD.

Le manque d'information sur les quantités et types de matières générées par ces deux secteurs rend difficile la planification de mesures.

Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables

L'élargissement des produits assujettis à la responsabilité élargie des producteurs (REP) permet d'offrir plus de services aux citoyens et ICI du territoire en limitant l'impact financier des contribuables. Sous la REP, ce sont les producteurs des biens qui deviennent responsables des coûts reliés aux collectes et à la valorisation des matières. À travers son réseau d'écocentres, la MRC offre la collecte de l'ensemble des matières assujetties à la REP. L'ajout des appareils réfrigérants à la REP en 2021 a ainsi permis à la MRC d'économiser des milliers de dollars et d'augmenter significativement la quantité de produits réfrigérants collectés.

Les diverses subventions disponibles sont largement appréciées et utilisées tant au niveau régional que municipal, permettant de mettre en place des projets qui ont de réelles retombées sur la réduction des quantités de matières éliminées.

Optimiser les services actuellement en place

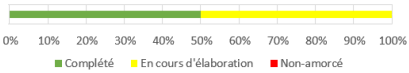
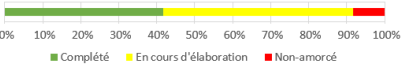
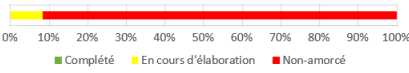
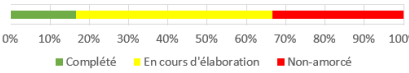
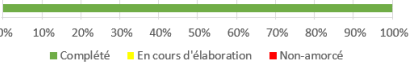
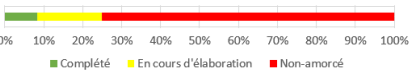
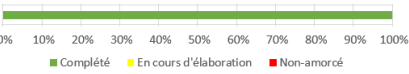
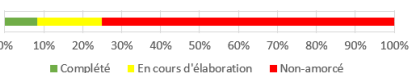
La MRC et ses municipalités cherchent continuellement à optimiser les divers services de collecte des matières résiduelles, soit en réduisant le nombre de collectes de déchets en faveur de l'ajout de nouvelles collectes pour les matières valorisables ou en implantant des projets pilotes pour évaluer le potentiel de l'ajout de nouveaux services, tels la collecte intelligente, la municipalisation des services, la valorisation des encombrants, etc.

Afin de partager l'avancement des mesures du PGMR et permettre aux municipalités d'échanger sur les diverses mesures mises en place, la MRC a créé en 2017 le Comité de suivi des PGMR. Ces rencontres ont lieu trois fois par année et sont grandement appréciées des municipalités. En outre, l'outil de collecte des données du PGMR, implanté en 2016, permet de faire une compilation régionale et de démontrer concrètement l'impact des mesures implantées et la diminution des matières éliminées.

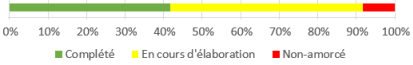
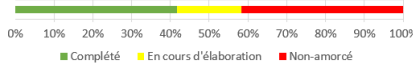
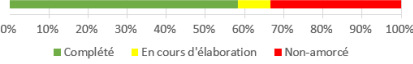
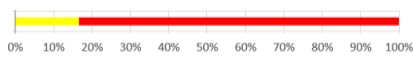
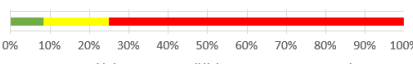
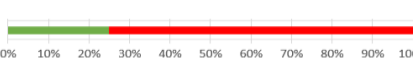
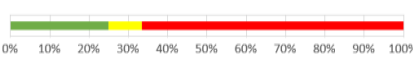
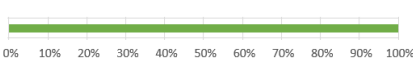
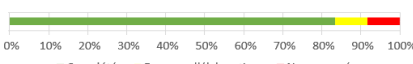
L'état d'avancement pour l'année 2020 des mesures du PGMR 2016-2023 est présenté dans le tableau 25 ci-après. L'échelle utilisée pour représenter l'état d'avancement met de l'avant le pourcentage des municipalités du PGMR qui ont complété une mesure donnée, tout en indiquant le pourcentage des municipalités qui ont commencé l'élaboration de la mesure et qui n'ont pas encore amorcé la mesure.



Tableau 25 : Mesures incluses dans le PGMR 2016-2023

Description de la mesure	Responsable	Commentaires	État d'avancement 2020
Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E			
Mettre en place une stratégie de communication pour sensibiliser à la gestion des matières résiduelles, à la PQGMR et au PGMR	MRC & Municipalités	Création par la MRC de l'outil Tricycle, de plusieurs vidéos et de trousse de communication pour les municipalités.	 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Promouvoir les réalisations de la MRC et des municipalités auprès de la population	MRC & Municipalités	Communiqués de presse divers, annonces dans les journaux locaux et sur les sites des municipalités et de la MRC.	 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Adoption et application par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens qui respecte la hiérarchie des 3RV-E telle que décrite dans la PQGMR	MRC & Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Mettre de l'avant des initiatives dans le but d'initier des actions de réduction à la source	MRC & Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Viser une quantité (kg/personne) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise			
Faire une étude sur l'implantation d'une ressourcerie régionale	MRC	Il en ressort qu'il faut favoriser les organismes actuels du territoire en faisant de la promotion de leur services – intégré à Tricycle. À la suite de la pandémie et les difficultés des recycleurs, valider l'approche future des ressourceries.	 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Évaluer la pertinence d'effectuer des collectes d'encombrants ayant une valeur de réemploi	MRC & Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Effectuer un inventaire des offres et des demandes de matières résiduelles des ICI et du secteur CRD	MRC	Trois cohortes d'entreprises dans le cadre du projet de symbiose industrielle avec le Comité21 Cohorte 1 : 2017 Cohorte 2 : 2018-2019 Cohorte 3 : 2022-2023	 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter avec les résidus destinés à l'élimination des matières visées par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs	Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé

Description de la mesure	Responsable	Commentaires	État d'avancement 2020
Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %)			
Développer des campagnes de sensibilisation ou des outils de communication auprès de tous les générateurs pour augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables	MRC	Bien que plusieurs campagnes aient été développées, l'effort de sensibilisation se poursuivra dans les mesures du présent PGMR.	0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Desservir ou mettre en place des mesures d'appui aux ICI produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles	MRC	Mise en place de services de collectes par conteneurs, patrouilles de sensibilisation pour informer et intégrer cette collecte auprès des ICI.	0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Planter des équipements de récupération dans les aires publiques	Municipalités	Bien que plusieurs municipalités ont implanté des équipements, cette mesure se poursuivra dans le présent PGMR.	0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Évaluer des scénarios de gestion des plastiques agricoles	MRC	En attente des résultats du projet pilote d'AgriRÉCUP et de la mise en place d'un programme de REP pour cette matière.	0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Respecter le bannissement : carton/papier, bois et matières organiques			
Adopter un règlement municipal visant à interdire l'élimination des matières visées par le bannissement	MRC & Municipalités		0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Implantation d'un réseau d'écocentres ou d'infrastructures de proximité afin de desservir les citoyens de tout le territoire et d'offrir un service de base pour les ICI et CRD	MRC	Le dernier écocentre du réseau, soit celui de Rigaud, a été implanté en 2016. Par la suite, plusieurs optimisations ont été faites, surtout en ce qui concerne l'ajout de nouvelles matières acceptées.	0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %)			
Réaliser un projet pilote de traitement des matières organiques	MRC	Le projet pilote s'est conclu en 2020	0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Évaluer différents scénarios d'implantation d'une infrastructure régionale de traitement de la matière organique	MRC	Cette mesure se poursuivra dans le présent PGMR	0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé

Description de la mesure	Responsable	Commentaires	État d'avancement 2020
Implanter une collecte porte-à-porte des matières organiques du secteur résidentiel et ICI assimilables et dans les aires publiques	Municipalités	Complété pour le secteur résidentiel, en cours pour les ICI, multilogements et aires publiques.	 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Mettre en place un programme de vidange des fosses septiques conforme au Q-2, r.22	Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Recycler 100 % des boues des stations de traitement des eaux usées potentiellement recyclables	Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD			
Publier sur le site internet de la MRC et des municipalités le guide de démolition, de rénovation et de construction répondant aux exigences de la PQMR	MRC & Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Intégrer une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte et du bois aux devis des contrats dans le secteur municipal	Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Exiger un plan de gestion des matières résiduelles conforme à la PQMR lors des demandes de permis de construction	Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables			
Promouvoir les points de collecte des matières visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)	MRC & Municipalités	Les points de collecte sont intégrés dans l'outil Tricycle.	 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Se prévaloir des subventions et des sources de financement disponibles	MRC & Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Optimiser les services actuellement en place			
Implanter un outil permettant de compiler les données de gestion des matières résiduelles et de faire le suivi du PGMR	MRC	L'outil sera remis à jour dans le cadre du présent PGMR.	 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé
Maintenir les services de collecte (déchets, matières recyclables, feuilles, etc.) actuellement offerts sur le territoire de la MRC	MRC & Municipalités		 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100% ■ Complété ■ En cours d'élaboration ■ Non-amorcé



5.2 Énoncés des orientations et objectifs à atteindre

Basé sur les enjeux territoriaux et en lien avec les objectifs nationaux, **sept grandes orientations** ont été déterminées pour la mise en œuvre de ce troisième PGMR :

- | | |
|---|--|
| 1 Favoriser la réduction à la source et le réemploi; | 5 Améliorer la performance des secteurs des ICI et CRD; |
| 2 Réduire la quantité de matières éliminées; | 6 Accentuer les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation; |
| 3 Optimiser les services des matières recyclables; | 7 Assurer la mise en oeuvre du PGMR. |
| 4 Augmenter la valorisation des matières organiques; | |

De ces grandes orientations émanent des objectifs à atteindre en lien avec les objectifs gouvernementaux venant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de son plan d'action, ainsi que de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Ces objectifs sont de :

-  **Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant d'ici 2023 (PQGMR);**
-  **Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal d'ici 2023 (PQGMR);**
-  **Recycler 70 % de l'ensemble des matières organiques, incluant le papier, le carton et les matières organiques putrescibles en 2030 (PQGMR et SVMO) *;**
-  **Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et de démolition d'ici 2023 (PQGMR);**
-  **Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 (SVMO);**
 - ➔ À ce jour, les municipalités locales offrent une collecte des matières organiques à 100 % du territoire municipal. Un objectif adapté à l'état d'avancement actuel sera présenté dans le tableau 26 (objectif 5).
-  **Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 (SVMO).**
 - ➔ À ce jour, les ICI assimilables en quantité au secteur résidentiel peuvent participer à la collecte des matières organiques. Un objectif adapté à l'état d'avancement actuel sera présenté dans le tableau 26 (objectif 6).

* Considérant que la PQGMR vise un taux de valorisation de 60 % des matières organiques d'ici 2023 et que la SVMO vise un taux de 70 % en 2030, l'objectif choisi pour le présent PGMR et pour l'ensemble des matières organiques sera de 70 % en 2030.

Afin que le présent PGMR réponde aux objectifs ci-avant et vise une amélioration par rapport à la situation actuelle, les objectifs spécifiques pour le présent PGMR sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 26 : Objectifs spécifiques du PGMR 2024-2030

 Objectif	Taux de référence 2020	Détails	Année d'échéance
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	536 kg/habitant	Le taux de référence de 536 kg par habitant par année a été calculé en faisant la somme des données d'éliminations des matières résiduelles au Québec pour l'année 2020 selon les données du MELCCFP, disponible sur son site internet. Cette même méthodologie sera utilisée pour effectuer le suivi de cet objectif. Pour les municipalités assujetties au présent PGMR, il resterait à diminuer d'au moins 11 kg/habitant/année la quantité de matière envoyée à l'élimination.	2030
Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal	69 %	Bien que les efforts du précédents PGMR ont porté fruit, il sera encore nécessaire d'augmenter d'au moins 6 % le taux de recyclage du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal.	2030
Recycler 70 % de l'ensemble des matières organiques, incluant le papier, le carton et les matières organiques putrescible	27 %	La matière organique est de loin la matière pour laquelle le plus grand effort sera nécessaire. Une augmentation de 43 % est attendue pour la mise en valeur de cette matière.	2030
Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et de démolition	78 %	Puisque l'objectif de la PQGMR est déjà atteint (70%), la MRC fixera son objectif de recyclage et de valorisation des résidus CRD à 85 %.	2030
Instaurer la gestion des matières organiques dans 100 % des multi logements résidentiels	ND	À ce jour, chaque municipalité assujettie au PGMR offrent une collecte des matières organiques en mode porte-à-porte sur son territoire. Les résidences unifamiliales et les plus petits multi logements (duplex, triplex, etc.) sont donc tous desservis par une collecte porte-à-porte des matières organiques. Cependant, le taux de desserte des multi logements reste actuellement inconnu. Lors de la durée du présent PGMR, l'accent sera mis sur les résidences de type multi logements afin de répondre aux objectifs de la SVMO.	2030
Assurer que 100 % des ICI ont accès à un système de gestion de leurs matières organiques.	ND	Les ICI assimilables en quantité au secteur résidentiel peuvent participer à la collecte des matières organiques instaurées par les municipalités assujetties au PGMR. Cependant, les grands générateurs devront également être approchés afin de valider s'ils ont accès à un système de gestion pour leurs matières organiques.	2030

5.2.1 | Compatibilité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action et la Stratégie de valorisation de la matière organique

Les orientations prévues dans le présent PGMR visent l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la manière suivante :

Tableau 27 : Orientations et objectifs du PGMR de la MRCVS

Orientations de la MRCVS 2024-2030	Objectifs gouvernementaux					
	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant d'ici 2023	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal d'ici 2023	Recycler 70 % des matières organiques visées en 2030	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2023	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Orientation 1 Favoriser la réduction à la source et le réemploi	✓					
Orientation 2 Réduire la quantité de matières éliminées	✓					
Orientation 3 Optimiser les services des matières recyclables		✓		✓		
Orientation 4 Augmenter la valorisation de la matière organique			✓		✓	✓
Orientation 5 Améliorer la performance des secteurs ICI et CRD				✓	✓	✓
Orientation 6 Accentuer les efforts d'information, sensibilisation et éducation	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Orientation 7

La septième et dernière orientation, soit d'assurer la mise en oeuvre du PGMR, ne fait pas l'objet d'un objectif puisque celle-ci vise principalement le bon déroulement et la surveillance d'avancement du PGMR. Cette orientation ne vise donc pas directement l'un des objectifs gouvernementaux, mais les mesures qui en découlent contribuent de façon globale à l'atteinte des objectifs de la MRC.



5.3 Description des mesures prévues

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, un total de 28 mesures ont été définies comprenant chacune une à trois actions à être réalisées. Les mesures sont présentées sous la forme de plan d'actions à l'Annexe 3. De plus, les mesures sont représentées sur une ligne du temps à l'Annexe 4.

5.3.1 Résumé des mesures

La majorité des mesures prévues au PGMR visent les services de gestion des matières résiduelles et les infrastructures, soit 43 % d'entre elles (figure 13). La réglementation occupera également une place importante parmi les actions. La poursuite des services offerts en ce qui concerne la quantité et la qualité des matières recyclables ainsi que la continuation de l'implantation de la collecte des matières organiques représentent respectivement 18 % des mesures alors que 50 % des mesures touchent également ces deux catégories de matières (figure 14). Les secteurs les plus ciblés sont le résidentiel et les ICI (figure 15).

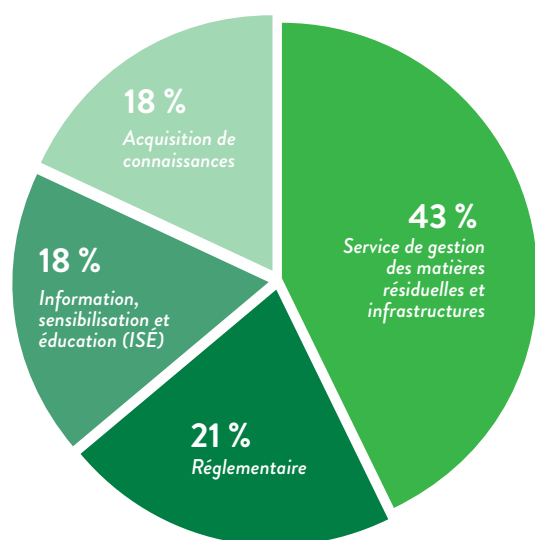


Figure 13 : Pourcentage des mesures par type d'action

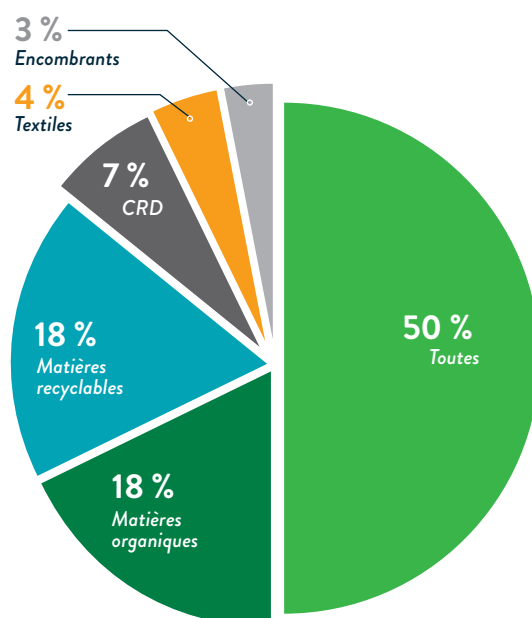


Figure 14 : Pourcentage des mesures par matière

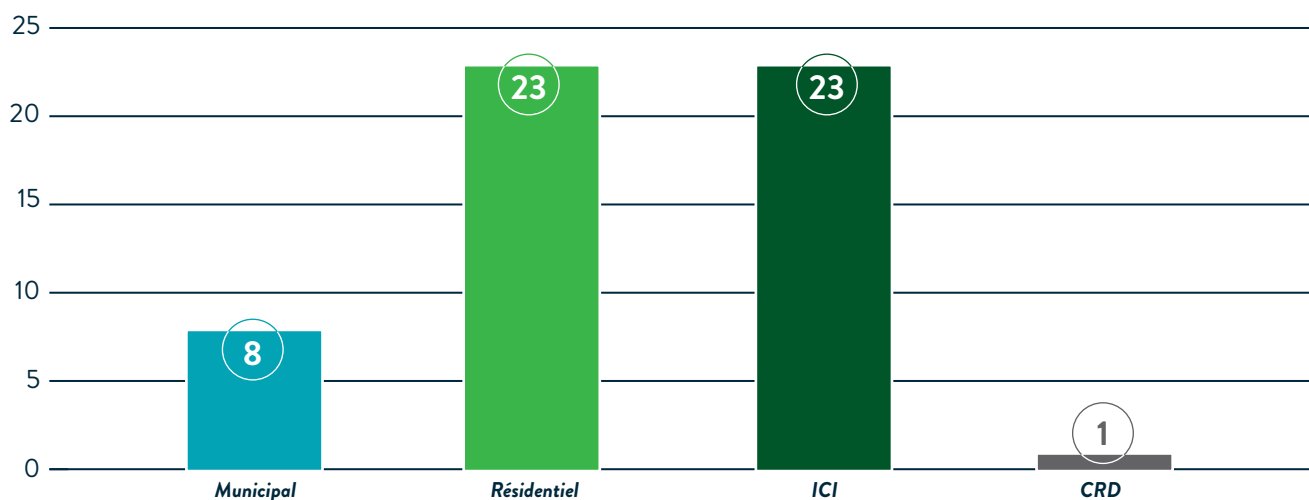


Figure 15 : Nombre de mesures par secteur ciblé

5.3.2 Présentation des mesures, coûts et sources de revenus

Les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR sont présentées ci-dessous ainsi que les différentes actions nécessaires à leur réalisation. Dans un souci de balancer les efforts demandés pour leur mise en oeuvre, une planification a été réalisée afin d'équilibrer les échéances des mesures équitablement sur les sept ans que couvre le PGMR. Les coûts estimés pour chacune des mesures se retrouvent au sein de chaque fiche explicative de la présente section, ainsi qu'à l'Annexe 3. Un résumé des coûts par année est présenté dans le tableau ci-dessous (les mesures régulières représentent toutes les mesures du présent PGMR à l'exception des mesures 13, 17 et 20) :

Tableau 28 : Résumé des coûts du PGMR 2024-2030

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Coût pour mesures régulières	14 000 \$	128 000 \$	155 000 \$	6 000 \$	42 000 \$	166 000 \$	91 000 \$	602 000 \$
Coût récurrents des mesures régulières	- \$	24 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	324 000 \$
Coût des mesures d'immobilisation*	- \$	- \$	20 M \$	6,65 M \$	- \$	- \$	- \$	26,65 M \$
Coûts récurrents d'opération*	- \$	- \$	- \$	1,5 M \$	1,5 M \$	1,5 M \$	1,5 M \$	6 M \$
Coûts récurrents pour les services de collectes**	- \$	- \$	- \$	1,16 M \$	1,16 M \$	1,16 M \$	1,16 M \$	4,62 M \$
Total	14 000 \$	152 000 \$	20,2 M \$	9,37 M \$	2,76 M \$	2,88 M \$	2,80 M \$	38,20 M \$

* Les mesure du présent PGMR qui prévoient des coûts importants d'immobilisation sont l'implantation d'une plateforme de compostage régionale (mesure 17) et l'optimisation des écocentres avec les actions d'agrandissement et de relocalisation (mesure 13). Les coûts d'opération estimés pour la plateforme de compostage pour les années subséquentes sont également identifiés.

** Optimisation du service de collecte pour recyclage et de matières organiques pour tous les ICI (mesure 20).

D'ailleurs, les sources de financement internes (notamment les quotes-parts des municipalités) ne seront pas présentées dans les mesures du PGMR. Seules les sources de financement externes comme les programmes et les subventions seront identifiées.

Tableau 29 : Sources de revenus actuels et potentiels

Source de revenus	Mesure visée	Description et montant
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (MELCCFP)	2 4 11 14 16 19	Montant variable selon la performance territoriale et la gestion des matières organiques. Montant approximatif de 420 000 \$ par année pour l'ensemble des douze municipalités visées par le présent PGMR.
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)	8 15	Aide financière et/ou prêt pour la réalisation d'études de faisabilité ou pour des projets d'immobilisation visant à relever des défis particuliers en gestion des matières résiduelles.

Source de revenus	Mesure visée	Description et montant
Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois (RECYC-QUÉBEC)	6 13 18	Aide financière permettant de supporter la construction d'écocentres ou l'optimisation d'écocentres existants afin d'améliorer l'accessibilité aux citoyens et les bonnes pratiques de gestion des matières. Montant maximal de 75 000 \$ par projet.
Fonds Écoleader	8 16	Aide financière aux entreprises pour l'intégration de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres. Montant maximal de 40 000 \$ par entreprise.
Fonds économie circulaire (Fondaction)	8	Financement pour des entreprises québécoises afin d'accélérer la transition écologique en réduisant la production de matières résiduelles et de soutenir leur valorisation en plus de réduire les émissions de GES. Montant variant de 250 000 \$ à 2 000 000 \$.
Vente des matières provenant du Réseau des écocentres	6 13	Revenus par la vente de certaines matières (ex. : métal) ou la compensation financière de certains programmes (ex. : appareils électroniques). Ce montant varie en fonction des tonnages récupérés, mais est estimé à environ 130 000 \$ par année.
Réduction des coûts pour les municipalités relativement au transport et l'élimination des déchets	9 10 11 19 20 23	Changements opérationnels induisant une réduction des coûts de collecte, transport et d'élimination des déchets.
Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC) (MELCCFP)	17	Aide financière pour l'acquisition d'équipement de collecte de matières organiques. Un montant de 17 M \$ (85 % des coûts estimés de 20 M \$) a été estimé.
Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) (RECYC-QUÉBEC)	20	Aide financière destinée aux ICI pour la récupération à des fins de réemploi et de recyclage des matières organiques notamment par l'achat d'équipement de récupération (bacs, conteneurs), de conditionnement ou de recyclage, modification d'infrastructure, frais d'ISÉ, coordination et planification de projet de gestion de la matière organiques des ICI. Ce programme couvre un maximum de 70 % des dépenses admissibles.
Programme de la responsabilité élargie des producteurs (REP)	21	Les frais liés à la gestion en fin de vie des produits visés par ce programme sont pris en charge par les entreprises qui mettent les produits sur le marché. Les services de collecte et transport pour les points de dépôt sont gratuits.
Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprise Québec)	14 15 20 26	Compensation financière pour les coûts de collecte, transport, tri et conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux mis sur le marché québécois. La dernière année éligible au régime de compensation est 2024 en raison de la modernisation de la collecte sélective. Par la suite, le remboursement et la compensation des coûts reliés à la collecte sélective suivront les modalités du système modernisé. Les montants de compensation par taux unitaire prévus pour certaines activités en lien avec la collecte sélective des matières recyclables à la suite de la modernisation le 1 ^{er} janvier 2025 sont, de manière non-exhaustive et à confirmer à la signature de l'entente : • Diffusion d'informations pratiques et service à la clientèle (1,16 \$ par unité d'occupation desservie) • Activités terrain de sensibilisation et d'éducation (0,42 \$ par unité d'occupation desservie) • Contrôle de la qualité du tri à la source (1,53 \$ par unité d'occupation desservie)

Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi

L'augmentation annuelle de la quantité de matières résiduelles générées par citoyen nous amène à nous pencher sur la réduction à la source afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en place par les municipalités du territoire, soit en offrant des subventions à leurs citoyens pour l'achat de couches lavables, de produits hygiéniques, de composteurs domestiques ou de lames déchiqueteuses pour tondeuse. Ces initiatives doivent se poursuivre et d'autres efforts concrets doivent être faits au niveau municipal afin d'être exemplaire. Lors d'événements sur le domaine public, l'encadrement pour des événements écoresponsables peut permettre de réduire la quantité de matières résiduelles générées. L'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable va également dans ce sens. La promotion de la réduction du gaspillage alimentaire permet également de réduire à la source. Une matière non générée est une matière qu'on n'a pas à gérer.

Le réemploi est également une avenue pouvant être davantage développée sur le territoire de la MRC. Que ce soit en améliorant l'offre régionale grâce aux organismes locaux ou en intégrant cette pratique dans le Réseau des écocentres, le réemploi doit être mis de l'avant auprès des différents acteurs.

Mesure 1 : Réduire le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire est un fléau mondial pour lequel des actions concrètes doivent être établies afin de réduire le gaspillage à la source et ainsi éviter que les matières soient inutilement collectées et gérées par les services municipaux.

RECYC-QUÉBEC a développé une trousse de communication afin de promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire. Cette trousse peut facilement être utilisée par les municipalités afin d'encourager les citoyens à modifier leur comportement. En outre, il est possible de convenir des ententes avec des organismes communautaires pour récupérer et redistribuer les surplus de nourriture lors d'événements municipaux ou autres. Il est également possible de soutenir le maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables, entre autres, par l'entremise du réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ) et du Programme de récupération en supermarchés (Moisson Sud-Ouest, agriculteurs).

Action 1 – Faire la promotion de la campagne « J'aime manger, pas gaspiller » et diffuser des outils de la trousse prévue à cette fin. (MRC et municipalités)

Action 2 – Convenir des ententes avec des organismes communautaires pour récupérer et redistribuer les surplus de nourriture lors d'événements municipaux ou autres. (MRC et municipalités)

Action 3 – Soutenir le maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables en organisant un événement (ex. : forum) rassemblant les différents acteurs. (MRC)

Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Organismes communautaires, Moisson Sud-Ouest, Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités qui font la promotion d'une campagne sur la réduction du gaspillage alimentaire. 2. Nombre de municipalités qui ont des ententes avec des organismes communautaires pour la récupération des surplus alimentaires. 3. Tenue d'un événement entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables.
Échéancier	2030
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 6 000 \$ → Action 2 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes. → Action 3 : 3 000 \$

Mesure 2 : Encadrer la tenue d'événements écoresponsables sur le domaine public

Les événements publics organisés sur le territoire génèrent une quantité importante de matières résiduelles. Une planification préalable incluant des critères écoresponsables peut permettre de réduire la quantité de matières générées, assurer la mise en place des services adéquats pour permettre un bon tri des matières et sensibiliser la population. L'élaboration d'un guide ou de critères écoresponsables pour accompagner les organisateurs d'événements et encadrer leurs mises en application permettra d'assurer la tenue d'événements écoresponsables sur le domaine public (parcs, bâtiments municipaux, etc.).

Action 1 – Élaborer un guide ou des critères pour la tenue d'événements écoresponsables. (MRC)

Action 2 – Assurer leur mise en application lors d'événements et mettre en place un processus de suivi pour évaluer les retombées. (Municipalités)

Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	N/A
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'événements écoresponsables tenus sur le territoire
Échéancier	2024 pour adoption de critères et en continu pour leur application
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes. → Action 2 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes. Si l'embauche d'un patrouilleur durant la saison estivale est nécessaire : 12 000 \$ par année.

Mesure 3 : Adopter une politique d'approvisionnement responsable

Une politique d'approvisionnement responsable permet de donner l'exemple en tant que donneur d'ordre public, favorisant l'achat local, la pérennité économique et sociale de la région et la protection de l'environnement en minimisant la génération de matières résiduelles et d'émission de GES. Bien qu'une première politique ait vu le jour à la MRC en 2016, une attention plus particulière pourra être accordée à l'application des 3RV-E, la réduction des émissions de GES et l'économie circulaire.

Action 1 – Proposer un modèle de politique ou des clauses d'approvisionnement responsable aux municipalités. (MRC)

Action 2 – Adopter une politique d'approvisionnement responsable et assurer son application et la formation des employés dans tous les départements municipaux. (Municipalités)

Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	N/A
Secteur(s) ciblé(s)	Municipal
Type d'action	Règlementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant adopté une politique d'approvisionnement responsable
Échéancier	2027 pour adoption – en continu pour son application
Coûts	Coûts par action : → Action 1 et 2 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes.

Mesure 4 : Poursuivre les initiatives de réduction à la source, de réemploi, de réparation et reconditionnement et d'économie de partage

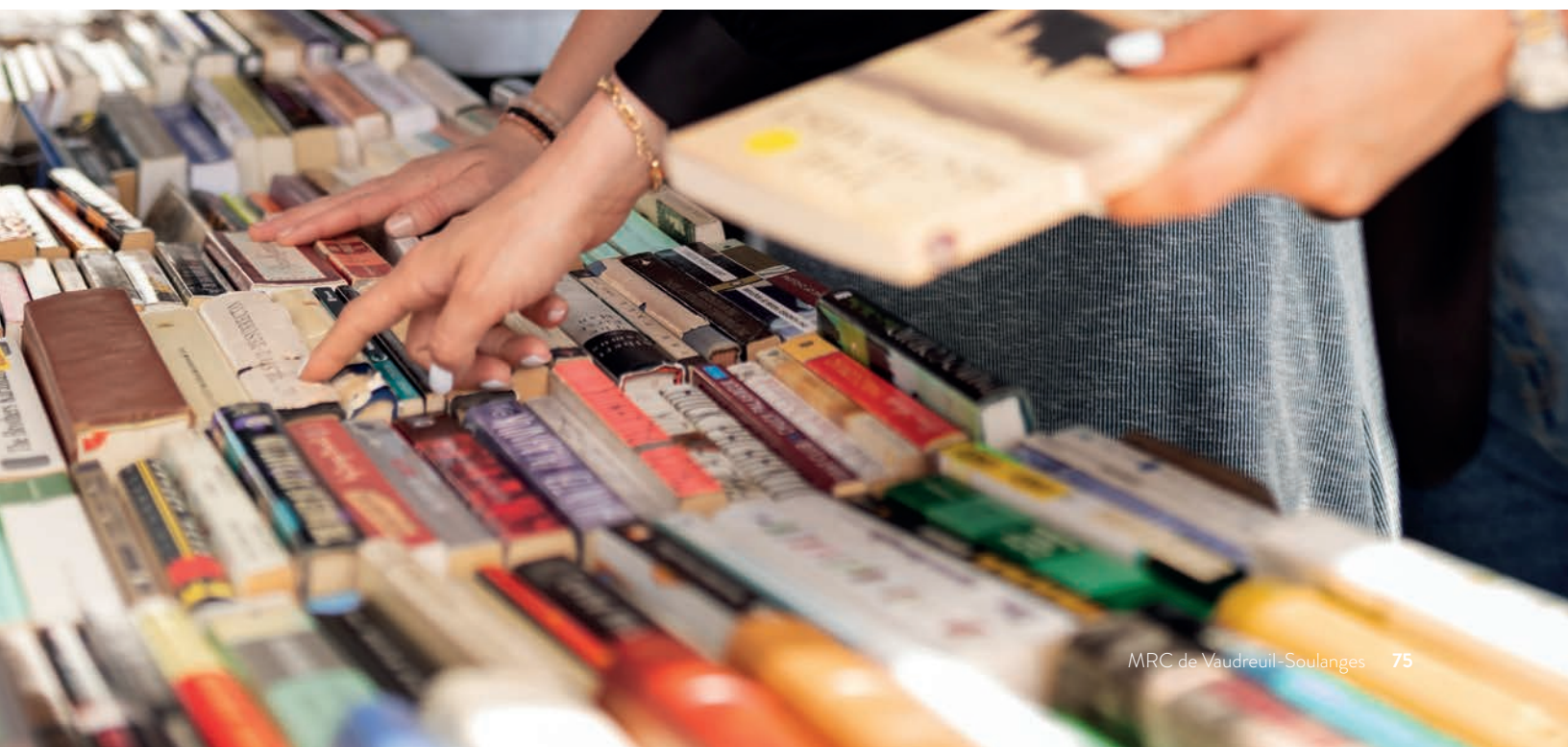
Plusieurs initiatives ont déjà été apportées par les municipalités du territoire en offrant des subventions à leurs citoyens pour l'achat de couches lavables, de produits hygiéniques, de composteurs domestiques ou de lames déchiqueteuses pour tondeuse ou encore en organisant des ateliers de réparation ou favorisant l'économie de partage, tel que le partage des outils, de livres, de costumes d'Halloween, de vélos ou même d'automobiles. Toutes ces initiatives doivent être une tendance à la hausse pour offrir aux citoyens des modèles et services qui permettent la réduction à la source.

Action 1 – Offrir des subventions pour l'achat de produits qui réduisent la consommation à la source (couches lavables, trousse zéro déchet, composteurs domestiques, etc.).

Action 2 – Organiser des ateliers de réparation ou de reconditionnement (appareils électroniques, petits électroménagers, couture, etc.).

Action 3 – Mettre en place des initiatives d'économie de partage (bibliothèques d'outils, de livres, de vélos, de semences, etc.).

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC et organismes
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives établies par action
Échéancier	2029 pour la mise en place d'initiatives et en continu
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 12 000 \$ par année (1 000 \$ par municipalité) → Action 2 : 2 000 \$ par atelier → Action 3 : 50 000 \$





Mesure 5 : Améliorer l'offre régionale de réemploi en travaillant avec les organismes du territoire et en bonifiant les services

Les citoyens étant de plus en plus conscients de l'impact de leur consommation, ceux-ci cherchent à offrir leurs objets ayant encore une valeur aux organismes de réemploi du territoire. Toutefois, ces derniers n'ont plus la capacité de recevoir et gérer l'ensemble des matières reçues. La pandémie ayant fragilisé ces organismes et les marchés de revente, en plus de la main-d'oeuvre bénévole étant plus rare, les organismes se retrouvent avec des surplus qu'ils doivent disposer à grands coups, au détriment de l'environnement.

Le projet de symbiose industrielle sur le secteur du textile et du réemploi, mené par le Comité 21 Québec en 2022-2023, permettra de faire ressortir des solutions concrètes pour améliorer la desserte du réemploi sur le territoire. L'étude prévoit l'analyse des flux de matières dans les friperies du territoire, afin de bien caractériser le gisement des textiles post-consommations qui ne sont pas revendus par ces organismes.

Action 1 – Selon le rapport du projet de symbiose industriel, déterminer les solutions à prioriser sur le territoire pour les matières textiles dans le cadre d'une rencontre de travail élargie avec les acteurs locaux dans la gestion du textile, notamment les friperies.

Action 2 – Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action territorial pour la saine gestion des matières textiles.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Organismes et municipalités, Comité 21 Québec
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Tenue d'une rencontre de travail élargie et nombre d'actions du plan réalisées
Échéancier	2030
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes → Action 2 : 20 000 \$



Mesure 6 : Intégrer le réemploi des résidus de CRD dans le Réseau des écocentres

Les écocentres sont des lieux de valorisation des matières résiduelles qui ont connu une augmentation en popularité dans les dernières années. Considérant que le bois et les matériaux de construction représentent à eux seuls 53 % du tonnage de matières récoltées dans le Réseau des écocentres et que plusieurs matières apportées ont un potentiel de réemploi avant d’être valorisées, il serait tout à fait pertinent d’intégrer le réemploi dans les écocentres de la MRC.

En 2022, la Municipalité de Saint-Zotique et les Centres Intégrés du Nouvel-Envol ont mis en place un projet pilote qui vise la restauration, la réparation et la transformation d’objets récupérés à l’écocentre à Saint-Zotique et ont installé une boutique de vente des objets transformés. Ce type de projet fera partie des scénarios évalués pour favoriser le réemploi dans le Réseau des écocentres.

Action 1 – Évaluer divers scénarios pour permettre le réemploi dans le Réseau des écocentres en prenant en considération l’espace nécessaire, le mode d’entreposage, la gestion des matières et les coûts.

Action 2 – Mettre en place un ou des projets pilotes dans les écocentres dans l’optique d’évaluer les retombées et d’étendre ce ou ces projets à l’ensemble du Réseau des écocentres.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Nature-Action Québec, OBNL de la région
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d’action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre d’initiatives de réemploi établies dans le Réseau des écocentres
Échéancier	2028
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes → Action 2 : 70 000 \$

Mesure 7 : Réduire l'utilisation des articles à usage unique (sacs d'emplettes, imprimés publicitaires, autres articles en plastique, etc.)

L'impact environnemental des articles à usage unique a été décrié dans les dernières années, que ce soit dû aux innombrables quantités de déchets plastiques que l'on retrouve dans les océans, l'ingestion ou l'enchevêtrement par la faune, le faible taux de recyclage de ces matières ou la grande quantité d'énergie pour produire ces matières.

Plusieurs municipalités ont emboîté le pas dans la réduction des articles à usage unique, pensons à l'interdiction des sacs plastiques à usage unique mise en place par la CMM, la réglementation sur la distribution des imprimés publicitaires lancée par la Ville de Mirabel et repris par plusieurs autres.

En juin 2022, le gouvernement du Canada a adopté un règlement interdisant les plastiques à usage unique. Ce règlement interdira la fabrication, l'importation et la vente des articles en plastique et à usage unique, sous certaines réserves, soit les anneaux en plastique pour l'emballage des boissons, les pailles, les bâtonnets à mélanger, les récipients alimentaires, les sacs d'emplettes et les ustensiles en plastique à usage unique. Le règlement permettra à l'industrie d'offrir des solutions qui tiendront compte du cycle de vie des matières dans une vision d'économie circulaire.

Action 1 – Proposer des modèles de règlement type aux municipalités. (MRC)

Action 2 – Adopter des règlements ou mettre en place des initiatives pour réduire l'utilisation des articles à usage unique. (Municipalités)

Action 3 – Sensibiliser et informer les ICI qui fournissent des articles à usage unique. (MRC et municipalités)

Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	N/A
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives ou de règlements adoptés afin de réduire l'utilisation des articles à usage unique
Échéancier	2030 pour adoption et en continu pour application
Coûts	Coûts par action : → Action 1 et 2 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes. → Action 3 : 6 000 \$

Mesure 8 : Poursuivre et supporter les initiatives d'économie circulaire sur le territoire

L'économie circulaire est un modèle économique qui cherche à revoir nos systèmes de production afin d'optimiser les ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien et de réduire notre empreinte environnementale. Modèle qui est promu par plusieurs instances gouvernementales, l'économie circulaire se veut une voie à privilégier.

Un tel modèle permet de réduire la quantité de matières résiduelles à leur production ou en assurant qu'elles soient prises en compte à la fin de leur vie utile. Plusieurs acteurs doivent être impliqués pour modifier notre système économique actuel. Plusieurs initiatives en économie circulaire voient actuellement le jour et permettent d'amener cette transition.

Le projet de symbiose industrielle débuté en 2016 sur le territoire et supporté par le Comité 21 Québec est un exemple concret d'économie circulaire.

Différentes sources de financement sont disponibles pour encourager des initiatives d'économie circulaire, par exemple RECYC-QUÉBEC qui offre plusieurs programmes d'aide financière, le *Fonds Écoleader* qui propose une aide financière sous la forme d'une subvention pour la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables ou bien Fondation qui a créé le *Fonds économie circulaire* qui finance et accompagne de jeunes entreprises partout au Québec.

Action 1 – Évaluer les opportunités de circularité au sein des municipalités par rapport à leurs activités (travaux publics, approvisionnement, évènements, etc.) et convenir des ententes de maillage.

Action 2 – Supporter financièrement les initiatives des organismes externes oeuvrant en économie circulaire en lien avec le PGMR.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et organismes en économie circulaire
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ententes de maillage conclues au sein des municipalités et le nombre de maillages en économie circulaire concrétisés
Échéancier	2025 pour l'évaluation des processus internes et en continu pour le support des initiatives
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 10 000 \$ → Action 2 : 10 000 \$ par année

Orientation 2 : Réduire la quantité de matières éliminées

Selon la hiérarchie du principe des 3RV-E, l'élimination d'une matière devrait être le dernier recours dans la gestion de nos matières résiduelles. Dans les faits, seulement 3 %¹⁷ des matières générées par les foyers québécois sont des déchets. Sur le territoire de la MRC en 2020, 50 % des matières collectées ont été éliminées tandis que l'autre moitié a été recyclée ou valorisée grâce aux collectes des matières recyclables et organiques ainsi qu'à travers le Réseau des écocentres. Afin de mieux gérer nos matières et atteindre l'objectif de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant, certaines mesures peuvent être mises en place comme la réduction de collecte des déchets et des encombrants. L'implantation de mesures d'écofiscalité et la mise en place de réglementation sont également des moyens intéressants permettant de mieux conscientiser les citoyens sur leur quantité de matières générées.

¹⁷ RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf>

Mesure 9 : Réduire le nombre de collectes des déchets à une fois aux deux semaines ou à une fréquence moindre

Au Québec, 97 %¹⁸ de ce qui est mis dans les bacs à déchets peut être recyclé ou valorisé à travers les autres services offerts sur le territoire, soit les collectes de matières organiques et recyclables, ainsi que le Réseau des écocentres. Il est ainsi possible de réduire la fréquence de collecte pour amener les citoyens à mieux trier leurs matières et utiliser les bons services. Il a été démontré que la réduction de la fréquence de collecte des déchets influence le comportement du citoyen et permet de réduire la quantité de matières éliminées.

Action 1 – Évaluer les besoins liés au service de collecte et modifier le nombre de collecte des déchets en fonction des conclusions découlant de cette évaluation.

Action 2 – Informer la population des modifications apportées, des avantages et des autres services permettant de répondre à leurs besoins.

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des déchets
Échéancier	2027
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes. → Action 2 : 6 000 \$

Mesure 10 : Réduire le nombre de collectes des encombrants et favoriser la valorisation de ces matières

La presque totalité des municipalités assujetties au PGMR offrent 12 collectes d'encombrants par année sur leur territoire respectif. Les matières récoltées lors de ces collectes sont envoyées à l'enfouissement. Bien qu'il soit possible pour la population d'apporter ces matières dans le Réseau des écocentres, le transport est bien souvent l'obstacle majeur rencontré par ceux-ci. Les encombrants étant des objets volumineux qui ne peuvent être déposés dans les bacs de collectes des déchets, le transport de ceux-ci nécessite un plus gros véhicule (ex. : pick-up) ou une remorque.

Action 1 – Évaluer les besoins liés au service de collecte et modifier le nombre de collecte d'encombrants en fonction des conclusions découlant de cette évaluation.

Action 2 – Inclure une obligation dans les contrats de collecte municipale visant à valoriser la matière collectée.

Action 3 – Informer la population des modifications apportées, des avantages et des autres services permettant de répondre à leur besoin.

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1.Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des encombrants 2.Nombre de municipalités dont les encombrants sont valorisés
Échéancier	2027
Coûts	Coûts par action : → Action 1 et 2 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes. → Action 3 : 6 000 \$

¹⁸ RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*
<https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf>

Mesure 11 : Favoriser des mesures d'écofiscalité (tarification incitative)

La tarification incitative permet l'application du principe d'utilisateur-payeur, c'est-à-dire que le citoyen assume les coûts des services qu'il utilise. Il s'agit d'un moyen d'inciter le citoyen à mieux trier ses matières pour réduire la quantité de matières qu'il dépose dans son bac à déchets.

Ce principe a été implanté dans plusieurs villes canadiennes, en Europe et aux États-Unis et a démontré la meilleure performance en termes de réduction des déchets. Au Québec, la ville de Beaconsfield est un exemple de réussite bien connu du milieu municipal. Sur le territoire du PGMR, une municipalité a débuté en 2018 la mise en place d'un projet pilote de collecte intelligente afin d'évaluer les gains environnementaux et économiques. En continuité avec ce projet pilote, la mise en place d'une tarification incitative permettra de favoriser le principe d'utilisateur-payeur et d'encourager un meilleur tri des matières.

Action 1 – Évaluer la mise en place d'une tarification incitative.

Action 2 – Mettre en oeuvre un système de tarification incitative applicable à l'ensemble des utilisateurs.

Action 3 – Informer la population des modifications apportées, des avantages et des autres services permettant de répondre à leurs besoins.

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant introduit des mesures d'écofiscalité dans leur règlement de taxation
Échéancier	2030
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes. → Action 2 : 30 000 \$ → Action 3 : 6 000 \$

Mesure 12 : Interdire l'élimination des matières recyclables ou valorisables (incluant les CRD et les produits de la REP)

De nombreuses campagnes de sensibilisation et d'outils d'information ont vu le jour sur notre territoire et ont connu un franc succès. Afin d'atteindre de meilleurs taux de performance, ces méthodes peuvent être jumelées avec des mesures coercitives comme l'interdiction d'éliminer certaines matières par le biais de la réglementation municipale. Ces mesures nécessitant des ressources pour faire le suivi de leur application, l'implication des municipalités est primordiale.

Action 1 – Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire de jeter des matières recyclables ou valorisables.

Action 2 – Informer la population des services offerts sur le territoire permettant de disposer de leurs matières.

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités qui ont adopté un règlement
Échéancier	2029
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes. → Action 2 : 6 000 \$

Orientation 3 : Optimiser les services des matières recyclables

Les matières collectées par l'entremise des collectes de matières recyclables et le Réseau des écocentres totalisaient 28 500 tonnes en 2021. Malgré ce tonnage, encore plusieurs matières qui pourraient être valorisées par ces services sont envoyées à l'élimination. Afin d'atteindre nos objectifs de recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal et 85 % des résidus CRD générés sur le territoire, des mesures devront être mises en place afin d'optimiser le service aux citoyens et aux ICI du territoire.

Mesure 13 : Optimiser les services du Réseau des écocentres

L'engouement envers le Réseau des écocentres de la MRC ne fait que croître à travers les années. En 2020, le réseau a reçu plus de 85 000 visites, un record depuis l'ouverture de ce dernier. Bien que ce succès soit une très bonne nouvelle, celui-ci apporte plusieurs problématiques comme le manque d'espace à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion. L'écocentre sur l'île Perrot pour sa part est sous-utilisé par les citoyens de l'île puisque celui-ci récupère moins de la moitié des types de matières acceptées dans le Réseau. La relocalisation de l'écocentre permettrait donc d'alléger la pression sur le réseau en augmentant le taux de participation des citoyens de l'île et en offrant un service de proximité complet. Les tonnages totaux de matières récupérées à travers le Réseau des écocentres devraient donc augmenter et de nouvelles matières pourraient y être acceptées. Il est important que l'offre de services des écocentres évolue continuellement afin d'être en mesure de répondre aux besoins de la population.

Action 1 – Procéder à l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion.

Action 2 – Relocaliser l'écocentre sur l'île Perrot afin de pouvoir accueillir l'achalandage en provenance de l'île et réduire la pression sur le reste du réseau.

Action 3 – Analyser l'état et les services du Réseau des écocentres (achalandage, matières acceptées, installations, etc.) afin de mettre en place des pistes d'amélioration (horaire d'ouverture, politique et procédures, uniformité des services offerts, etc.).

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Gestionnaire des opérations des écocentres
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1. Agrandissement complété. 2. Relocalisation complétée. 3. Augmentation annuelle de l'achalandage et des tonnages récupérés.
Échéancier	2027
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 580 000 \$ → Action 2 : 6 000 000 \$ (incluant l'acquisition d'un terrain et la construction des infrastructures) → Action 3 : 70 000 \$

Mesure 14 : Intensifier l'offre de desserte des collectes de matières recyclables

Le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables est bien établi sur l'ensemble du territoire d'application du PGMR. Avec une collecte hebdomadaire et des bacs de 360 L ainsi que deux collectes annuelles des surplus de carton, les citoyens ont en main les outils nécessaires pour participer à la collecte des matières recyclables. Cependant, la desserte pour les citoyens peut être améliorée en ce qui concerne la collecte hors-foyer ainsi que dans les multilogements résidentiels.

Action 1 – Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques et rehausser les équipements existants (municipalités).

Action 2 – Lors d'événements municipaux, s'assurer que les municipalités ont accès à des contenants adaptés pour que les citoyens puissent trier leurs matières recyclables (MRC et municipalités).

Action 3 – Poursuivre l'offre de la collecte des matières recyclables à tous les multilogements ou s'assurer que les multilogements sont desservis par un contrat privé (MRC).

Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Fournisseurs d'outils de collecte
Secteur(s) ciblé(s)	Multilogements et lieux publics
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre d'aires publiques ayant des équipements de récupération. 2. Nombre d'événements pour lesquels des contenants de récupération ont été utilisés. 3. Nombre de multilogements participant à la collecte des matières recyclables.
Échéancier	2026
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 100 000 \$ → Action 2 : 5 000 \$ → Action 3 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes.

Mesure 15 : Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables

Les matières recyclables actuellement collectées représentent 23 % de toutes les matières collectées par la MRC. Un total potentiel de 35 % de matières recyclables pourraient encore être collectées sur le territoire. Pour cette raison, le service de collecte doit continuer à être optimisé afin de détourner un maximum de matières recyclables de l'élimination et d'atteindre les objectifs gouvernementaux. Un diagnostic plus précis sur les habitudes de tri des citoyens permettrait de mieux cibler les actions à entreprendre, comme des campagnes de sensibilisation par exemple.

Action 1 – Caractériser les déchets du secteur résidentiel afin de cibler les matières pouvant être valorisées dans la collecte des matières recyclables.

Action 2 – Caractériser les matières recyclables du secteur résidentiel afin de cibler les matières affectant la qualité.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et firmes spécialisées en caractérisation des matières résiduelles
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Pourcentage de contamination des collectes
Échéancier	2028
Coûts	→ Coûts totaux pour une caractérisation des deux voies de collectes par deux stagiaires ou par une firme externe - 22 000 \$

Orientation 4 : Augmenter la valorisation des matières organiques

Les matières organiques représentent 57 % du contenu des bacs à déchets au Québec¹⁹. Selon la performance territoriale de 2021 de la MRC, seulement 27 % de ces matières ont été valorisées. Les matières organiques regroupent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et les sapins de Noël, les feuilles mortes ainsi que les boues d'épuration et de fosses septiques. Plusieurs services de collecte sont déjà en place afin de détourner ces matières de l'enfouissement, mais des efforts considérables restent à faire afin d'atteindre les objectifs de la PQGMR et de la SVMO, soit :



Recycler 70 % de l'ensemble des matières organiques, incluant le papier, le carton et les matières organiques putrescibles (PQGMR et SVMO)



Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal (SVMO)



Gérer la matière organique dans 100 % des ICI (SVMO)

L'uniformisation et la bonification des services sur le territoire, incluant les lieux publics, les multilogements et les ICI, demeurent une nécessité. La gestion locale de ces matières via une plateforme de compostage permettrait d'augmenter les services aux citoyens tout en favorisant l'autonomie régionale. L'amélioration de la gestion des résidus de bois ainsi que des boues municipales sont également des avenues prometteuses.



Du bac à la terre
Collecte des matières organiques



¹⁹ RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf>

Mesure 16 : Uniformiser et bonifier les services de collecte des matières organiques sur le territoire (incluant les lieux publics, multilogements et ICI)

L'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire en 2018 ne s'est pas faite de façon uniforme. Actuellement, plusieurs municipalités du PGMR offrent uniquement la collecte des résidus alimentaires. Sachant que les résidus verts représentent près de 75 %²⁰ des matières organiques produites au niveau résidentiel, des efforts doivent être faits afin d'aller chercher ces matières qui se retrouvent encore dans les bacs à déchets des citoyens. De plus, certains multilogements et ICI ne sont pas encore desservis par des collectes.

L'uniformisation des services de collecte des matières organiques sur le territoire et leur bonification permettra d'augmenter la quantité de matières organiques collectées, ainsi que d'assurer un message uniforme sur le territoire en vue du projet de plateforme régionale de traitement de la matière organique.

Action 1 – Offrir des services de collecte des matières organiques, notamment les collectes des feuilles, résidus verts, sapins, etc. adaptées aux périodes de pointe saisonnière ou s'assurer que les municipalités locales offrent ces services.

Action 2 – Implanter la collecte des matières organiques dans les multilogements, dans les ICI produisant des quantités similaires au résidentiel et dans les lieux publics.

Action 3 – Accompagner les grands générateurs de matières organiques vers des services de collecte adaptée à leurs besoins.

Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel, ICI, lieux publics
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités ayant bonifié leurs services de collecte 2. Nombre de municipalités ayant complété la desserte des multilogements, ICI et lieux publics 3. Nombre de grands générateurs participant à un service de collecte adaptée
Échéancier	2025
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 25 500 \$ par année → Action 2 : 25 000 \$ par année → Action 3 : Accompagnement offert par un stagiaire ou firme externe - 11 000 \$



²⁰ RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf>

Mesure 17 : Planter une plateforme régionale de compostage

Le conseil de la MRC a confirmé sa volonté d'aller de l'avant avec un projet de plateforme régionale de compostage afin de détourner les matières organiques de l'enfouissement, favoriser l'autonomie régionale et la gouvernance publique, augmenter les services aux citoyens et réduire ses émissions de GES liées au transport des matières. Lors de l'adoption du PGMR 2024-2030, le projet aura été déposé au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). L'élaboration des plans et devis sera en cours en vue de la construction de la plateforme d'ici la fin 2025.

Action 1 – Procéder à la construction de la plateforme de compostage.

Action 2 – Procéder à l'exploitation de la plateforme de compostage qui accepte une multitude de matières organiques, incluant les résidus alimentaires, les résidus verts et les feuilles d'automne.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et firmes externes spécialisées
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Construction et exploitation d'une plateforme régionale de compostage
Échéancier	2026
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Coûts des infrastructures de 20 M\$ → Action 2 : Coûts d'opération prévus d'environ 1,5 M\$ par année

Mesure 18 : Améliorer la gestion des bois résiduels sur le territoire

Le bois de construction est accepté dans le Réseau des écocentres de la MRC. Toutefois, le bois provenant de la coupe d'arbres et d'arbustes, incluant les bûches, les souches et les branches, n'est pas accepté dans le réseau par manque d'espace. Certaines municipalités offrent des collectes de branches pour lesquelles le bois déchiqueté est soit utilisé dans les aménagements paysagers municipaux, soit offert aux citoyens ou à l'entrepreneur qui en collecte et en assure la gestion. Aucun service de dépôt n'existe sur le territoire pour la disposition de souches, de bûches ou de grandes quantités de branches. Voulant offrir un service pour assurer la disposition adéquate de cette matière sur le territoire et sachant que la plateforme de compostage régionale nécessitera un apport en copeaux de bois, la gestion du bois sur le territoire se devra d'être améliorée.

Action 1 – Évaluer le potentiel de bois généré annuellement, les services offerts sur le territoire et déterminer des scénarios de collecte et de traitement pour le bois (point de dépôt dans les écocentres ou directement à la plateforme régionale de compostage, service de collecte sur appel, etc.).

Action 2 – Choisir le scénario répondant au besoin du territoire et établir le service.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et entreprises d'émondage et de gestion du bois
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Services établis et tonnage de bois valorisé
Échéancier	2026
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes. → Action 2 : 50 000\$

Mesure 19 : Améliorer la gestion des boues de stations de traitement des eaux usées et la vidange des fosses septiques

La valorisation des boues de stations de traitement des eaux usées et des fosses septiques sont des matières organiques ciblées par l'objectif gouvernemental de 60 % et également aux objectifs de la SVMO. En ce qui concerne les fosses septiques, les municipalités ont plusieurs options en matière de programme de vidange des fosses septiques afin de s'assurer de la valorisation des boues que ce soit par la prise en charge complète de la vidange, le mesurage des boues ou simplement un suivi rigoureux auprès des citoyens pour s'assurer de leur conformité et de la valorisation de leurs boues par l'entrepreneur de leur choix (ex. : fournir une liste d'entrepreneurs valorisant les boues que les citoyens pourraient utiliser).

Cette mesure est une continuité du PGMR précédent pour poursuivre l'amélioration de la gestion des boues dans l'ensemble des municipalités du PGMR. Actuellement, moins de la moitié des municipalités du PGMR ont instauré un programme de vidange des fosses septiques afin d'assurer le respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) et de s'assurer que les boues soient valorisées. Certaines de ces municipalités ont directement pris en charge la vidange de toutes les fosses septiques sur leur territoire, tandis que d'autres ont pris en charge la vidange uniquement si les citoyens concernés ont omis de le faire par l'entremise d'un entrepreneur et transmis la preuve à la municipalité. Les coûts de vidange sont par la suite imputés au compte de taxes des citoyens concernés.

Action 1 – Mettre en place un programme de suivi de vidange des fosses septiques conforme au Q-2, r.22 et qui assure la valorisation des boues, soit par épandage, compostage ou biométhanisation.

Action 2 – Inclure l'obligation contractuelle de valoriser 100 % des boues de stations de traitement des eaux usées potentiellement valorisables.

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et municipal
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités ayant mis en place un programme de vidange des fosses septiques qui assure la valorisation des boues. 2. Taux de valorisation des boues des stations de traitement des eaux usées.
Échéancier	2028
Coûts	➔ Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes.

Orientation 5 : Améliorer la performance des secteurs des ICI et CRD

Selon les données d'élimination du MELCCFP, 57 % des matières éliminées en 2020 sur le territoire de la MRC proviennent du secteur des ICI et des CRD. Pour les municipalités du PGMR, cela totalise 11 644 tonnes. Ces deux secteurs ne sont donc pas à négliger afin d'améliorer notre performance territoriale et ainsi atteindre nos objectifs de recycler et valoriser 85 % des résidus de CRD, d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal et de gérer la matière organique dans 100 % des ICI. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir l'information et les données sur la gestion des matières résiduelles de ces secteurs afin de s'assurer qu'ils aient accès aux services adéquats pour leurs matières recyclables, organiques et résidus de CRD.

Mesure 20 : Optimiser les services de collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les ICI

En 2020, le secteur des ICI des municipalités du PGMR a envoyé 5 142 tonnes de déchets à l'élimination²¹. Afin d'améliorer la situation, cette mesure se décline en deux volets, soit les matières recyclables et les matières organiques. Ces deux volets ne sont actuellement pas au même stade d'avancement et nécessiteront des actions distinctes.

Pour les matières recyclables, les ICI du territoire sont bien desservis par la collecte assurée par la MRC. Les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, utilisent des bacs de 360 litres tandis que les ICI qui génèrent une quantité de matières recyclables plus importante ont accès à un service de collecte par conteneur.

Pour les matières organiques, les municipalités ont débuté l'implantation de la collecte en 2018 dans le secteur résidentiel. Ce processus ayant nécessité beaucoup de ressources et d'efforts, le secteur des ICI n'a pas encore été complètement inclus dans la collecte.

Action 1 – Offrir la collecte des matières recyclables à tous les ICI ou s'assurer que les ICI sont desservis par un contrat privé (ex. : communication aux entreprises du territoire, embauche d'un stagiaire effectuant des visites dans les ICI, etc.). (MRC)

Action 2 – Évaluer les besoins des ICI pour les matières organiques afin de les inclure dans la collecte municipale ou s'assurer que les ICI sont desservis par un contrat privé (ex. : embauche d'un stagiaire effectuant des visites dans les ICI). (MRC et municipalités)

Action 3 – Informer les ICI des différents services disponibles sur le territoire et bonifier les campagnes de sensibilisation auprès de ce secteur (ex. : agents de sensibilisation, forum, évènements, etc.) (MRC et municipalités)

Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ICI desservis par chaque collecte
Échéancier	2025
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 725 000 \$ pour un service de collecte par conteneur → Action 2 : 425 000 \$ par année → Action 3 : 6 000 \$

²¹ MELCCFP, *Données d'élimination des matières résiduelles au Québec 2020*, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2020-municipalites.pdf> (consulté le 25 janvier 2023)

Mesure 21 : Promouvoir la récupération du plastique agricole et autres matières du secteur agricole

Le secteur agricole génère annuellement au Québec environ 11 000 tonnes de plastique²¹. En octobre 2021, le gouvernement du Québec a annoncé un projet de règlement portant sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) auquel plusieurs produits agricoles sont assujettis. L'application de la réglementation pour cette matière se fera en deux phases, soit en juin 2023 et juin 2025.

AgriRÉCUP mène différents projets visant la récupération de plusieurs matières du secteur agricole. On recense actuellement trois points de dépôt présents sur le territoire applicable de ce PGMR.

Rappelons qu'une mesure du dernier PGMR consistait à évaluer les scénarios de gestion des plastiques agricoles étant donné que la section du PGMR de la MRC est composée à 84 % de la zone agricole permanente.

Action 1 – Implanter la récupération des plastiques agricoles dans le Réseau des écocentres.

Action 2 – Informer les agriculteurs des points de collecte existants sur le territoire.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités, Union des producteurs agricoles (UPA) et AgriRÉCUP
Secteur(s) ciblé(s)	ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre de points de dépôt existants sur le territoire et tonnage de plastiques agricoles récupérés
Échéancier	2025 pour l'implantation et en continu pour la promotion des points de dépôt
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 3 000 \$ (réaménagement des sites dans les écocentres) → Action 2 : 6 000 \$

²¹ MELCCFP, *Données d'élimination des matières résiduelles au Québec 2020*, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2020-municipalites.pdf> (consulté le 25 janvier 2023)

Mesure 22 : Collecter de l'information et des données sur la gestion des matières résiduelles des ICI du territoire

Mis à part les ICI dont les matières résiduelles sont assimilables au secteur résidentiel, très peu d'information et de données sont accessibles étant donné que les contrats de collecte des ICI sont privés. La collecte d'information et de données est primordiale afin d'offrir les services adéquats répondant aux besoins réels des ICI et par le fait même améliorer leur performance.

Action 1 – Identifier une méthode pour recueillir les informations et données relatives aux matières gérées sous contrats privés.

Action 2 – Développer un registre de suivi des données.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Nombre de ICI dont les données ont été collectées
Échéancier	2030
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 5 000 \$ → Action 2 : 15 000 \$

Mesure 23 : Améliorer la gestion et la valorisation des CRD sur le territoire

Selon les estimations de RECYC-QUÉBEC présentées au tableau 23, un total de 40 579 tonnes de matière est généré par le secteur des CRD sur le territoire. De ce total, 9 013 tonnes, soit 22 % sont éliminées. La présence de quatre écocentres répartis de façon stratégique sur le territoire permet à la population d'avoir accès à un service de proximité. Toutefois, l'implication des municipalités est nécessaire pour assurer la valorisation de ces matières que ce soit dans les chantiers municipaux, lors de l'émission des permis de construction et de rénovation ou en informant leur population des alternatives possibles. Inclure des clauses à la réglementation municipale est un outil intéressant, mais qui demande des ressources plus importantes en ce qui a trait au suivi d'application afin d'obtenir des résultats.

Action 1 – Inclure une clause de récupération des résidus de CRD aux devis des contrats de construction pour les chantiers municipaux. (Municipalités et MRC)

Action 2 – Inclure à la réglementation l'obligation de tri des résidus de CRD dans les demandes de permis de construction et de rénovation et mettre en place un processus de suivi. (Municipalités)

Action 3 – Produire et diffuser des outils de communication sur la bonne gestion des résidus de CRD et promouvoir les services existants. (MRC)

Responsable(s)	Municipalités et MRC
Collaborateur(s)	N/A
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel, ICI, municipal et CRD
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités intégrant une obligation de récupérer les résidus de CRD aux devis de leurs contrats de construction et de rénovation 2. Nombre de municipalités ayant inclus dans leur réglementation une obligation de trier les résidus de CRD dans les demandes de permis de construction et de rénovation
Échéancier	2029
Coûts	Coûts par action : → Action 1 et 2 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés et aux opérations internes. → Action 3 : 26 000 \$



Orientation 6 : Accentuer les efforts d'information, sensibilisation et éducation

Afin de mobiliser les citoyens et les ICI à créer un changement de comportement positif envers leur gestion des matières résiduelles, l'ISÉ doit occuper une place importante au sein des différentes orientations du PGMR. La multitude de services offerts doivent être démystifiés et compris avant de devenir des habitudes qui perdureront dans le temps. Les mesures de cette orientation contribueront à l'atteinte de tous les objectifs gouvernementaux.

Mesure 24 : Développer une stratégie globale des communications

La gestion des matières résiduelles est une pratique qui peut devenir complexe aux yeux des citoyens. Plusieurs interconnexions existent entre les différentes matières, les différents services de collecte et le tri des matières, sans oublier l'importance que devra prendre la réduction à la source et le réemploi lors des prochaines années.

Action 1 – Élaborer une planification annuelle des communications relatives à la gestion des matières résiduelles avec le département des communications de la MRC, avec l'outil Tricycle comme point focal.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	Métrique de visibilité des outils de communication (nombre de visites sur l'outil Tricycle, visibilité et engagement sur les médias sociaux, etc.)
Échéancier	2024, annuellement
Coûts	→ Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes.

Mesure 25 : Élaborer et promouvoir des outils de ISÉ

Depuis plusieurs années, la MRC développe plusieurs outils de communication comme des guides, des capsules vidéo et des pages web servant à sensibiliser davantage la population. Une mise à jour de plusieurs outils serait pertinente afin d'actualiser l'information s'y retrouvant pour le prochain PGMR.

Action 1 – Remettre à jour le guide de gestion des matières résiduelles pour les ICI du territoire ainsi que la trousse d'information sur la collecte des matières organiques.

Action 2 – Élaborer des outils visant la réduction à la source et le réemploi.

Action 3 – Diffuser la performance territoriale en GMR de la MRC.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	1. Publication du guide ICI. 2. Élaboration d'au moins un outil de sensibilisation sur la réduction à la source ou le réemploi. 3. Diffusion annuelle de la performance GMR.
Échéancier	2025
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : 10 000 \$ → Action 2 : 12 000 \$ → Action 3 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes.

Mesure 26 : Assister les municipalités afin d'améliorer l'ISÉ auprès de leurs citoyens

Les municipalités peuvent profiter de programmes ou de subventions qui peuvent promouvoir l'ISÉ auprès de leurs citoyens. De plus, la diversification des moyens de véhiculer l'ISÉ peut améliorer la performance globale en gestion des matières résiduelles dans la population. L'approche des patrouilles de sensibilisation peut être considérée, en plus des journaux municipaux et les médias sociaux, par exemple.

Action 1 – Faire une veille des ressources et services offerts aux municipalités par rapport à l'ISÉ.

Action 2 – Mettre en place, pour les municipalités qui le souhaitent, une patrouille de sensibilisation régionale pouvant avoir un contact direct avec les citoyens.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	1. Production d'un bilan annuel des services et subventions disponibles pour les municipalités 2. Rapport d'évaluation d'une patrouille de sensibilisation régionale
Échéancier	2025
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes. → Action 2 : Équipe de trois patrouilleurs pendant la saison estivale – 36 000 \$ par année

Orientation 7 : Assurer la mise en œuvre du PGMR

Bien que cette orientation ne fasse pas partie d'un objectif, elle n'en demeure pas moins importante. Afin d'assurer son succès, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'une surveillance et d'un suivi pour vérifier son application, l'atteinte des objectifs et l'efficacité des mesures.

Mesure 27 : Maintenir le comité de suivi des PGMR avec les municipalités

Implanté en 2017, le comité de suivi des PGMR permet d'assurer un partage d'information avec les municipalités locales et de suivre l'avancement des différentes mesures à mettre en œuvre. Apprécié des municipalités, ce comité est un lieu d'échange entre les différents intervenants des 23 municipalités. Deux à trois rencontres ont lieu annuellement permettant de faire une mise à jour de l'information liée à la GMR et de partager les bons coups et initiatives des municipalités.

Action 1 – Assurer la tenue d'au moins deux rencontres du comité de suivi des PGMR par année.

Action 2 – Inviter des experts ou conférenciers, selon les thématiques à aborder, à partager leurs expériences lors des séances du comité de suivi des PGMR.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Municipal
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Nombre de rencontres annuellement
Échéancier	En continu
Coûts	Coûts par action : → Action 1 : Les coûts sont reliés au temps travaillé par les employés de la MRC et aux opérations internes. → Action 2 : 2000 \$ / année

Mesure 28 : Améliorer les outils de compilation de données et de mise en œuvre du PGMR

Une compilation annuelle des données en GMR auprès des municipalités permet d'avoir un portrait régional de l'avancement des mesures et de l'atteinte des objectifs du PGMR. Un outil de compilation a été créé en 2017 pour faciliter l'échange d'information avec les municipalités. Cet outil permet la création d'un tableau de bord régional, en plus d'un tableau de bord personnalisé à chaque municipalité, permettant ainsi de connaître leur performance et l'avancement de leurs mesures. Cet outil se doit d'être amélioré pour s'ajuster au changement technologique et pour refléter les nouvelles mesures du PGMR.

Action 1 – Développer un nouvel outil de collecte de données permettant d'améliorer le suivi des mesures du PGMR et de faciliter la communication des données avec les municipalités.

Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et firme externe spécialisée
Secteur(s) ciblé(s)	Municipal
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Développement de l'outil
Échéancier	2024
Coûts	→ Développement d'un outil de collecte de données : 15 000 \$



Le droit de regard



La MRC maintient, dans le présent PGMR, l'interdiction de la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire d'application de matières résiduelles provenant de l'extérieur dudit territoire, comme statué dans le premier et deuxième PGMR et tel que prévu à l'article 53.9 de la LQE. Ceci en prenant en considération qu'il n'y a aucune installation d'élimination sur le territoire d'application et en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC. Tout changement aux prochaines itérations du schéma d'aménagement pourrait influencer la position de la MRC en ce qui concerne l'enfouissement des matières sur son territoire. Le droit de regard s'applique aux 12 municipalités assujetties au présent PGMR. Actuellement, la gestion des matières destinées à l'élimination doit se faire à l'extérieur du territoire d'application du PGMR. Les mesures proposées dans le présent PGMR visent tout de même à diminuer les quantités de matières envoyées à l'élimination.



Programme de surveillance et de suivi



Vue aérienne de la municipalité de Rivière-Beaudette, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

Selon l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit prévoir un système de suivi et de surveillance afin de mesurer l'évolution de la mise en oeuvre des activités de gestion des matières résiduelles et la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le PGMR.

Conformément à l'orientation 7 du présent PGMR, la MRC coordonne, deux à trois fois par année, le Comité de suivi des PGMR avec les professionnel(le)s en environnement des municipalités. Le but de ce comité est de partager de l'information et de suivre l'avancement des différentes mesures à mettre en oeuvre. Le comité sert donc de plateforme d'échange et de maillage entre les municipalités et la MRC, dans le but d'atteindre les objectifs du PGMR. De plus, la MRC a développé des tableaux de bord pour chacune de ces municipalités afin de compiler et partager l'information sur les différents services en gestion des matières résiduelles, sur le tonnage de matières collectées et sur l'avancement des mesures du plan. Cette information sert également à produire le rapport annuel de mise en oeuvre des mesures du PGMR pour le MELCCFP. Ces tableaux de bord seront mis à jour pour l'arrivée du PGMR 2024-2030. L'avancement des mesures est disponible pour le public sur le site web de la MRC.

Les élu(e)s de la MRC sont informé(e)s par l'entremise de différents comités de l'avancement du PGMR, lors des séances « Lac-à-l'épaule » annuelles, ainsi qu'à travers le conseil mensuel des élues et élus de la MRC.

Finalement, la SGMRVS joue un rôle de concertation et d'aide à la décision pour les élu(e)s de la MRC. Composée de cinq élu(e)s de la MRC, celle-ci porte recommandation au conseil et au comité administratif (CA) de la MRC sur le suivi de la mise en oeuvre du PGMR.

Annexe



Liste des intervenants en GMR



Organismes et entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR				
Nom	Municipalité	Adresse ou desserte	Description des activités	Matières visées
CRI Environnement Inc.	Coteau-du-Lac	75, rue du Progrès	Entreprise environnementale	Récupération de RDD Adhésifs, aérosols, décapants, époxydes, solvants Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Appareils cellulaires et téléavertisseurs Bonbonnes de propane et gaz comprimé Dégraisseurs Extincteurs portatifs Huiles, filtres à huile et antigels, liquides de refroidissement Mercure (thermomètres, baromètres, thermostats) Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Pesticides Piles et batteries de moins de 5kg Produits de piscine, chlore Produits nettoyants et d'entretien Propane, térébenthine, varsol, essence, carburant, diluants Produits pharmaceutiques Produits cosmétiques
Coteau Métal Inc.	Rivière-Beaudette	601, rue Léger	Entreprise environnementale	Carcasses d'automobile Encombrants contenant du métal : réservoirs, électroménagers, outils électriques, etc. Ferraille, métal, acier, aluminium, cuivre, fer, etc. Réservoirs chauffe-eau
Centre d'action bénévole Soulanges	Saint-Polycarpe	371, rue Sainte-Catherine	OBNL	Articles de bébé Articles de sport Articles de textile (draps, couvertures, etc.) Cassettes, CD, DVD, disques Instruments de musique Jouets, livres, revues et documents Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques Petits appareils électriques (cafetière, grille-pain, sècheirs) Systèmes audios/ vidéos et jeux vidéos Téléphones et répondeurs Vaisselles Vêtements, chaussures et accessoires
William Houde Ltée	Saint-Polycarpe	2042, chemin Sainte-Marie	Services et produits agricoles	Récupération de contenants agricoles
BMR - La Coop Sainte-Marthe	Sainte-Marthe	790, chemin Saint-Guillaume	Commerce de détail : quincaillerie	Peintures et leurs contenants
AgnZone Saint-Polycarpe - COOP Uniag	Saint-Polycarpe	68, chemin de la Cité-des-Jeunes	Services et produits agricoles	Contenants plastiques agricoles (pesticides, fertilisants, etc.) Piles et batteries de moins de 5kg
Dépôt municipalité Sainte- Marthe	Sainte-Marthe	776, rue des Loisirs	Municipalité	Piles, Peinture Bonbonnes de propane vides Huile à moteur usée et filtres Lampes fluorescentes Pneus sans les jantes Produits électroniques et informatiques Matériaux acceptés avec frais : Bois Placoplâtre (gypse) Couvre-planchers Armoires Plafonds Portes et fenêtres
Familiprix Michel Vinet	Coteau-du-Lac	21, route 201	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg
Matériaux Pont-Masson	Les Coteaux	25, route 338	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
Proxim Rigaud	Rigaud	531, chemin J.-René Gauthier	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicament

Rona	Saint-Polycarpe	68, rue Sainte-Catherine	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
Uniprix	Saint-Zotique	504, rue Principale	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg
Jean-Coutu	Les Coteaux	280, Route 338	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicament
Jean-Coutu	Rigaud	464, chemin de la Grande-Ligne	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicament
Organisme et entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles pouvant desservir les citoyens et ICI du territoire d'application du PGM - Territoire de la MRC				
Nom	Municipalité	Adresse	Description des activités	Matières visées
Best Buy	Plusieurs localités	3090, boulevard de la Gare	Commerce de détail	Piles (piles alcalines, piles au lithium-ion, piles rechargeables et batteries de téléphone cellulaire de moins de 5 livres) Appareils cellulaires et téléavertisseurs Périphériques d'ordinateur Cordons et câbles Fours à micro-ondes de comptoir Ordinateurs de bureau Numériseurs portatifs et de bureau Imprimantes de bureau/imprimantes multifonction Périphériques d'affichage : téléviseurs, moniteurs Disques de stockage externes et modems GPS et appareils électroniques portatifs pour l'auto Systèmes audiovisuels pour la maison Équipement informatique et de télécommunication Équipement médical et de suivi Instruments de musique Téléphones domestiques et répondeurs Systèmes audio personnels/portatifs Ordinateurs portables Jouets de toutes tailles alimentés par piles Systèmes audio/vidéo pour véhicule Systèmes et accessoires de jeu vidéo
Comptoir de l'église Sainte-Rose de Lima	L'Île-Perrot	300, boulevard Perrot	OBNL	Livres, revues et documents Vaisselles Vêtements, chaussures, accessoires et jouets
Comptoir familial Les Cèdres	Les Cèdres	138, rue Valade	OBNL	Articles de bébé Articles de sport Articles de textile (draps, couvertures, etc.) Cassettes, CD, DVD, disques Instruments de musique Jouets Livres, revues et documents Petits appareils électriques (cafetières, grille-pain, sèche- Systèmes audios/ vidéos et jeux vidéos Téléphones et répondeurs Vaisselles Vêtements, chaussures et accessoires
GCA - Groupe Conseiller Automobile	Vaudreuil-Dorion	1005, route Harwood	Commerce automobile: Garage	Huiles, filtres à huile et antigels
Home Depot	Vaudreuil-Dorion	55, boul. de la Cité-des-Jeunes	Commerce de détail: Quincaillerie	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Piles et batteries de moins de 5kg
Informatique Commerciale du Suroît inc.	Vaudreuil-Dorion	1615, chemin Daoust, bureau 100	Services informatiques	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques Piles et batteries de moins de 5kg Systèmes audios/ vidéos et jeux vidéos Téléphones et répondeurs Télévisions et dispositifs d'affichages Cartouche d'encre
Centre de Rénovation Rona	Pincourt	1200, boul. du Traversier	Commerce de détail: Quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg

Réno Dépôt	Vaudreuil-Dorion	3010 boulevard de la Gare	Commerce de détail: Quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néons Appareils cellulaires et téléavertisseurs Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
Multi-Distribution Industrielle	Vaudreuil-Dorion	950 rue Valois, suite 124	Commerce de détail	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néons
Pavage Vaudreuil	Vaudreuil-Dorion	888, montée Labossière	Construction	Recyclage béton, asphalte, roc
Pièce d'auto Réno	Vaudreuil-Dorion	907, route Harwood	Commerce automobile: Garage	Récupération et recyclage de métaux de voiture
Recyclage de métaux G B	Pointe-des-Cascades	3, rue Leroux	Entreprise environnementale	Encombrants contenant du métal : réservoirs, cuves, hottes de cuisine, etc. Métal, acier, aluminium, cuivre, fer, etc.
Le Zèbre Rouge	Vaudreuil-Dorion	115, chemin Lotbinière, Local No 100	OBNL	Bicyclettes ou vélos usagés
Librairie Renaissance	L'Île Perrot	106, boul. Don-Quichotte, Unité 22	OBNL	Appareil photo à pellicule Appareils intelligents, cellulaires et téléavertisseurs Articles de bébé (poussette, biberon, parc de bébé...) Articles de sport Articles de textile (draps, couvertures...) CD, disques vinyle, DVD, Blu-Ray
UPS Store 360	Vaudreuil-Dorion	54, boulevard de la Gare, local 102B	Commerce de détail	Documents confidentiels pour déchetage
Centre d'action bénévole Actuel	Vaudreuil-Dorion	88, rue Adèle	OBNL	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Articles de bébé Articles de sport Articles de textile (draps, couvertures, etc.) Cassettes, CD, DVD, disques Instruments de musique Jouets Livres, revues et documents Petits appareils électriques (cafetières, grille-pain, sècheurs...) Systèmes audios/ vidéos et jeux vidéos Téléphones et répondeurs Vaisselles Vêtements, chaussures et accessoires
Carrefour de l'espoir	Vaudreuil-Dorion	235, rue Saint-Joseph	OBNL	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Appareils contenant des réfrigérants (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, airs climatisés, refroidisseur à eau, celliers...) Articles de bébé Articles de sport Cassettes, CD, DVD, disques Électroménagers (cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sècheuses...) Instruments de musique Jouets Livres, revues et documents Matelas et sommiers Meubles (divans, canapés, fauteuils, armoires, tables, chaises...) Petits appareils électriques (cafetières, grille-pain, sècheurs...)
La Source d'Entraide	Saint-Lazare	2001, chemin sainte-Angélique	OBNL	Articles de bébé Articles de sport Articles de textile (draps, couvertures, etc.) Cassettes, CD, DVD, disques Jouets Livres, revues et documents Petits appareils électriques (café)
Sonic Informatique	Pinckourt	101, boulevard Cardinal-Léger	OBNL	Récupération de TIC
ACE Quincaillerie Matériaux P. A.	Les Cèdres	1242, chemin du Fleuve	Commerce de détail: Quincaillerie	Récupération ampoules fluorescentes et fluocompactes
Batterie Expert	L'Île-Perrot	97, boul. Don-Quichotte	Commerce de détail	Piles et batteries de moins de 5kg

Bétonel Dulux - Vaudreuil	Vaudreuil-Dorion	3080, boul. de la Gare	Commerce de détail	Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis)
Bureau en gros	L'Île-Perrot	475, Grand Boulevard	Commerce de détail	Crayons et stylos Appareils cellulaires et téléavertisseurs Cartouches d'encre liquide et en poudre Cassettes, CD, DVD, disques Documents confidentiels pour déchetage (moyennant des frais) Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques Piles et batteries de moins de 5kg Systèmes audio/ vidéos et jeux vidéos (limite par client) Téléphones et répondeurs Télévisions et dispositifs d'affichage (jusqu'à 32 po) Tout ce qui est électronique sauf les fours micro-ondes
	Vaudreuil-Dorion	46, boul. de la Cité-des-Jeunes		
Jean Coutu	Vaudreuil-Dorion	253, boul. Harwood	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicaments
	L'Île-Perrot	405, Grand Boulevard		
Uniprix	Pincourt	111, boul. Cardinal-Léger	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg
Rona	Pincourt	1200, boul. du Traversier	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néons Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
	Les Cèdres	1655, boul. de la Cité-des-Jeunes	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néons Appareils cellulaires et téléavertisseurs Cartouches d'encre liquide et en poudre Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
	Vaudreuil-Dorion	3061, rue du Plateau	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néons Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
Canadian Tire	Vaudreuil-Dorion	50, boul. de la Cité-des-Jeunes	Commerce de détail	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néons Appareils cellulaires et téléavertisseurs Huiles, filtres à huile et antigels, liquides de refroidissement Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg Pneus avec ou sans jantes
	Pincourt	101, boul. Cardinal-Léger	Commerce de détail	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Huiles, filtres à huile et antigels, liquides de refroidissement Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg Pneus avec ou sans jantes
Patrick Morin	Pincourt	1900, boul. du Traversier	Commerce de détail : quincaillerie	Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
Ricova SM Inc.	Brossard	3040, rue de l'Éclipse, suite 540	Entreprise environnementale	Collecte et transport de matières résiduelles
Services Matrec (GFL)	Boucherville	4, Chemin Du Tremblay	Entreprise environnementale	Collecte et transport de matières résiduelles
Robert Daoust et fils	Hudson	93, rue Cameron	Entreprise environnementale	Collecte et transport de matières résiduelles
Transport Rolland Chaperon	Salaberry-de-Valleyfield	156, rue Andrew	Entreprise environnementale : matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Waste management inc	Anjou	9501, boul. Ray-Lawson	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Cascades récupération	Lachine	63, boul. St-Joseph	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Fibres JC	Chambly	3718, Grande Ligne	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
JR Services Sanitaires	Montréal	9050, Henri Bourassa Est	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Enviro Connexions	Boisbriand	4141, boul. de la Grande-Allée	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Mira	Sainte-Madeleine	1820, Rang Nord-Ouest	OBNL	Cartouches d'encre liquide et en poudre
Sûreté du Québec	Vaudreuil-Dorion	599, boul. Harwood	Service publique	Armes, explosifs, munitions, feux pyrotechniques
	Saint-Clet	551, route 201		

Sanivac	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	100, rue Huot	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques
Rebuts Soulanges	Vaudreuil-Dorion	3756, chemin des Sables	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques
Les Entreprises Hans Gruenwald Inc	Vaudreuil-Dorion	3756, chemin des Sables	Entreprise environnementale: Service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques
Sanitaires Chayer	St-Stanislas-de-Kostka	91, Rang du Cinq	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques
Organismes et entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles pouvant desservir les citoyens et ICI du territoire d'application du PGMR - À l'extérieur du territoire de la MRC				
Stablex	Blainville	760, boulevard Industriel	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Huiles, filtres à huile Mercure (thermomètres, thermostats...) Piles et batteries de moins de 5 kg Résidus d'amiante Terre contaminée
Énergie Carboneutre	Anjou	7811, boul. Louis-H-Lafontaine	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Terre contaminée
Docu-Dépôt	Lasalle	2301, rue de Cannes Brûlées	Services	Documents confidentiels pour déchetage
Santinel Inc.	Longueuil	1061, boulevard Sainte-Foy	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Résidus d'amiante et de vermiculite
TriumVirate Environnemental	Contre-Cœur	1223, montée de la Pomme-d'Or	Entreprise environnementale	Adhésifs, aérosols, décapants, solvants, etc. Ampoules, fluorescents, fluocompacts, néons Bonbonnes de propane et gaz comprimé Liquides de refroidissement Dégraisseurs Extincteurs portatifs Mercure (thermomètres, thermostats) Peintures et leurs contenants (apprêts, teintures, vernis) Pesticides Piles et batteries de moins de 5 kg Produits de piscine, chlore Produits nettoyants et d'entretien Propane, térébenthine, varsol, essence
Waste Management Québec Inc.	Salaberry-de-Valleyfield	978, boulevard Gérard-Cadieux	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Résidus d'amiante et de vermiculite
Stericycle	Anjou	9100, boul. du Golf	Entreprise environnementale	Déchets biomédicaux
Northex Environnement inc.	Contre-Cœur	699, montée de la Pomme-d'Or	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Terre contaminée
RECY Groupe	Laval	2400, montée Saint-François	Commerce de détail	Documents confidentiels pour déchetage
Shred-it	Saint-Laurent	3505, boul. Côte-Vertu Ouest	Commerce de détail	Documents confidentiels pour déchetage
Entreprise PAVCO inc. - Enlèvement d'amiante	Montréal	2, rue de la Commune Ouest	Entreprise environnementale	Terre contaminée Résidus d'amiante Résidus de pyrite
Aevitas inc.	Dorval	725, avenue Meloche	Entreprise environnementale	BPC et tout produit pouvant contenir des BPC
Aire D3 inc. - Enlèvement d'amiante	Montréal	4929, rue Jarry E, suite 200	Entreprise environnementale	Résidus d'amiante et de vermiculite

Annexe



Liste des installations en GMR



Nom de l'établissement	Description (Catégorie)	Propriétaire	Municipalité	Adresse	Clientèle desservie	Quantité annuelle maximale (t)	Durée de vie autorisée
Complexe Enviro Connexion	Lieu d'enfouissement technique	Enviro Connexions	Terrebonne	3779, chemin des Quarante-Arpents	Résidentiel et ICI	1 255 000	2029
Waste Management Sainte-Sophie	Lieu d'enfouissement technique	Waste Management	Sainte-Sophie	2535, 1er rang	Résidentiel et ICI	1 000 000	2032
Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes	Lieu d'enfouissement technique	Priorité municipale, mais exploité avec Waste Management	Lachute	6985, chemin des Sources	Résidentiel et ICI	470 000	2031
Roland Thibault Inc.	Lieu d'enfouissement technique	GFL Environnement	Sainte-Cécile-de-Milton	702, route 137 Sud	Résidentiel et ICI	150 000	2043
Cascades Recovery	Centre de tri des matières recyclables		Lachine	63, boul. St- Joseph	ICI		
Tricentris Centre de Tri	Centre de tri des matières recyclables		Lachute	601, ch. Félix- Touchette	Résidentiel et ICI		
Waste management Québec - Centre de Tri	Centre de tri des matières recyclables	Waste management	Laval	275, boul. St- Elzéar Ouest	ICI		
Ricova Châteauguay Inc.	Centre de tri des matières recyclables	Ricova	Châteauguay	235, boul. Industriel	Résidentiel et ICI		
Sani-Éco	Centre de tri des matières recyclables	Enviro Connexions	Granby	530, rue Édouard	Résidentiel et ICI		
Ricova RSC	Centre de tri des matières recyclables	Ricova	Montréal	2240, rue Michel-Jurdant	Résidentiel et ICI		
Récupération Enviro Connexions Lasalle	Centre de tri des matières recyclables	Enviro Connexions	Montréal	2555, avenue Dollard	ICI		
Matrec - St-Hubert	Centre de tri des matières recyclables	Matrec / GFL	Saint-Hubert	5300, rue Albert- Millichamp	Résidentiel et ICI		
Tricentris Centre de Tri	Centre de tri des matières recyclables	Tricentris	Terrebonne	2801, ch. des QuaranteArpents	Résidentiel et ICI		
Mironor	Installation de traitement des matières organiques - Compostage	EBI	Brownsburg-Chatham	751, chemin de la 2e Concession	Résidentiel et ICI		
Centre de compostage Lachute	Installation de traitement des matières organiques - Compostage	Englobe Environnement Inc.	Lachute	6985, chemin des Sources	Résidentiel et ICI		
Centre de compostage Lachute	Installation de traitement des matières organiques - Compostage	Matrec/GFL	Moose Creek (Ontario)	17354 Allaire Road	Résidentiel et ICI		
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)	Installation de traitement des matières organiques		Cowansville	2500, rang Saint-Joseph	Résidentiel et ICI		
AZN2 Environnement	Installation de traitement des matières organiques - Compostage		Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	29, boulevard du Domaine	ICI		
Centre de traitement du Sud-Ouest / Sanitaire Chayer	Installation de traitement des matières organiques - Compostage (Boues de fosses septiques)	Centre de traitement du Sud-Ouest / Sanitaire Chayer	Saint-Stanislas-de-Kosta	90, rang du Cinq	Résidentiel		
SÉMECS - Centre de Biométhanisation	Installation de traitement des matières organiques - Biométhanisation	Société d'économie mixte de l'est de la Couronne Sud (SÉMECS)	Varenes	3171, route Marie-Victorin	Résidentiel et ICI		

Nom de l'établissement	Description (Catégorie)	Propriétaire	Municipalité	Adresse	Clientèle desservie	Quantité annuelle maximal (t)	Durée de vie autorisée
Multi-Recyclage	Site de traitement des résidus de CRD		Laval	140, rue Saulnier	ICI		
Services de recyclage Sterling	Site de traitement des résidus de CRD		Laval	5570, Place Maurice-Cullen	ICI		
GFL-Matrec – Montréal-Est	Site de traitement des résidus de CRD	GFL-Matrec	Montréal-Est	10930, rue Sherbrooke Est	ICI		
Centre de Tri D'Argenteuil	Site de traitement des résidus de CRD		Brownsburg-Chatham	435, montée Cushing	ICI		
Émile Foucault Excavation	Site de traitement des résidus de CRD		Grenville	21, ch. de l'Écocentre	ICI		
Géant du Conteneur	Site de traitement des résidus de CRD		Châteauguay	222, boul. Industriel	ICI		
Martial Excavation	Site de traitement des résidus de CRD		Saint-Hubert	5431, rue Jonergin	ICI		
Sani-Éco	Site de traitement des résidus de CRD		Granby	530, rue Édouard	ICI		
Bauval	Site de traitement des résidus de CRD		Vaudreuil-Dorion	3024, rue du Plateau	ICI		
Géant du Conteneur	Centre de transbordements CRD		Montréal	2236, rue Pitt	ICI		
Multi Recyclage	Centre de transbordements CRD		Montréal	3590, rue Saint-Patrick	ICI		
GFL-Matrec – Laval	Centre de transbordements CRD		Laval	4315, boul. Saint-Elzéar Ouest	ICI		
Géant du conteneur	Centre de transbordements CRD		Chambly	3200, boul. Industriel	ICI		
Fibres J.C.	Centre de transbordements CRD		Chambly	3718, ch. de la Grande Ligne	ICI		
Pro-Jet A&A Division Conteneur	Autres Installations - CRD		Châteauguay	166, boul. Industriel			
Conteneurs S. Yelle	Autres Installations - CRD		Sherrington	280, rang Saint-François			
Raylobec	Centre de transbordement matières résiduelles (déchet, recyclage ou organique)	Enviro Connexions	Vaudreuil-Dorion	325, rue Marie-Curie			
CRI Environnement	Autres Installations - Traitement et transbordement RDD		Coteau-du-Lac	75, rue du Progrès			
Coteau Métal	Autres Installations - Recycleur de métal		Rivière-Beaudette	601, rue Léger			
Mironor	Site de traitement des boues		Brownsburg-Chatham	751 Chemin de la 2e Concession	Résidentiel et ICI		
Coffrey Donald Sani-Vrac	Disposition des boues		Godmanchester	802, Montée Carr	Résidentiel		
Centre de traitement du Sud-Ouest / Sanitaire Chayer	Disposition des boues		Saint-Stanislas-de-Kostka	91, Rang du Cinq	Résidentiel		
Sanivac	Disposition des boues		Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	100, rue Huot	Résidentiel		

Annexe



Tableau récapitulatif des mesures
du PGMR



Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
Favoriser la réduction à la source et le réemploi											
1	Réduire le gaspillage alimentaire	MRC/ municipalités	Organismes communautaires/ Moisson Sud-Ouest/DEV	Résidentiel /ICI	X				1. Nombre de municipalités qui font la promotion d'une campagne sur la réduction du gaspillage alimentaire 2. Nombre de municipalités qui ont des ententes avec des organismes communautaires pour la récupération des surplus alimentaires 3. Tenue d'un évènement entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables	2030	9 000 \$
2	Encadrer la tenue d'évènements écoresponsables sur le domaine public	MRC/ municipalités		Résidentiel/ ICI/ municipal	X				Nombre d'évènements écoresponsables tenue sur le territoire	2024	12000 \$/année
3	Adopter une politique d'approvisionnement responsable	MRC/ municipalités		Municipal			X		Nombre de municipalités ayant adopté une politique d'approvisionnement responsable	2027	Ressources humaines internes
4	Poursuivre les initiatives de réduction à la source, de réemploi, de réparation et reconditionnement et d'économie de partage	Municipalités	MRC/ organismes	Résidentiel/ ICI				X	Nombre d'initiatives établies par action	2029	64 000 \$
5	Améliorer l'offre régionale de réemploi en travaillant avec les organismes du territoire et en bonifiant les services	MRC	Organismes /municipalités /Comité 21 Québec	Résidentiel/ ICI				X	1. Tenue d'une rencontre de travail élargie 2. Nombre d'actions du plan réalisées	2030	20 000 \$
6	Intégrer le réemploi des résidus de CRD dans le Réseau des écocentres	MRC	Nature-Action Québec/ OBNL de la région	Résidentiel/ ICI				X	Nombre d'initiatives de réemploi établi dans le Réseau des écocentres	2028	70 000 \$
7	Réduire l'utilisation des articles à usage unique (sacs d'emplettes, imprimés publicitaires, autres articles en plastique, etc.)	MRC/ municipalités		Résidentiel/ ICI			X		Nombre d'initiatives ou de règlement adopté afin de réduire l'utilisation des articles à usage unique	2030	6 000 \$
8	Poursuivre et supporter les initiatives d'économie circulaire sur le territoire	MRC	Municipalités/ Organismes en économie circulaire	Résidentiel / ICI				X	1. Nombre d'entente de maillage conclue au sein des municipalités 2. Nombre de maillages en économie circulaire concrétisés	2028	20 000 \$

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
Réduire la quantité de matières éliminées											
9	Réduire le nombre de collecte des déchets à une fois aux deux semaines ou à une fréquence moindre	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI				X	Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des déchets	2027	6 000 \$
10	Réduire le nombre de collecte des encombrants et favoriser la valorisation de ces matières	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI				X	1. Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des encombrants	2027	6 000 \$
									2. Nombre de municipalités dont les encombrants sont valorisés		
11	Favoriser des mesures d'écofiscalité (tarification incitative)	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI				X	Nombre de municipalités ayant introduit des mesures d'écofiscalité dans leur règlement de taxation	2030	36 000 \$
12	Interdire l'élimination des matières recyclables ou valorisables (incluant les CRD et les produits de la REP)	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI				X	Nombre de municipalités qui ont adopté un règlement	2029	6 000 \$
Optimiser les services des matières recyclables											
13	Optimiser les services du Réseau des écocentres	MRC	Gestionnaire des opérations des écocentres	Résidentiel/ ICI				X	1. Agrandissement complété	2027	6 650 000 \$
									2. Relocalisation complétée		
									3. Augmentation annuelle de l'achalandage et du tonnage récupérés		
14	Intensifier l'offre de desserte des collectes de matières recyclables	MRC / municipalités	Fournisseurs d'outils de collecte	Multilogements / lieux publics				X	1. Nombre d'aires publiques ayant des équipements de récupération	2026	105 000 \$
									2. Nombre d'évènements pour lesquels des contenants de récupération ont été utilisés		
									3. Nombre de multilogements participant à la collecte des matières recyclables		
15	Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables	MRC	Municipalités/ Firms spécialisées en caractérisation des matières résiduelles	Résidentiel/ ICI			X		Pourcentage de contamination des collectes	2028	22 000 \$

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
Augmenter la valorisation des matières organiques											
16	Uniformiser et bonifier les services de collecte des matières organiques sur le territoire (incluant les lieux publics, multilogements et ICI)	MRC/ municipalités	DEV	Résidentiel/ ICI/ lieux publics				X	1. Nombre de municipalités ayant bonifié leurs services de collecte	2025	61 000 \$
									2. Nombre de municipalités ayant complété la desserte des multilogements, ICI et lieux publics		
									3. Nombre de grands générateurs participant à un service de collecte adapté		
17	Implanter une plateforme régionale de compostage	MRC	Municipalités/ Firmes externes spécialisées	Résidentiel/ ICI				X	Construction et exploitation d'une plateforme de compostage régionale	2026	20 000 000 \$ (construction), 1 500 000 \$/année (exploitation)
18	Améliorer la gestion du bois résiduel sur le territoire	MRC	Municipalités/ entreprises d'émondage et de gestion du bois	Résidentiel/ ICI				X	Services établis et tonnage de bois valorisé	2026	50 000 \$
19	Améliorer la gestion des boues de stations de traitement des eaux usées et la vidange des fosses septiques	Municipalités	MRC	Résidentiel/ municipal				X	1. Nombre de municipalités ayant mis en place un programme de vidange des fosses septiques qui assure la valorisation des boues	2028	Ressources humaines internes
									2. Taux de valorisation des boues de stations de traitement des eaux usées		
Améliorer la performance des secteurs des ICI et CRD											
20	Optimiser les services de collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les ICI	MRC/ municipalités	DEV	ICI				X	Nombre d'ICI desservis par chaque collecte	2025	1 156 000 \$/année
21	Promouvoir la récupération du plastique agricole et autres matières du secteur agricole	MRC	Municipalités/ UPA/ AgriRÉCUP	ICI				X	1. Nombre de points de dépôt existant sur le territoire 2. Tonnage de plastiques agricoles récupérés	2025	9 000 \$
22	Collecter de l'information et des données sur la gestion des matières résiduelles des ICI du territoire	MRC	Municipalités/ DEV	Résidentiel/ ICI		X			Nombre de ICI dont les données ont été collectées	2030	20 000 \$

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
23	Améliorer la gestion et la valorisation des CRD sur le territoire	Municipalités/ MRC		Résidentiel/ ICI / municipal/ CRD			X		1. Nombre de municipalités intégrant une obligation de récupérer les résidus de CRD aux devis de leurs contrats de construction et de rénovation 2. Nombre de municipalités ayant inclus dans leur réglementation une obligation de trier les résidus de CRD dans les demandes de permis de construction et de rénovation	2029	26 000 \$
Accentuer les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation											
24	Développer une stratégie globale des communications	MRC	Municipalités	Résidentiel/ ICI	X				Métrique de visibilité des outils de communication (nombre de visites sur l'outil Tricycle, visibilité et engagement sur les médias sociaux, etc.)	2024	Ressources humaines internes
25	Élaborer et promouvoir des outils de ISÉ	MRC	Municipalités	Résidentiel/ ICI	X				1. Publication du guide ICI 2. Élaboration d'au moins un outil de sensibilisation sur la réduction à la source ou le réemploi 3. Diffusion annuelle de la performance GMR	2025	22 000 \$
26	Assister les municipalités afin d'améliorer l'ISÉ auprès de leurs citoyens	MRC	Municipalités	Résidentiel/ ICI	X				1. Production d'un bilan annuel des services et subventions disponibles pour les municipalités 2. Rapport d'évaluation d'une patrouille de sensibilisation régionale	2025	36 000 \$/année
Assurer la mise en œuvre du PGMR											
27	Maintenir le comité de suivi des PGMR avec les municipalités	MRC	Municipalités	Municipal		X			Nombre de rencontres annuellement	En continu	2 000 \$/année
28	Améliorer les outils de compilation de données et de mise en œuvre du PGMR	MRC	Municipalités / Firma externe spécialisée	Municipal		X			Développement de l'outil	2024	15 000 \$

Annexe



Ligne du temps PGMR



Ligne du temps des mesures du PGMR 2024-2030





2024
2030

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



280, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion
Québec, J7V 1Y5



450 455-5753
Sans frais : 1 800 363-5010



info@mrcvs.ca



mrcvs.ca